
RAPPORT ANNUEL

2020

Solutions30

Solutions pour les Nouvelles Technologies



SOLUTIONS 30 EN 2020

NOTRE MISSION

Rendre accessible à tous, particuliers et entreprises, les mutations technologiques qui transforment notre vie quotidienne.

La révolution numérique en marche change le monde, bouleverse la société et chamboule les usages. Les technologies numériques se diffusent partout en marche accélérée et pour digitaliser le monde, de multiples interventions humaines de proximité sont nécessaires afin d'équiper les entreprises et les foyers, accompagner les utilisateurs et permettre à chacun de s'approprier des technologies qui façonnent désormais notre quotidien.

6 secteurs d'activité

sur lesquels est déclinée une même offre de services multi-techniques de proximité pour accélérer la transformation digitale de l'économie

Partie prenante de la révolution digitale, Solutions 30 connecte les entreprises comme les particuliers aux réseaux, assure l'installation et la maintenance d'équipements numériques et assiste les utilisateurs finaux.

Solutions 30 permet à ses clients, grands groupes internationaux, d'externaliser cette activité stratégique mais difficile à rentabiliser, pour accélérer les temps de déploiement des technologies et proposer une assistance efficace aux utilisateurs finaux.



TELECOM

connexions Internet haut et très haut débit, fixe et mobile



IT

matériels et infrastructures informatiques



ENERGIE

compteurs intelligents, bornes de recharge - véhicules électriques



RETAIL

terminaux de paiement - systèmes d'encaissement



SECURITE

systèmes de surveillance et de domotique



IoT

tout autre appareil connecté (e-santé notamment)

UNE HISTOIRE DE CROISSANCE EUROPÉENNE



**€819.3
millions**



CHIFFRE D'AFFAIRES 2020

2003



DATE DE CRÉATION

15.700



TECHNICIENS EXPERTS

60.000



INTERVENTIONS QUOTIDIENNES

+30%



CROISSANCE MOYENNE PAR AN DEPUIS 10 ANS

Une large empreinte européenne

Une solide plateforme technique, colonne vertébrale de l'efficacité du Groupe

59%



PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES RÉCURRENT

Les techniciens SOLUTIONS 30 interviennent directement auprès des utilisateurs (particuliers ou entreprises) pour le compte de grands groupes dont ils sont le visage. Ils constituent un maillon clé dans l'expérience utilisateur et la gestion de la relation clients. La densité du réseau SOLUTIONS 30 permet de garantir la mise à disposition du bon technicien, au bon endroit, au bon moment et au meilleur prix.

Depuis sa création en 2003, SOLUTIONS 30 est devenu le partenaire de confiance des principaux groupes de technologie. Pour conjuguer croissance exponentielle et efficacité opérationnelle, l'organisation s'appuie sur une plateforme informatique qui garantit la mise à disposition des bonnes compétences au bon endroit, au bon moment et au meilleur coût. Entre 1 et 2% du chiffre d'affaires sont investis dans cette plateforme chaque année et depuis l'origine du Groupe.

GOUVERNANCE

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un Conseil de Surveillance indépendant pour contrôler la gestion du Groupe et conseiller le Directoire, tout en veillant au respect des règles et réglementations applicables.

Le Conseil de Surveillance est composé de 6 membres, tous indépendants, et s'appuie sur trois sous-comités spécialisés : le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Comité d'Audit et le Comité Stratégique.



Alexander SATOR

Président du Conseil de Surveillance depuis septembre 2018
Président du Comité des Nominations et des Rémunérations
Allemand – Membre indépendant



Francesco SERAFINI

Vice Président du Conseil de Surveillance depuis mai 2017
Comité Stratégique
Comité des Nominations et des Rémunérations
Italien – Membre indépendant



Gianbeppi FORTIS

Président du Directoire depuis 2005
Italien



Amaury BOILOT

Directeur Général, Finance
Membre du Directoire depuis mai 2017
Français



Caroline TISSOT

Membre du Conseil de Surveillance depuis mai 2017
Comité Stratégique
Française – Membre indépendant



Paul RAGUIN

Membre du Conseil de Surveillance depuis avril 2018
Comité d'Audit
Français – Membre indépendant depuis 2020



Luc BRUSSELAERS

Directeur Général en charge des Ventes
Membre du Directoire depuis juillet 2020
Belge



Franck d'ALOIA

Directeur Général en charge des Intégrations
Membre du Directoire depuis septembre 2019
Français



Jean Paul COTTET

Membre du Conseil de Surveillance depuis avril 2018
Président du Comité Stratégique
Français – Membre indépendant



Yves KERVEILLANT

Membre du Conseil de Surveillance depuis avril 2019
Président du Comité d'Audit
Comité des Nominations et des Rémunérations
Français – Membre indépendant



João MARTINHO

Directeur Général en charge de la Performance
Membre du Directoire depuis septembre 2019
Portugais



Robert ZIEGLER

Directeur Général en charge de la Transformation
Président du Comité Exécutif Groupe
Membre du Directoire depuis avril 2021.
Allemand

“UN ENGAGEMENT SANS FAILLE DES ÉQUIPES DANS UN ENVIRONNEMENT INÉDIT”

MESSAGE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

“En dépit d’un contexte sanitaire sans précédent, qui aura bouleversé nos vies et probablement changé durablement nos habitudes, SOLUTIONS 30 a poursuivi sa trajectoire de croissance.”

Face aux défis qui se sont présentés dans cet environnement anormal, à commencer par le plus important d’entre eux, celui d’assurer la sécurité de nos collaborateurs, le management opérationnel du Groupe s’est engagé avec beaucoup d’énergie pour trouver les meilleures solutions et continuer de servir nos clients. A leurs côtés, ce sont tous nos collaborateurs qui se sont mobilisés et ont fourni beaucoup d’efforts pour poursuivre leurs missions avec efficacité et professionnalisme lorsque nos activités restaient particulièrement sollicitées pendant la crise.

Car tout au long de cette année hors du commun, les réseaux de télécommunications se sont révélés particulièrement stratégiques, non seulement pour l’activité économique des pays, mais aussi pour préserver une nouvelle forme virtuelle de lien social entre les populations. Maillon indispensable pour le déploiement des réseaux et pour le bon fonctionnement des services, nos équipes étaient sur le terrain, partout en Europe.

L’année 2020 est aussi marquée par la poursuite de la mutation de SOLUTIONS 30 et en ce sens, l’intégration de la société au SBF120 est une étape importante qui nous pousse à nous améliorer en permanence et à adopter les meilleures pratiques de place.

SOLUTIONS 30 a grandi très rapidement, en devant se structurer en marche accélérée, et parfois un peu tardivement. Aujourd’hui, le Groupe est armé pour renforcer ses process, sa gestion des risques et sa compliance, tout en conservant l’agilité et la flexibilité qui font sa force, et en poursuivant ses efforts en matière de Responsabilité Sociétale.

Nous savons les équipes déterminées à conduire cette nouvelle étape de transformation avec dynamisme et enthousiasme, avec désormais en ligne de mire le cap du milliard d’euros de chiffre d’affaires.



“UN MODÈLE ÉCONOMIQUE EFFICACE ET RÉSILIENT”

MESSAGE DU DIRECTOIRE

“En 2020, le modèle SOLUTIONS 30 a prouvé son agilité et sa résilience. Nous avons maintenu une croissance à deux chiffres de notre activité et un niveau de rentabilité élevé en dépit de circonstances de marché exceptionnelles”

L'exercice 2020 restera naturellement marqué par la crise sanitaire qui nous met tous à l'épreuve, tant collectivement qu'individuellement. Dans ce contexte aussi inédit qu'inattendu, nos marchés ont bien résisté et nous avons réussi à nous adapter rapidement à de nouvelles façons de travailler. L'engagement de nos collaborateurs a été extraordinaire et nous tenons ici à chaleureusement les remercier pour les efforts accomplis. Lorsque le confinement a obligé la plupart des personnes à rester à la maison, beaucoup d'entre eux étaient sur le terrain, pour aider ces mêmes personnes à avoir les meilleures conditions de travail à domicile et à rester connectées avec leurs proches.

Dans ce contexte sans précédent, SOLUTIONS 30 a prouvé la résilience de son modèle économique, sa flexibilité opérationnelle et financière, ainsi que sa capacité à capter de nouvelles opportunités, en particulier dans le domaine des télécommunications. Cette tendance devrait se renforcer dans les prochaines années compte tenu des annonces favorables qui se multiplient partout en Europe, tant de la part des pouvoirs publics que des opérateurs, pour accélérer le développement d'infrastructures télécoms très haut débit fixes et mobiles, mais aussi la transition énergétique.

Fort de solides références, d'un réseau particulièrement dense à l'échelle européenne et d'une capacité reconnue à gérer des montées en charge rapides, SOLUTIONS 30 a intensifié ses efforts commerciaux au cours des derniers mois de façon à se positionner sur des marchés géographiques à très fort potentiel et ainsi reproduire partout en Europe le succès que connaît le groupe en France et au Benelux.

2020 constitue aussi le début d'un nouveau stade de maturité pour le Groupe avec la cotation de ses titres sur le Compartiment A d'Euronext, l'intégration de l'indice SBF120, et enfin l'entrée sur le marché britannique. Depuis sa création, SOLUTIONS 30 est une entreprise en très forte croissance, qui s'est structurée à chaque étape de développement autour de fondamentaux très solides. Aujourd'hui, l'arrivée de Robert Ziegler que nous accueillons au sein du Directoire en tant que Chief Transformation Officer va accélérer la mutation et la structuration de notre Groupe en cohérence avec ses ambitions de croissance soutenue et durable.

Nous entrons donc dans une phase importante de notre développement qui va nous permettre de consolider nos bases pour mieux construire le futur du Groupe, selon une démarche durable et responsable.

SOLUTIONS 30, LEADER EUROPÉEN DES SERVICES TECHNIQUES DE PROXIMITÉ

Pour servir un marché en croissance exponentielle nous avons développé une offre de services multi-techniques compétitive en nous appuyant sur une organisation rentable, efficace et scalable.

TROIS LEVIERS DE PERFORMANCE

VOLUMES



**DES VOLUMES
D'INTERVENTIONS
SIGNIFICATIFS ET RÉCURRENTS :**

- Sécurisation de marchés volumiques au travers de nombreux partenariats pluriannuels avec les plus grands groupes de technologie sur des secteurs d'activité variés
- Standardisation des interventions pour maximiser les économies d'échelle
- Enrichissement d'une base de connaissance en temps réel pour accroître en permanence le savoir-faire des intervenants et l'efficacité des interventions

DENSITÉ



**UN MAILLAGE TERRITORIAL
DENSE DE 10 000 TECHNICIENS
EN EUROPE :**

- Mutualisation des compétences et ressources techniques
- Optimisation des temps de déplacement
- Réduction des délais d'intervention

AUTOMATISATION

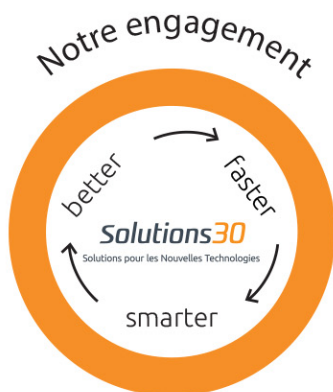


**UNE PLATEFORME
INFORMATIQUE SOCLE D'UNE
ORGANISATION EFFICACE :**

- Automatisation des tâches répétitives et chronophages pour une organisation axée sur la satisfaction client
- Planification et optimisation simultanées et en temps réel du planning et des itinéraires
- Intégration rapide de nouvelles ressources pour assurer une mise à l'échelle rapide et efficace

- PIONNIER DU MARCHÉ, SOLUTIONS 30 A FIDÉLISÉ LES PRINCIPAUX GROUPES DE TECHNOLOGIE EN EUROPE.

- UNE OFFRE ENRICHIE EN PERMANENCE POUR COLLER AUX BESOINS DES CLIENTS ET SAISIR DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE.



- UNE POSITION DOMINANTE SUR TOUS LES TERRITOIRES OÙ LE GROUPE EST PRÉSENT POUR UNE COMPÉTITIVITÉ ACCRUE.

- UN MODÈLE PEU CAPITALISTIQUE ET UNE BASE DE COÛTS FLEXIBLE, QUI GARANTISSENT EFFICACITÉ ET AGILITÉ.

PERFORMANCE FINANCIÈRE ET CHIFFRES CLÉS

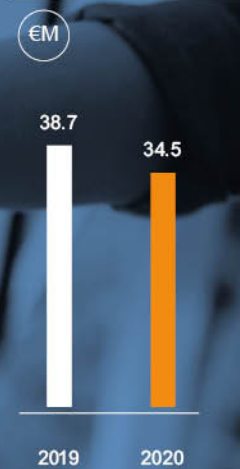
CHIFFRE D'AFFAIRES



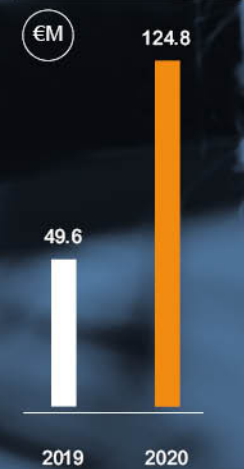
EBITDA



RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE



FREE CASH FLOW



TRÉSORERIE NETTE DE DETTE BANCAIRE



TEMPS FORTS DE L'EXERCICE 2020

MARS

Premiers confinements en Europe en raison de la pandémie de Covid. Mise en place des mesures nécessaires à la protection des équipes et à la poursuite de l'activité.

AVRIL

Publication des résultats pour la première fois selon les normes IFRS.

JUILLET

Transfert des actions SOLUTIONS 30 sur le Compartiment A d'Euronext Paris.

SEPTEMBRE

Intégration de l'action SOLUTIONS 30 dans le SBF120.

NOVEMBRE

Acquisition de 60% d'Algor SRL, spécialiste des services techniques de terrain dédiés aux réseaux mobiles en Italie.

DÉCEMBRE

Implantation au Royaume-Uni via le rachat de Convergent Holding Limited, spécialiste des services techniques dédiés aux réseaux sans fil.

Signature d'un contrat majeur avec Fluvius pour déployer 40% des compteurs intelligents de l'opérateur flamand.

PERSPECTIVES 2021 :

UNE NOUVELLE ANNÉE DE CROISSANCE A DEUX CHIFFRES ET RENTABLE.

L'OBJECTIF DU MILLIARD D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES SE RAPPROCHE

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE PORTÉE PAR LES GRANDES TENDANCES STRUCTURELLES

Chaque jour, les équipes de Solutions 30 accompagnent ces mutations en aidant les opérateurs à s'adapter, et les utilisateurs à s'approprier ces technologies

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Socle de la révolution numérique, les réseaux sont toujours plus sollicités pour répondre aux nouveaux usages :

- Multiplication des écrans et des connexions simultanées, contenus toujours plus riches, généralisation de la vidéo, augmentation du télétravail,
- Ville connectée, industrie 4.0, véhicules autonomes, bâtiments intelligents, objets connectés et edge-computing demain.

Les réseaux fixes et mobiles s'adaptent et se développent : le haut et le très haut débit, la fibre optique et la 5G transforment la façon dont nous vivons, dont nous nous déplaçons, dont nous travaillons, dont nous nous divertissons. En pleine pandémie, les réseaux ont été plus sollicités que jamais pour que chacun puisse rester connecté à ses études, à son travail ou à ses proches.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les économies d'énergie et les énergies renouvelables deviennent réalité face à l'urgence climatique et les implications sont nombreuses pour les grands énergéticiens :

- Déploiement de compteurs d'électricité et de gaz intelligents pour mieux prévoir et maîtriser les consommations d'énergie ;
- Déploiement de nouvelles technologies pour mieux gérer la consommation d'énergie.
- Adaptation des réseaux conçus à l'origine pour être alimentés par un nombre restreint de sites de production mais qui le sont aujourd'hui par un nombre croissant de producteurs disséminés sur les territoires ;
- Installations de bornes de recharge pour accompagner le développement de la mobilité électrique.

DES VALEURS FORTES POUR UNE CROISSANCE DURABLE

39%

de nouveaux collaborateurs
ont moins de 30 ans

2.442

emplois créés (en incluant
les remplacements)



6.330

collaborateurs
en 2019

7.311

collaborateurs
en 2020

SOLUTIONS 30 se développe sur la base de valeurs fortes afin de garantir la satisfaction de toutes ses parties prenantes.

SOLUTIONS 30 s'appuie sur une dynamique de croissance forte pour s'engager en faveur de l'emploi. Les hommes et les femmes qui composent le Groupe contribuent chaque jour à sa réussite.

COMPÉTENCES

Les équipes SOLUTIONS 30 sont formées aux dernières technologies afin de garantir la qualité des prestations.



INITIATIVE

Un esprit entrepreneurial fort laisse à chacun la possibilité d'exprimer son potentiel pour monter en compétences et évoluer.



SENS DU SERVICE

Le sens du service client guide chaque engagement et se reflète dans le niveau de satisfaction des clients.



UN ENGAGEMENT SANS FAILLE DE NOS ÉQUIPES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

MERCI !

Nous nous sommes adaptés très vite pour continuer à servir nos clients
et avons mis en place de nombreuses mesures pour :



Protéger la santé de nos collaborateurs.



Assurer la continuité de nos services sur les
secteurs dits « essentiels ».

PARTOUT EN EUROPE NOUS AVONS CONTINUÉ À :

- **Déployer la fibre pour que chacun reste connecté à ses proches, son travail ou sa scolarité.**

Comme en France où nos techniciens ont réussi à tenir des cadences records pour répondre à la forte demande pour des connexions toujours plus rapides.

- **Adapter nos process pour des missions de support à distance et de livraison à domicile d'équipements.**

Comme en Belgique, où les besoins en réparation explosaient alors que les magasins étaient fermés. Nous avons livré des équipements de remplacement chez les clients et les avons assistés pour qu'ils puissent rester connectés.

- **Aider des personnes à s'équiper en matériel informatique.**

Comme en Italie où nous avons fait dons de matériel informatique reconditionné à des associations à but non lucratif.

- **Aider nos clients à passer au télétravail.**

Comme pour nos partenaires Banking, dont nous avons équipé les équipes en marche accélérée pour qu'elles puissent travailler à distance. Nous avons configuré, sécurisé et livré plus de 3600 équipements (tablettes ou ordinateurs portables), en seulement quelques semaines.

- **Aider des enfants à poursuivre leur scolarité.**

Comme en Espagne, à Ribeira, où nos équipes se sont mobilisées pour connecter gratuitement des étudiants et des écoliers au réseau afin qu'ils puissent accéder à leurs cours en ligne.

Sommaire

1. Présentation du Groupe et risques	14
1.1. Une histoire de croissance dynamique et rentable	14
1.2. Le leader européen des services multi-techniques de proximité	15
1.3. Une stratégie de croissance éprouvée autour de quatre axes clés	21
1.4. De solides atouts concurrentiels, facteurs clés de succès	25
1.5. Des marchés structurellement porteurs	25
1.6. Informations extra-financières	35
1.7. Risques	38
1.8. Risque lié à la continuité d'exploitation	42
2. Gouvernement d'entreprise	44
2.1. Modèle de gouvernance	44
2.2. Conseil de Surveillance et comités	47
2.3. Directoire	59
2.4. Rémunération	66
3. Commentaires sur l'exercice	77
3.1. Examen de la situation financière et des résultats du Groupe	77
3.2. Actualité Boursière	81
3.3. Tendances et perspectives	82
4. Comptes consolidés	85
4.1. Etat de la situation financière	85
4.2. Etat du résultat global	86
4.3. Etat de Variation des capitaux propres	87
4.4. Tableau des flux de trésorerie	88
4.5. Notes annexes aux états financiers consolidés	89
4.6. Rapport du réviseur d'entreprises agréé indépendant	138
5. Actionnariat et informations complémentaires	141
5.1. Renseignements de caractère général sur la société	141
5.2. Actes constitutifs et Statuts	142
5.3. Capital social	144
5.4. Actionnariat	146
5.5. Cotation boursière	147
5.6. Communication financière	148
5.7. Responsable du document	149



Présentation du Groupe et risques

1.1.	Une histoire de croissance dynamique et rentable	14
1.2.	Le leader européen des services multi-techniques de proximité	15
1.3.	Une stratégie de croissance éprouvée autour de quatre axes clés	21
1.4.	De solides atouts concurrentiels, facteurs clés de succès	24
1.5.	Des marchés structurellement porteurs	25
1.6.	Informations extra-financières	35
1.7.	Facteurs de risque propres à la Société	38
1.8.	Risque lié à la continuité d'exploitation	42

1. PRÉSENTATION DU GROUPE ET RISQUES

SOLUTIONS 30 est le leader européen des services multi-techniques de proximité. SOLUTIONS 30 intervient sur des marchés structurellement porteurs, dont la croissance est soutenue par les grandes tendances structurelles : la transformation digitale et la transition énergétique.

Fort d'un modèle économique *scalable* et rentable, et d'atouts concurrentiels solides, le Groupe connaît une croissance dynamique. Son chiffre d'affaires est passé de

125,2 millions d'euros à 819,3 millions d'euros en 2020, soit une croissance moyenne annuelle d'environ 45% sur cette période.

Dans les prochaines années, SOLUTIONS 30 entend continuer de croître à un rythme soutenu en captant les opportunités de croissance organique et externe qui naissent de marchés en plein essor.

1.1 Une histoire de croissance dynamique et rentable

Créé en 2003, le Groupe SOLUTIONS 30 réalise à fin 2020 un chiffre d'affaires de 819,3 millions d'euros.

2003-2007 : un acteur national principalement présent dans l'informatique et les télécommunications

La société PC30, à l'origine du Groupe SOLUTIONS 30, a été créée en France en 2003 avec pour mission d'offrir aux fournisseurs de services Internet et à tout acteur intervenant dans le domaine des télécommunications, des solutions pour optimiser l'installation, la maintenance et le support des modems, ordinateurs personnels et routeurs. Pour financer son développement, la Société s'est inscrite en 2005 sur Euronext Access d'Euronext Paris.

Entre 2005 et 2007, sur un marché en pleine structuration, la Société signe ses premiers partenariats avec de grands fournisseurs d'accès Internet français (Alice, Orange, 9 Telecom, Club-Internet,...) souhaitant externaliser leurs activités de services aux utilisateurs. La société enregistre une croissance exponentielle de son chiffre d'affaires et, en 2007, 4 ans seulement après sa création, elle réalise un chiffre d'affaires de 30,1 millions d'euros.

2008-2014 : Internationalisation des activités et développement des services sur de nouveaux marchés

Tandis que ses concurrents cherchent à remonter la chaîne de valeur pour réaliser des prestations de services informatiques, PC30 prend le parti de se concentrer sur son offre existante de services multi-techniques de proximité et de la développer sur des nouveaux secteurs d'activité et de nouveaux marchés géographiques. En 2008, PC30 implante une première filiale internationale, en Italie. En 2009, PC30 accélère son déploiement à l'international en s'implantant au Benelux et s'intéresse à de nouveaux segments d'activité, en premier lieu desquels le secteur de l'énergie à l'heure où la France annonce un plan de déploiement massif de compteurs électriques de nouvelle génération.

En 2010, PC30, qui réalise 54,7 millions d'euros de chiffre d'affaires, devient SOLUTIONS 30 afin de mettre en avant sa capacité à proposer des solutions intégrées à ses clients. Les actions SOLUTIONS 30 sont transférées sur Euronext Growth.

Le Groupe poursuit son développement par croissance organique et externe. Il se positionne progressivement en fédérateur naturel d'un marché très fragmenté. Son objectif est d'atteindre le plus vite possible la taille critique qui lui permettra de densifier son réseau de techniciens, de maximiser les économies d'échelle et d'asseoir la rentabilité de son modèle.

2015-2020 : accélération de la croissance, naissance d'un champion des services de proximité

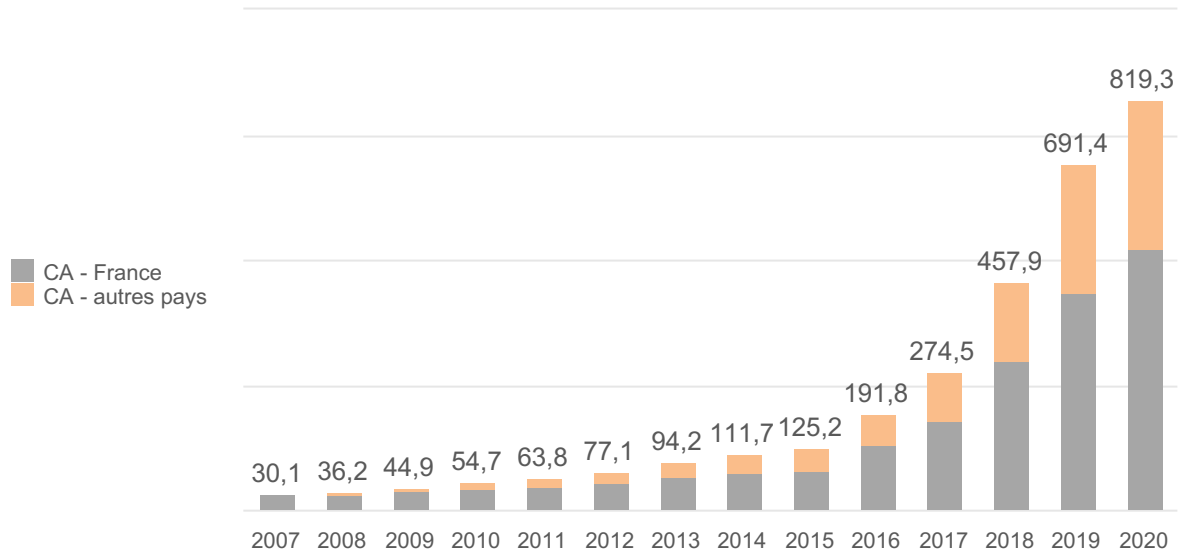
En 2015, SOLUTIONS 30 entre dans une phase d'hypercroissance en signant deux contrats majeurs en France pour le déploiement des compteurs électriques intelligents et le déploiement de l'Internet très haut-débit (fibre optique). Le Groupe connaît alors une croissance moyenne de plus de 45 % par an, passant de 125,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015 à 819,3 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020. Cette croissance à la fois dynamique et rentable permet au Groupe d'accélérer son développement à l'international.

Le Groupe réalise en 2017 des acquisitions structurantes en Allemagne et remporte l'externalisation des activités de services du câblo-opérateur belge Telenet, un contrat de 70 millions d'euros annuel qui permet à SOLUTIONS 30 d'atteindre la taille critique au Benelux.

En parallèle, SOLUTIONS 30 consolide ses bases de développement en Italie et en Espagne. En 2019, le Groupe s'implante en Pologne via l'acquisition de deux entreprises réalisant un chiffre d'affaires cumulé de 21 millions d'euros.

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, SOLUTIONS 30 prouve la résilience de son modèle économique, sa flexibilité opérationnelle et financière, ainsi que sa capacité à capter de nouvelles opportunités, en particulier dans le domaine des télécommunications. En juillet, les actions de la société sont transférées sur le compartiment A d'Euronext Paris et SOLUTIONS 30 intègre en septembre le SBF120. En décembre, le Groupe s'implante au Royaume-Uni en réalisant l'acquisition de Comvergent qui a développé une gamme de services multi-techniques dédiés au déploiement et à la maintenance de réseaux mobiles.

Une dynamique de croissance très soutenue



En 17 ans, SOLUTIONS 30 s'est imposé comme le leader européen des services multi-techniques de proximité.

1.2 Le leader européen des services multi-techniques de proximité

SOLUTIONS 30 permet à ses clients, grands groupes internationaux, d'externaliser une activité stratégique mais difficile à réaliser de façon efficace et rentable : le déploiement, l'installation et la maintenance d'équipements numériques ainsi que l'assistance à l'utilisateur final. SOLUTIONS 30 offre une gamme complète de services multi-techniques de proximité aujourd'hui déployée sur six secteurs d'activité : Télécoms, Energie, IT (informatique), Retail, Sécurité, Internet des Objets. Les 15 700 techniciens experts qui travaillent pour le Groupe interviennent directement auprès des utilisateurs (particuliers ou entreprises) pour le compte de grands groupes dont ils sont le visage. Ils

constituent donc un maillon clé dans l'expérience utilisateur et la gestion de la relation clients.

Depuis sa création, SOLUTIONS 30 s'est imposé comme un véritable partenaire de confiance, dont le développement s'appuie sur sa capacité à fournir un service de grande qualité, plus rapidement et plus efficacement que s'il était réalisé en interne par ses clients. Le Groupe est présent sur sept zones géographiques : France, Italie, Péninsule Ibérique, Allemagne, Benelux, Pologne et, depuis fin 2020 au Royaume-Uni.

Un réseau de 15 700 techniciens répartis sur sept zones géographiques



Un modèle économique efficace, socle de la réussite du Groupe

Le métier de SOLUTIONS 30 s'appuie sur la mutualisation de compétences et de ressources techniques capables d'intervenir rapidement partout où le Groupe est présent.

La rentabilité du Groupe s'appuie sur un modèle opérationnel vertueux construit autour de trois leviers d'efficacité fondamentaux:

1. Des volumes d'interventions significatifs et récurrents. Les volumes permettent d'industrialiser et de standardiser les interventions afin de maximiser les synergies et les économies d'échelle, tout en enrichissant une large base de connaissance. La conjugaison de ces éléments accroît l'efficacité tant économique que technique des interventions et en garantit la qualité.

2. La densité du réseau de techniciens. Pour garantir des délais d'intervention courts, la proximité et le maillage territorial sont clés. En outre, et dans un contexte de volumes importants, plus la couverture géographique d'un territoire est dense, plus les opérations sont rentables grâce au raccourcissement des temps de transport entre deux interventions.

3. Des outils informatiques performants pour automatiser les tâches de planification et d'optimisation en temps réel et en simultané.

Ce modèle économique éprouvé, associé à de solides process opérationnels, a démontré sa capacité à générer croissance et rentabilité. Il constitue une solide base de développement facilement duplicable sur de nouveaux marchés sectoriels et géographiques.

Une plateforme de services standardisés déployée sur six secteurs d'activité complémentaires

Le Groupe a sécurisé ses volumes en signant de nombreux partenariats avec des leaders de l'industrie et des services (Orange, Enedis, HP par exemple), initialement dans les secteurs des télécommunications et de l'informatique. Pour maximiser les économies d'échelle, SOLUTIONS 30 a déployé son modèle et sa

plateforme de services vers des secteurs d'activité connexes : l'énergie et la TV numérique en 2009, la sécurité et le retail en 2011, l'Internet des objets en 2018. Les techniciens sont aujourd'hui en mesure de réaliser des interventions sur plusieurs secteurs d'activité différents.

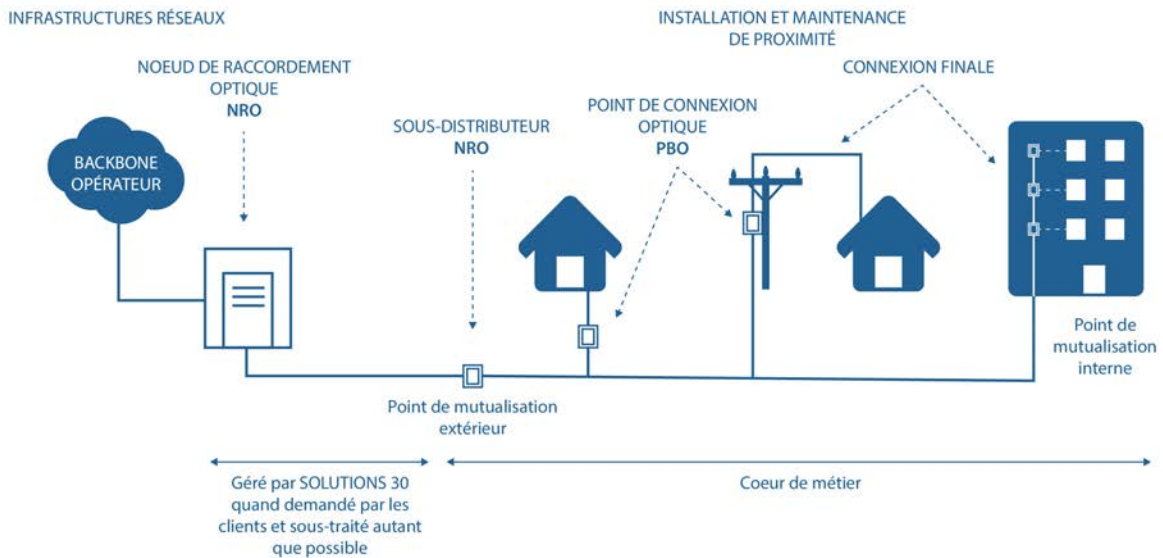
2003	2003	2009	2011	2011	2018	Date d'entrée dans le secteur
TELECOMS Services dédiés à l'Internet haut et très haut débit et aux télécommunications	IT Installation, aide à l'utilisation et maintenance de matériels et d'infrastructures informatiques	ENERGIE Services dédiés à l'installation et la maintenance de compteurs et équipements connectés dans le domaine de l'énergie et du bâtiment intelligent	RETAIL Installation et maintenance d'équipements et systèmes dédiés au point de vente, en particulier terminaux de paiement	SECURITE Installation, maintenance et support technique de systèmes et d'équipements de sécurité	IoT Installations et maintenance d'équipements connectés dans d'autres secteurs d'activité. « Laboratoire d'idées » du Groupe.	



TELECOMS

SOLUTIONS 30 a débuté son activité dans le secteur des télécommunications pour assister les particuliers et les aider à utiliser Internet au début du déploiement de la technologie ADSL. Avec l'évolution des réseaux, et fort de sa capacité à intervenir rapidement et partout, SOLUTIONS 30 a étendu son activité auprès des opérateurs qu'elle accompagne désormais dans le déploiement des réseaux Internet haut-débit et très-haut débit.

Si son cœur de savoir-faire reste les prestations liées au « dernier kilomètre numérique », en particulier le raccordement des foyers aux réseaux, SOLUTIONS 30 a mis en place une organisation qui lui permet d'intervenir en amont, dès les premières phases de déploiement. Ce positionnement permet au Groupe de capter et sécuriser des positions concurrentielles fortes sur les marchés récurrents du raccordement.



Ainsi, la plus large part de cette activité est aujourd'hui réalisée dans l'installation puis la maintenance de connexions DSL, câble et FTTH chez l'utilisateur final, en maison individuelle, logement collectif ou au bureau. En complément, les techniciens du Groupe interviennent dans l'assistance à l'utilisation de ces technologies. Selon les besoins de ses grands comptes, SOLUTIONS 30 peut être amené à proposer des interventions plus lourdes sur les infrastructures de réseau. Dans ce cas, la Société s'efforce de sous-traiter le plus possible ces prestations à des spécialistes.

L'activité télécoms est en forte croissance, portée par le déploiement des réseaux très haut débit FTTH (fibre optique). SOLUTIONS 30 détient un peu plus de 30 % de ce marché en France et, parce qu'il est l'un des rares acteurs capables d'accompagner la rapide montée en charge de ce déploiement, le Groupe continue de gagner des parts de marché.

Fort de ses relations avec les principaux acteurs du marché des télécommunications, SOLUTIONS 30 s'intéresse désormais aussi aux réseaux mobiles et a réalisé ses premières interventions autour du déploiement des réseaux de 5ème Génération (5G), une activité dont le potentiel de développement est considérable.

Le secteur des télécommunications représente à fin 2020 environ 76 % du chiffre d'affaires du Groupe.



ENERGIE

Le Groupe SOLUTIONS 30 réalise 12 % de son chiffre d'affaires consolidé auprès des grands acteurs de l'énergie en Europe. A l'heure actuelle, cette activité réside essentiellement en la pose et la maintenance des compteurs intelligents, en particulier en France où le Groupe déploie environ 25% des compteurs électriques Linky pour le compte d'Enedis dont il est le premier partenaire. Le déploiement de compteurs intelligents démarre en Allemagne qui est actuellement en phase de

pré-déploiement, et en Belgique où le Groupe a signé fin 2020 un contrat majeur avec l'opérateur flamand, Fluvius. Partout en Europe, l'installation et la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques, et, dans une moindre mesure, d'équipements de domotique (thermostats et serrures intelligents, LED...), constituent un relais de croissance significatif pour le Groupe. Cette activité est soutenue par la prise de conscience collective de la nécessité d'adopter des comportements écoresponsables, en particulier en matière d'économies d'énergie.

Sur le marché en devenir des bornes de recharge, le Groupe structure, affine et déploie son offre en approchant les acteurs susceptibles de jouer un rôle dans ce marché : énergéticiens constructeurs automobiles, loueurs, constructeurs de bornes, groupes pétroliers,...



INFORMATIQUE (IT)

Plus mature, cette activité connaît un rythme de croissance qui est aujourd'hui moins élevé que celui des télécoms ou de l'énergie. Elle représente aujourd'hui 8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et inclut toutes les activités d'assistance à l'utilisation de matériel informatique. Elle s'adresse :

- Aux grandes entreprises au travers d'une offre de Service Desk (support et ingénierie au poste de travail), comprenant la mise en place d'une architecture optimale du poste de travail, la gestion du changement (migration, déploiement, formation) et la maintenance (support Help Desk, prise en main à distance, support de proximité, gestion des services, etc.).
- Aux particuliers et aux petites entreprises avec des prestations d'installation, de maintenance et de formation pour l'ensemble des produits et services composant leur parc numérique (ordinateurs fixes et portables, imprimantes et autres périphériques informatiques, logiciels, smartphones, bornes WiFi,

box Internet et installations triple-play, services sur Internet, media-center, etc.).

Avec la progression du télétravail qui fait suite à la pandémie de Covid-19, la capacité de Solutions 30 de fournir des prestations d'assistance informatique au bureau et à domicile constitue un atout unique dans le secteur.



RETAIL

Sous la marque Money30, cette unité s'adresse aux grands comptes et aux commerçants. Elle regroupe les activités d'installation et de maintenance de terminaux de paiement ou de tout équipement utilisé pour le paiement et l'encaissement, l'installation et la maintenance des équipements numériques sur le point de vente (écrans, tablettes, bornes, douchettes infrarouge, ...). Le développement de cette activité est porté par la digitalisation des points de vente et la nécessité, pour les commerçants, de proposer un parcours client toujours plus fluide.



SÉCURITÉ

Dans ce domaine, SOLUTIONS 30 intervient pour le compte des fournisseurs de systèmes d'alarme et de vidéo-surveillance en réalisant l'installation et la maintenance d'équipements connectés (alarmes, capteurs, caméras, boîtiers de contrôle d'accès).



IOT (INTERNET DES OBJETS)

Cette activité regroupe toutes les autres compétences du Groupe et sert de « laboratoire » visant à valider le potentiel de développement des nouvelles activités qui naissent chaque jour de la diffusion des technologies numériques à tous les secteurs économiques. Cette activité inclut notamment l'installation et la maintenance d'objets connectés dédiés au secteur de la santé, une activité qui pourrait émerger dans les années à venir.

Une activité majoritairement récurrente qui s'articule entre installations nouvelles et maintenance

SOLUTIONS 30 a développé une offre complète de services. Le Groupe intervient aussi bien dans le déploiement et l'installation de nouveaux équipements numériques que sur la maintenance de ces installations. Chaque année, environ 8 à 15 % de la base installée génère des interventions de maintenance. Aux interventions résultant de défaillances matérielles ou logicielles, s'ajoutent des interventions liées au changement d'opérateurs, au déménagement d'abonnés, à la construction de nouveaux logements.

Aussi, 59% du chiffre d'affaires du Groupe 2020 provient d'activités de maintenance, par nature récurrentes, tandis que 41% provient d'installations nouvelles. Ce modèle, axé sur la croissance et la génération de revenus récurrents, offre une excellente visibilité.

Un large portefeuille de clients grands comptes fidélisés

Sur l'ensemble des zones géographiques où il est aujourd'hui présent, SOLUTIONS 30 a fidélisé une large base de clientèle incluant les principaux opérateurs de télécommunications européens, les fournisseurs de gaz et d'électricité, et les principaux acteurs du monde digital.

Les relations du Groupe avec ses clients les plus importants se répartissent sur différents contrats, segments d'activité et zones géographiques, diminuant ainsi sa dépendance commerciale. Si l'on agrège ces contrats, le premier client de SOLUTIONS 30 représente 23,9 % du chiffre d'affaires consolidé en 2020.

Concentration du portefeuille clients :

	2020	2019	2018
1 ^{er} client	24 %	20 %	15 %
Top 5	63 %	62 %	49 %
Top 10	77 %	81 %	66 %

Les équipes de SOLUTIONS 30 sont très intégrées aux processus des clients, ce qui se matérialise par la connexion des systèmes informatiques, le partage de certaines tâches ou la mutualisation des ressources entre prestataire et client, la remontée d'informations, la réalisation de ventes additionnelles. Ce mode de fonctionnement, associé à des indicateurs de performance élevés et la signature de contrats pluriannuels (3 à 5 ans)

qui se renouvèlent souvent par tacite reconduction, a permis à SOLUTIONS 30 de tisser des relations de long terme avec ses clients comme l'illustre un taux d'attrition proche de zéro depuis sa création.

Historiquement présent en France, le Groupe réalise aujourd'hui 36,2 % de son activité dans les autres zones géographiques où il s'est développé. En relais de ses

principaux clients, SOLUTIONS 30 s'est implanté sur de nouveaux marchés géographiques où il duplique le modèle économique qui a fait son succès en France. A noter que le Groupe s'est implanté au Royaume-Uni au en

fin d'exercice 2020. Ce territoire contribuera pleinement au chiffre d'affaires de SOLUTIONS 30 à partir de l'exercice 2020.

Concentration géographique de l'activité :

En millions d'euros	Normes IFRS	
	Exercice clos 31 décembre 2020	Exercice clos 31 décembre 2019
CA Total	819,3 M€	691,4 M€
dont France	522,7 M€	434,4 M€
dont Benelux	136,3 M€	125,9 M€
dont Autres Pays(*)	160,3 M€	131,1 M€

(*)Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Pologne, Royaume-Uni (depuis 2020)

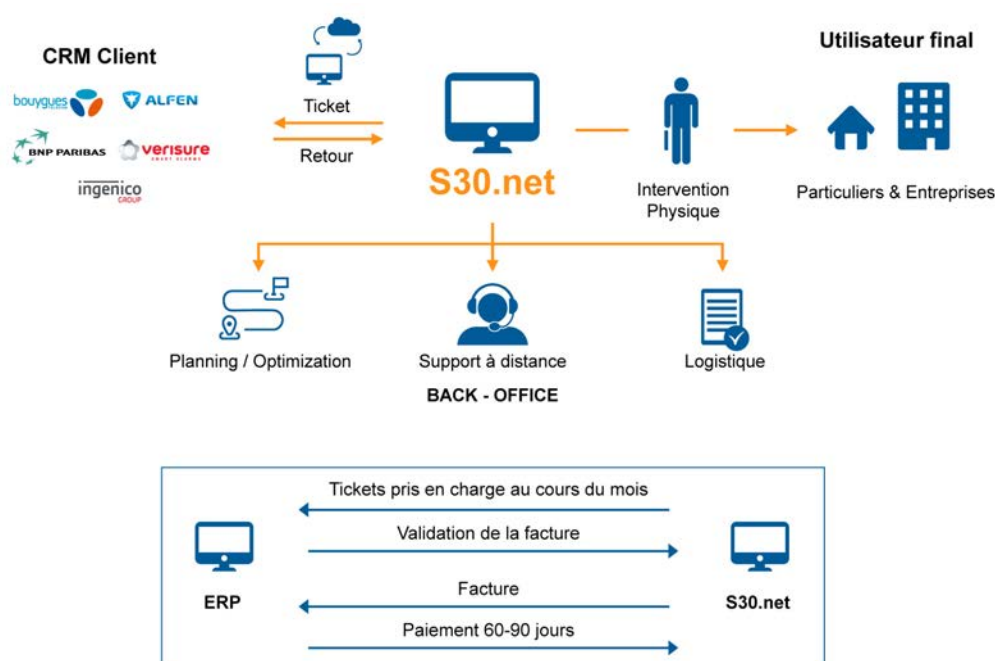
Une organisation souple et réactive qui s'appuie sur un outil propriétaire unique pour optimiser en continu et en temps réel l'efficacité de la structure

Pour servir efficacement ses marchés et ses clients, le Groupe estime que la proximité est fondamentale. Elle permet de comprendre et anticiper les besoins des clients. En outre, et comme expliqué plus haut, la densité du réseau de techniciens est un levier essentiel de productivité et de performance.

SOLUTIONS 30 dispose aujourd'hui d'une équipe de 15.700 techniciens réalisant 60.000 interventions par jour. Cette équipe ne cesse de s'accroître. La force du Groupe

réside dans sa capacité à intégrer ces nouveaux effectifs puis à planifier, coordonner et optimiser les plannings d'interventions. Pour gérer cette organisation, mais aussi pour la rendre facilement duplicable et enrichir en permanence sa base de connaissances, le Groupe a développé une plateforme informatique unique, véritable colonne vertébrale de son organisation. Cette plateforme assure la mise à disposition des bonnes compétences au bon endroit et au bon moment, et permet de maximiser le taux d'interventions réussies dès la première fois.

S30.net, colonne vertébrale de l'efficacité du Groupe



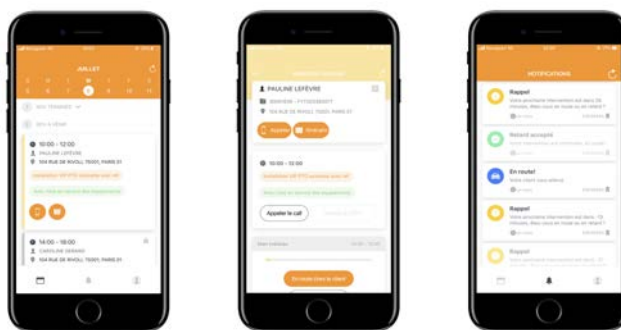
S30.net est l'outil de pilotage opérationnel de SOLUTIONS 30, connecté à l'ERP de ses clients. Cette plateforme centrale permet d'automatiser toutes les

tâches pouvant l'être, en particulier la réception des demandes d'intervention (tickets) générées par le client, la planification des interventions, l'optimisation des trajets des techniciens, la logistique propre à chaque intervention (commande et envoi de matériel, mise à disposition d'outils) et la comptabilisation des prestations réalisées.

Les équipes terrain de SOLUTIONS 30 sont connectées à cet outil qui facilite également le support à distance des techniciens et héberge une base de connaissance incrémentée en temps réel pour anticiper et renforcer l'efficacité des interventions. En automatisant un grand nombre de tâches répétitives, S30.net limite les besoins en ressources humaines, notamment pour ce qui concerne toutes les fonctions de gestion opérationnelle et de backoffice.

Parce qu'il est essentiel pour le bon fonctionnement de l'entreprise et donc stratégique, cet outil concentre la plupart des investissements du Groupe. Pour en assurer la meilleure exploitation, la disponibilité en 24/7 et la parfaite maîtrise, il est développé et piloté par une équipe d'environ 100 personnes, dont 35 personnes en interne. Cette équipe assure la maintenance de l'outil mais aussi son développement afin qu'il embarque toujours plus de fonctionnalités et de briques technologiques. Certaines de ces fonctionnalités portent sur l'augmentation continue de l'automatisation des tâches, y compris le support de premier niveau. D'autres portent sur l'enrichissement de l'expérience pour l'utilisateur final et sont mises à disposition du client en marque blanche. C'est le cas par exemple d'un module directement inspiré des plateformes collaboratives pour suivre l'arrivée du technicien et évaluer le taux de satisfaction client.

Application mobile de suivi de l'activité d'un technicien (parcours, échanges, avis clients, etc)



Cette plateforme logicielle propriétaire est conçue de façon à être particulièrement modulable et à pouvoir s'interfacer rapidement et facilement avec tous types de systèmes client.

SOLUTIONS 30 investit régulièrement dans l'innovation technologique de sa plateforme informatique avec l'objectif de supporter l'optimisation continue de l'activité de ses intervenants et améliorer la rentabilité du Groupe.

Système d'information client



Création ticket client
- Prise de rendez-vous
- Annulation de ticket
- Feedback
- ...

Système d'information S30



Les équipes de développement sont basées dans les géographies où le Groupe réalise ses prestations mais également dans des géographies plus éloignées en fonction de la disponibilité de développeurs dotés des compétences technologiques recherchées.

En effet, commercialement présent dans toute l'Europe, SOLUTIONS 30 a toujours privilégié des équipes

délocalisées pour réaliser toutes les tâches support qui peuvent être accomplies à distance.

Ainsi, si les techniciens et les principaux managers sont naturellement présents dans tous les pays européens où le Groupe intervient, les activités de support sont, elles, implantées dans des régions où les coûts sont plus faibles.

Une structure de coûts optimisée



BACK-OFFICE

Planning/ Optimisation | Support à distance
| Logistique



FRONT-OFFICE

Interventions physiques



SOUS-TRAITANCE

Développement logiciel



■ INTERNE
■ EXTERNE

Le système informatique de SOLUTIONS 30 est basé sur une architecture cloud complètement redondante et sécurisée, faisant l'objet de tests réguliers et de mesures spécifiques pour garantir la continuité d'activité en cas de problème (plan de reprise d'activité, sauvegarde et redondance). Il fonctionne en conformité avec les normes et standards en vigueur en matière de cybersécurité.

L'organisation et les procédures internes sont en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (le « RGPD ») entré en vigueur le 25 mai 2018, et font l'objet d'audits réguliers de la part des clients du Groupe.

Cette structure permet de conforter la compétitivité de SOLUTIONS 30. Le Groupe a créé un véritable socle organisationnel pouvant servir de base de développement à de nouvelles activités ou de nouveaux marchés géographiques. S30.net est au centre de cette organisation, constituant non seulement un levier d'efficacité opérationnelle permettant de dupliquer facilement le modèle SOLUTIONS 30 et soutenir sa croissance, mais aussi un vecteur de fidélisation des clients, garant d'une offre de services enrichie en permanence.

1.3 Une stratégie de croissance éprouvée autour de quatre axes clés

La densité du réseau de techniciens SOLUTIONS 30 est la clé du succès, permettant de garantir la compétitivité du Groupe. SOLUTIONS 30 adresse donc des marchés volumiques et, pour maximiser cet effet volume tout en sécurisant sa capacité d'exécution, le Groupe a bâti sa dynamique de croissance sur quatre piliers fondamentaux :

Diversification sectorielle

Afin d'accroître ses volumes, le Groupe mène une stratégie de diversification sectorielle en capitalisant sur ses équipes terrain et sur sa base de compétences multi-techniques. La conquête de nouveaux marchés porteurs et complémentaires lui a permis de diversifier son risque, tout en bénéficiant de solides leviers de croissance.

Le Groupe s'intéresse à des marchés volumiques :

- qui nécessitent des interventions techniques de proximité, donc un réseau de techniciens dense ;
- dont la croissance est portée par des tendances de fond et sur lesquelles la capacité du Groupe à accompagner des montées en charge rapides peut faire la différence.

A titre d'exemple, le secteur de l'énergie, auquel le Groupe s'intéresse depuis 2009 et qui a constitué le premier axe de diversification sectorielle, contribue au chiffre d'affaires de SOLUTIONS 30 depuis 2015. Il représente aujourd'hui un volume d'activité d'environ 100 millions d'euros, soit 12 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Diversification géographique

Pour asseoir son positionnement de premier entrant et consolider les barrières à l'entrée vis-à-vis de sociétés concurrentes, SOLUTIONS 30 a renforcé la fidélité de ses clients en les accompagnant sur plusieurs pays européens. L'implantation du Groupe dans un nouveau pays est en effet généralement menée en partenariat avec un client, après analyse du potentiel de marché et de la capacité du Groupe à y déployer son modèle. SOLUTIONS 30 cible des pays souvent limitrophes de ses implantations, dont le potentiel de croissance est avéré et dont l'accessibilité ainsi que la densité de population permettent d'anticiper un niveau de rentabilité en phase avec les standards du Groupe. C'est ainsi que SOLUTIONS 30 s'est implanté en Italie, sur la Péninsule Ibérique, au Benelux, en Allemagne, en Pologne puis au Royaume-Uni en 2020. Fort de cette assise européenne, le Groupe entend désormais renforcer son maillage sur chacun de ces territoires.

Acquisitions ciblées

La densification du maillage territorial et la diversification géographique passent aussi par la réalisation d'acquisitions ciblées, afin d'atteindre plus vite une densité optimale. D'une façon générale, SOLUTIONS 30 intervient sur un marché qui reste encore très fragmenté alors que les clients souhaitent réduire le nombre de leurs partenaires. Grâce à sa taille, SOLUTIONS 30 est le

fédérateur naturel de son marché, ce qui lui offre un champ considérable d'opportunités et un fort pouvoir de négociation. Le succès de la politique de croissance externe du Groupe repose sur sa connaissance approfondie des marchés et sur des procédures éprouvées. Clairement identifié comme le fédérateur naturel et le plus actif sur le marché, SOLUTIONS 30 dispose d'un réservoir de cibles et d'un flux régulier de nouvelles opportunités. La plupart des opérations sont réalisées de gré-à-gré, sans intermédiaire, et sont financées sur fonds propres ou grâce à une ligne de financement bancaire.

Les acquisitions que mène le Groupe sont en outre souvent encouragées par ses clients et dans ce cas, SOLUTIONS 30 négocie en parallèle l'acquisition de la cible et de meilleures conditions contractuelles avec les clients, en particulier sur les volumes confiés. Les acquisitions successives ont permis, au fil des années, de renforcer la présence du Groupe sur ses segments de référence, lui permettant de capitaliser avec succès sur ses marchés historiques et de sécuriser ainsi son modèle économique.

Avec une trentaine d'acquisitions réalisées à date, sur des niveaux de valorisation compris entre 4 et 6 fois l'EBITDA, SOLUTIONS 30 dispose d'un savoir-faire éprouvé et d'un excellent track-record en matière d'opérations de croissance externe relatives. Ces opérations ont permis au Groupe de dégager un volume d'affaires substantiel, de l'ordre de 300 millions d'euros, associé à un niveau de rentabilité ayant vocation à croître rapidement compte tenu des synergies immédiatement générées. En effet, depuis sa toute première opération il y a plus de 10 ans, le Groupe a acquis le savoir-faire nécessaire pour intégrer efficacement ses acquisitions. Ses procédures internes permettent d'améliorer rapidement l'efficacité opérationnelle post-acquisition et de mettre en œuvre systématiquement des pratiques standardisées, notamment en matière de performance financière et de génération de cash-flows d'exploitation.

Exemples d'opérations récentes et logiques poursuivies :

Accroître la densité du maillage territorial



Adresser rapidement de nouveaux territoires



Accéder à des clients majeurs et/ou acquérir des parts de marchés

Améliorer au global la rentabilité du Groupe, en capitalisant sur les synergies

TOUTES LES CIBLES

Tableau de synthèse des différentes acquisitions réalisées par le Groupe

Année	Cibles	Pays	Secteur	CA (M€)
2009	Smartfix	Pays-Bas	IT + Telecoms	3
2009	Anovo-on-site	France	IT	4
2009	Sogeti (poste utilisateurs)	France	IT	11
2011	MPS	France	IT	5
2011	Odyssée	France	IT + Retail	5
2011	Agemis	France	IT	3
2013	Form@Home	France	IT + IoT	4
2013	CIS Infoservices	France	IT + Telecoms + Retail	20
2013	Mixnet	Italie	IT	5
2013	B&F	Allemagne	IT + Telecoms	4
2014	Connecting Cable	Allemagne	IT + Telecoms	5
2015	Rexion	Espagne	IT	5
2016	Autronic	Espagne	IT + Telecoms	12
2016	Atlantech	France	Energie	5
2016	JFS	Belgique	IT + Telecoms	20
2017	ABM	Allemagne	Telecoms	12
2017	CPCP	France	Telecoms	53
2018	Saltò	Espagne	Telecoms	14
2018	Sotranasa	France	Telecoms + Energie	59
2018	Vitgo	Espagne	Telecoms	7
2019	Provisiona	Espagne	Telecoms	2
2019	i-Projects	Pays-Bas	Telecoms + Energie	13
2019	CFC	Italie	IT	5
2019	Sprint Field Services (Telekom Usługi)	Pologne	Telecoms	6
2019	Byon	France	Telecoms	2
2019	Worldlink	Allemagne	Telecoms	2
2020	Algor	Italie	Telecoms	4
2020	Brabamij	Belgique	Telecoms + Energie	6
2020	Comvergent	UK	Telecoms	18
			Total (approximatif)	311

Organisation opérationnelle unique

Les leviers décrits ci-dessus ont permis au Groupe de se développer très vite. Si le métier de SOLUTIONS 30 est peu capitalistique, c'est un métier qui s'appuie sur des hommes et des femmes de terrain. Cette croissance rapide du chiffre d'affaires s'accompagne donc d'une croissance similaire des effectifs.

Le Groupe est structuré de façon à absorber une croissance très soutenue. Au-delà du rôle central de

S30.net expliqué plus haut et auquel toutes les équipes terrain sont connectées, l'organisation s'appuie sur une structure opérationnelle qui se veut identique pour tous les secteurs d'activité et tous les pays, ce qui permet de réaliser des synergies et des économies d'échelle en favorisant l'adoption des meilleures pratiques au sein du Groupe.

SOLUTIONS 30 est aujourd'hui un Groupe multiculturel qui dispose d'une équipe de management internationale et

complémentaire insufflant dans la structure dynamisme et sens du service client. De nombreuses tâches ont été automatisées de façon à limiter les coûts des fonctions centrales et à conserver une structure souple et réactive, capable de s'adapter rapidement. Surtout, cette automatisation permet de concentrer les efforts sur les équipes terrain, garantes de la satisfaction clients.

Les techniciens salariés, tout comme les sous-traitants qui représentent 30 à 50 % des équipes terrain selon les pays et assurent un volant de flexibilité essentiel au bon fonctionnement du Groupe, suivent un processus de recrutement et de formation à la fois exigeant et balisé. SOLUTIONS 30 dispose de procédures opérationnelles strictes, d'un centre de formation intégré et d'outils de suivi spécifiques. Le Groupe œuvre ainsi à diffuser de manière transversale l'ensemble de ses expertises, de son savoir-faire et de son savoir-être, pour maintenir un taux de satisfaction client élevé et garantir la cohérence ainsi que l'homogénéité de son offre de service.

A court et moyen terme, le Groupe SOLUTIONS 30 continuera de mener cette stratégie qui a fait ses preuves. SOLUTIONS 30 entend ainsi continuer de donner la priorité à la croissance afin d'atteindre la taille critique dans toutes les zones géographiques où il est présent, tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses coûts. SOLUTIONS 30 continuera de s'appuyer sur un modèle où l'allocation des ressources financières se fait

en priorité vers les opérations et est gérée dans un souci constant de maximisation de l'efficacité. La priorité est clairement donnée à la gestion de la croissance et à la capacité du Groupe à satisfaire les exigences opérationnelles de ses clients.

La situation pandémique a permis de valider la résilience et l'agilité de ce modèle et de cette philosophie qui sont, et resteront, au cœur de l'ADN du Groupe. SOLUTIONS 30 a toutefois acquis une taille qui requiert davantage de structure. Pour renforcer ses fondamentaux et consolider les bases de sa croissance, le Groupe est engagé dans un plan de progrès qui doit lui permettre de mieux contrôler ses processus opérationnels, ses risques et sa gouvernance.

Positionné sur des marchés structurellement porteurs, SOLUTIONS 30 souhaite consolider son leadership et saisir toutes les opportunités de croissance qui se présentent. En parallèle, le Groupe sécurise sa capacité d'exécution tout en préservant la flexibilité de son organisation pour absorber au maximum les montées en charge de ses contrats.

SOLUTIONS 30 bénéficie aujourd'hui d'un positionnement unique et dispose de bons leviers de croissance sur des marchés à fort potentiel. Le Groupe vise désormais la barre symbolique du milliard d'euros de chiffre d'affaires.

1.4 Position concurrentielle de la société

Comme expliqué plus haut, SOLUTIONS 30 intervient sur un marché très fragmenté dont l'un des principaux facteurs de croissance est la volonté des grands groupes de technologie d'externaliser leurs activités de service de proximité. Les premiers concurrents du Groupe sont donc les services internes des clients, opérateurs télécoms, grands énergéticiens ou fabricants de matériel informatique notamment. Ces services n'ont toutefois pas vocation à aller démarcher de nouveaux clients ou de nouveaux secteurs d'activité. A la périphérie du cœur de métier des groupes, ces services sont difficiles à rentabiliser ce qui soutient une tendance de fond vers l'externalisation.

Premier entrant sur le marché de la prestation de services multi-techniques de proximité, SOLUTIONS 30 est le seul acteur du secteur capable d'intervenir chez les particuliers et positionné à la fois sur des activités et des territoires diversifiés. SOLUTIONS 30 n'a que très peu de concurrence directe. Les marchés du Groupe étant captifs, les barrières à l'entrée sont élevées, d'autant que SOLUTIONS 30 s'appuie sur 17 ans d'expertise et une solide réputation.

En Europe, les acteurs présents dans les activités du Groupe SOLUTIONS 30 sont donc de natures très différentes. On recense :

- Les filiales ou services internes des grands groupes de technologie, des fournisseurs d'énergie ou d'équipementiers ;
- Les groupes multi-techniques intervenant sur les infrastructures, donc en amont de SOLUTIONS 30, parmi lesquels SPIE, SNEF, Vinci, Eiffage ;
- Les fournisseurs de services d'infrastructures telecoms intervenant en amont du cœur de métier de SOLUTIONS 30 : Scopelec, Constructel, Sogetrel ou Circet ;
- Quelques acteurs nationaux, parmi lesquels se trouvent essentiellement Onefield en France, ESAS et Guidion en Belgique ;
- Un grand nombre d'entreprises de petite et moyenne taille, locales et régionales, dont la stratégie est basée sur la proximité avec les clients ou des niches d'expertise.

SOLUTIONS 30 a identifié les facteurs clés de succès sur ses marchés et a classé les entreprises concurrentes selon ces facteurs :

- La densité du réseau de techniciens présents sur le terrain : la densité du réseau et la proximité sont critiques pour comprendre les besoins des clients, les anticiper et s'y adapter, et pour délivrer des services de qualité dans des délais très courts.
- La scalabilité du modèle : cette notion est essentielle pour accompagner les montées en charge parfois très rapides et les déploiements à grande échelle imposés

par les clients. Elle est en outre généralement associée à une bonne efficacité opérationnelle.

- L'assise financière de l'entreprise est stratégique pour pouvoir réaliser les recrutements ou les investissements nécessaires, notamment dans une plateforme informatique temps réel moderne, et pour financer le besoin en fonds de roulement d'une activité en très forte croissance.
- La valeur de l'activité de prestations de services multi-techniques de proximité pour l'entreprise qui les réalise : lorsque l'activité est stratégique pour l'entreprise qui la réalise, celle-ci affecte ses cash-flows au développement de ces activités, maintenant ainsi sa capacité à gagner de nouveaux contrats.

Classification de la concurrence :

- Les filiales ou services internes des grands groupes de technologie, des fournisseurs énergie ou d'équipementiers télécoms :

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
-	--
Assise financière	Valeur de l'activité
++	-

- Les fournisseurs de services multi-techniques intervenant sur les infrastructures ;

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
+	+
Assise financière	Valeur de l'activité
+	-

- Les fournisseurs de services d'infrastructures telecoms ;

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
+	-
Assise financière	Valeur de l'activité
+	+

- Quelques acteurs nationaux, essentiellement en dehors de la France ;

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
-	+
Assise financière	Valeur de l'activité
-	++

- Un grand nombre d'entreprises de petite et moyenne taille, locales et régionales, dont la stratégie est basée sur la proximité avec les clients ou des niches d'expertise.

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
-	-
Assise financière	Valeur de l'activité
--	++

- SOLUTIONS 30

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
++ (FR & BE)	++
Assise financière	Valeur de l'activité
++	++

1.5 Des marchés structurellement porteurs

Leader européen des services multi-techniques de proximité, SOLUTIONS 30 évolue sur des marchés dynamiques dont la structure permet au Groupe de capitaliser sur ses atouts pour acquérir une position solide.

Comme expliqué plus haut, le Groupe intervient à la fois sur des activités d'installation et de maintenance. La contribution normative des activités de maintenance, par nature récurrente, est comprise historiquement entre 60 et 80% du chiffre d'affaires du Groupe.

Pour ce qui concerne les activités d'installation, la maturité des marchés ciblés diffère d'un pays à l'autre. En effet, alors que les technologies déployées sont sensiblement les mêmes dans toute l'Europe, les décisions

d'investissement sont prises à l'échelle nationale, que ce soit par les pouvoirs publics ou les acteurs privés. C'est un avantage pour le Groupe qui peut se servir de l'expérience acquise dans les territoires les plus avancés pour tester et construire son offre localement avant de la dupliquer ailleurs, de façon encore plus efficace, l'objectif du Groupe étant de déployer son offre de services et son réseau de techniciens sur l'ensemble de ses marchés, dans tous les pays où il est implanté.

Pour refléter cette ambition, le Groupe s'appuie sur une organisation par pays et sur trois secteurs géographiques : la France, le Benelux et les Autres Pays. Le management local est responsable de déployer l'activité du Groupe sur les différents marchés adressables (Télécoms, IT, Energie, Retail, Sécurité et IoT).

En millions d'euros	Exercice clos 31 décembre 2020	Exercice clos 31 décembre 2019
Telecom	374,9	267,9
IT	38,7	44,2
Energie	88,2	100,9
Retail	17,0	17,8
Sécurité	2,7	2,3
Internet des objets	1,2	1,2
Total Chiffre d'affaires France	522,7	434,4
<i>% du CA Total</i>	<i>63,8 %</i>	<i>63,7 %</i>
Total Chiffre d'affaires Benelux	136,3	125,9
<i>% du CA Total</i>	<i>16,6 %</i>	<i>18,5 %</i>
Total Chiffre d'affaires Autres Pays	160,3	131,1
<i>% du CA Total</i>	<i>20,1 %</i>	<i>17,9 %</i>
Total Chiffre d'affaires	819,3	691,4

1.5.1. Principaux secteurs d'activité

Le présent chapitre présente les marchés sur lesquels le Groupe opère et les territoires géographiques qu'il cible, en mettant l'accent sur les activités à plus fort potentiel :

- Télécoms :**
 Fort de son succès dans le déploiement de l'internet à très haut débit en France, le Groupe bénéficie de solides références et d'atouts concurrentiels substantiels pour conquérir des parts de marché significatives dans les pays européens où le taux de pénétration de cette technologie est encore faible. L'arrivée des réseaux mobiles de 5ème génération constitue également un relais de croissance important pour le Groupe qui a commencé à déployer son offre sur ce marché.
- Energie :**
 La transition vers la mobilité électrique offre d'importantes opportunités de revenus pour SOLUTIONS 30 qui a développé une offre dédiée à l'installation et à la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment chez les particuliers ou dans les petites entreprises. Le déploiement de réseaux et compteurs intelligents est également un vecteur important de croissance.
- IT (informatique):**
 SOLUTIONS 30 fournit des services d'assistance informatique à des clients directs entreprises et intervient pour le compte de grands fabricants informatiques auprès de leurs clients. Bien que plus mature, ce marché dispose toujours d'un potentiel de croissance important, et dans un contexte où le télétravail se développe la capillarité du réseau de techniciens SOLUTIONS 30 constitue un atout fort.
- Internet des objets (IoT) :**
 Le Groupe intervient dans l'installation et la maintenance d'objets connectés, tels que les produits

Domotique. La maison intelligente constitue en effet un axe de développement important pour le Groupe qui devrait bénéficier de l'augmentation du nombre d'objets connectés au sein des foyers. La ville intelligente, la logistique, le transport et l'industrie 4.0 sont également des secteurs où les objets intelligents vont proliférer



Télécoms

Premier marché historique du Groupe, le secteur des télécoms constitue le principal débouché pour le Groupe. Socle de la révolution numérique, les réseaux sont toujours plus sollicités pour répondre aux nouveaux usages. La généralisation de la vidéo sur Internet, l'appétit croissant pour les contenus, et plus généralement la transformation numérique qui touche tous les pans de l'économie sont à l'origine de l'explosion du volume de données transportées par les réseaux. Le nombre d'écrans par foyer ne cesse de croître et a déjà plus que doublé en 10 ans. Ces tendances de fond obligent les opérateurs à adapter leurs infrastructures en permanence pour offrir la couverture réseau la plus large possible et des connexions toujours plus rapides. C'est dans ce cadre que s'inscrit le déploiement de la fibre optique (FTTH) en Europe. Toutefois, et bien qu'encouragée à l'échelle européenne et dans les différents pays, l'adoption de la fibre optique par les ménages est encore relativement faible. Dans les vingt-huit états membres de l'Union Européenne, seuls 17 % des foyers sont abonnés. 39% des foyers sont toutefois éligibles à la fibre. Ce qui constitue une opportunité de croissance très significative pour SOLUTIONS 30.

Il existe en outre de très grandes disparités entre les pays dans lesquels SOLUTIONS 30 est présent. L'Espagne a le taux de couverture le plus élevé puisque plus de 50% des foyers sont abonnés à la fibre et que près de 90% des

foyers sont éligibles. A l'opposé, moins de 4% des foyers allemands sont abonnés à la fibre optique tandis que 10% des foyers sont éligibles.

A fin décembre 2020, le Groupe réalise 373 millions d'euros de chiffre d'affaires dans le déploiement et la maintenance des connexions FTTH, tandis que l'installation et la maintenance des autres technologies Internet haut-débit (ADSL, coaxial, etc.) ont représenté 247 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Pour renforcer sa position d'acteur de référence dans le secteur et densifier son maillage territorial, le Groupe a réalisé, depuis 2018 plusieurs acquisitions stratégiques :

- Acquisition de 100 % du capital de Sotranasa, prestataire de services de proximité diversifié bien implanté dans le sud et le sud-ouest de la France ;
- Acquisition de Saltó Telecomunicaciones S.L., société espagnole partenaire de rang 1 de Masmovil, et de Grupo Magaez Telecomunicaciones, partenaire de rang 1 de Vodafone en Espagne ;
- Finalisation de l'acquisition à 100 % de Janssens Field Services ;
- Acquisition des activités de services de proximité de Sprint et des actifs de la société polonaise Elmo, afin d'entrer sur le marché des télécoms en Pologne ;
- Acquisition à 100% de Comvergent Ltd, opération qui marque l'entrée de Solutions 30 sur le marché anglais. En 2020, Comvergent a réalisé un chiffre d'affaires proche de 19.3 millions d'euros dans le domaine des télécommunications mobiles.

En 2018, le Groupe a signé en Belgique un partenariat d'outsourcing avec Telenet qui a donné lieu à la création de Unit-T, une joint-venture détenue à 70 % par SOLUTIONS 30 et à 30 % par Telenet. Unit-T, qui s'appuie sur un réseau de 1 000 techniciens, opère un contrat de services conclu avec Telenet pour un montant annuel de 70 millions d'euros.

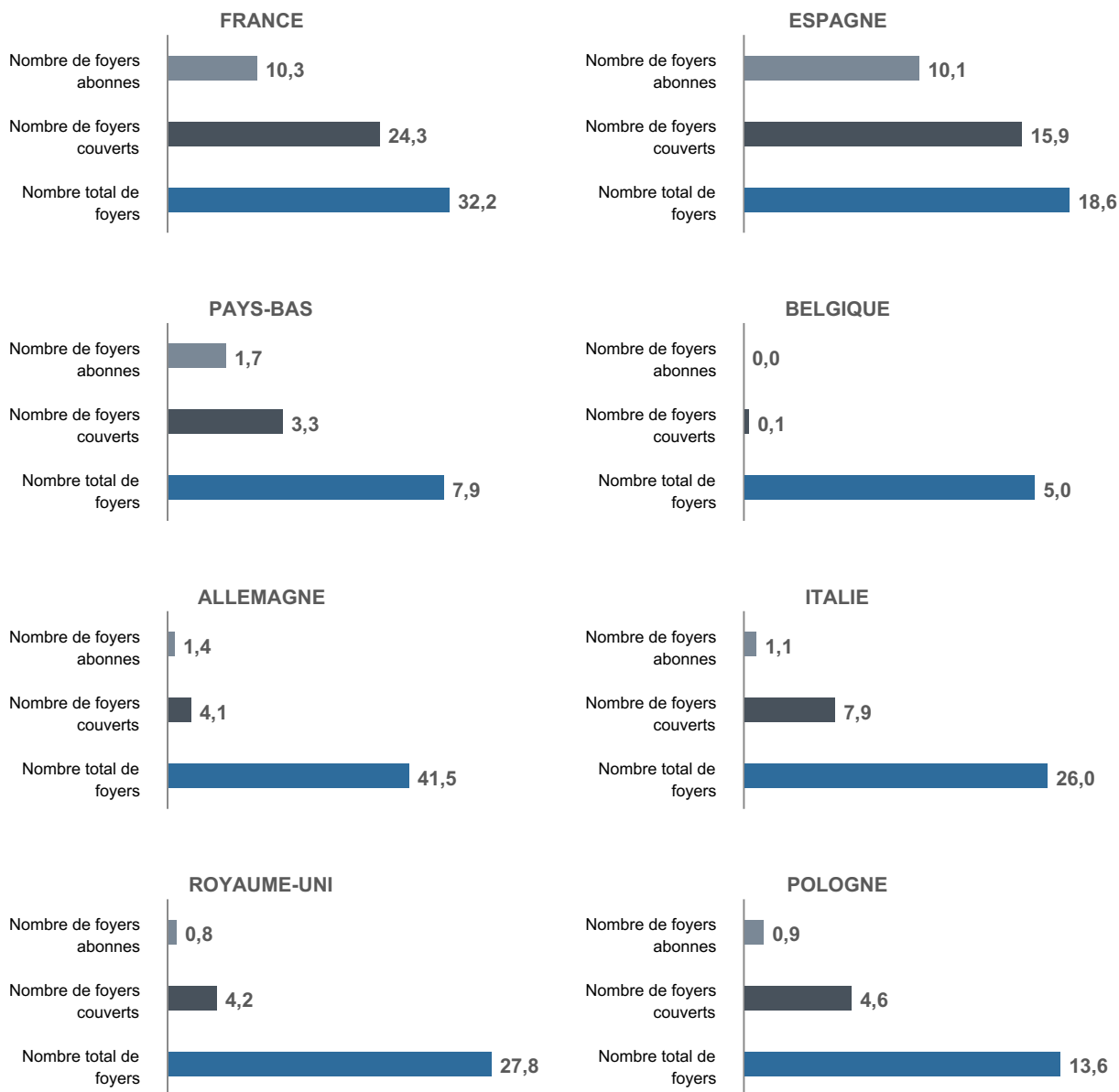
Le secteur des télécoms reste un vecteur de croissance extrêmement dynamique pour le Groupe. La crise sanitaire a accéléré les projets de déploiement d'infrastructures très haut débit partout en Europe et les projets se multiplient pour combler le retard numérique qu'enregistrent de nombreux grands pays européens, sous le double effet des plans de relance pour l'économie et des besoins croissants en connexions de meilleure qualité :

- En France, où le Groupe a acquis un leadership reconnu, le déploiement du réseau FTTH est soutenu par le Plan France Très Haut Débit du Gouvernement. Ainsi, à fin 2020, sur un total de 32 millions de foyers (40,2 millions de locaux privés et professionnels), 24,3 millions de foyers sont aujourd'hui couverts, c'est-à-dire éligibles à la fibre, et seulement 10,3 millions de foyers sont effectivement abonnés.
- En Allemagne et en Pologne, le marché est en train de s'ouvrir avec de grands plans d'investissement annoncés. La dynamique de croissance sera très favorable, compte tenu du faible taux de pénétration de la technologie FTTH sur ces marchés. Le nombre de foyers éligibles puis abonnés augmentera de façon exponentielle dans les prochaines années.
- En Espagne, le marché est déjà bien établi. Le nombre de foyers éligibles à la fibre est très élevé, ce qui incite les opérateurs à convertir leurs abonnés haut débit au très haut débit pour accélérer leur retour sur investissement. Un plan de 2,3 milliards d'Euros a été annoncé pour couvrir 100% du pays avant 2025 ;
- En Italie, la création d'un réseau unique combinant les réseaux de TIM et OpenFiber a été approuvé le 1er septembre 2020 et l'Europe a attribué 42 milliards d'Euros à l'Italie pour déployer son réseau fibre ;
- Enfin, aux Pays-Bas, il existe des opportunités de consolidation que le Groupe étudie avec attention.

Ainsi, sur le marché européen de l'Internet très haut débit, plusieurs tendances ressortent :

- Les incitations publiques s'intensifient pour soutenir le déploiement de la technologie FTTH dans toute l'Europe ;
- Dans les pays où les opérateurs historiques ont tardé à déployer leurs réseaux FTTH, des opérateurs alternatifs se sont emparés du sujet et ainsi enclenché la transition vers les réseaux FTTH ;
- Les opportunités se multiplient dans tous les territoires où le Groupe est implanté. Son expérience et sa position concurrentielle forte acquises en France constituent de précieux atouts pour capter la croissance de ces marchés.

Un marché adressable estimé à 172.6m foyers



Source : IDATE pour FTTH Council EUROPE - Septembre 2020, marché à fin septembre 2019, sauf France : Arcep, mars 2021.

Fort d'un solide positionnement dans les réseaux fixes, le Groupe s'intéresse désormais aux réseaux mobiles alors que le déploiement des réseaux de 5ème génération (5G) est enclenché et a débuté dans certains pays. L'objectif ultime de cette technologie est de permettre l'essor des véhicules autonomes, de rendre la ville intelligente, de mieux gérer les activités industrielles, la logistique et les transports, de développer de nouvelles solutions de télésanté. SOLUTIONS 30 a commencé à travailler dans ce domaine, notamment en Espagne. Le Groupe s'appuie sur son expertise du secteur des télécommunications pour bâtir une offre commerciale compétitive. Il intervient aujourd'hui pour le compte d'équipementiers télécoms en préparant les installations actuelles et en intervenant sur leur mise à niveau.

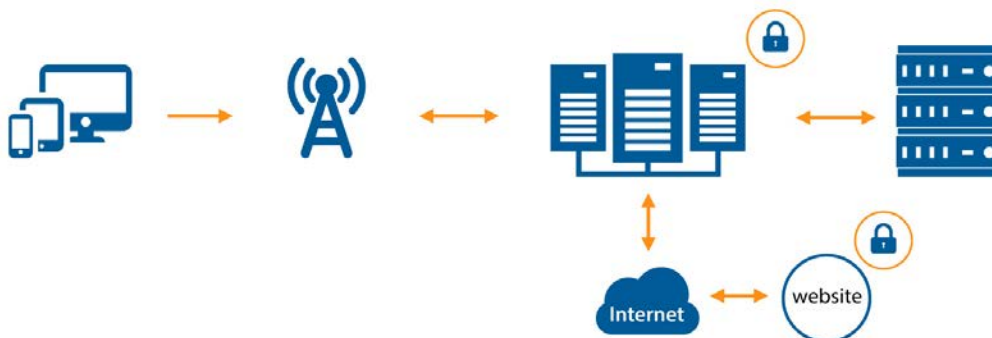
Demain, les spécialistes pensent que la technologie 5G sera accompagnée du déploiement de beaucoup de petites antennes additionnelles (microcells) et du développement du Edge computing. D'importantes quantités de données seront échangées à travers les réseaux 5G. Pour réduire la latence des échanges, des systèmes informatiques seront déployés dans les stations de base, à proximité des antennes. SOLUTIONS 30 pense être idéalement positionné pour participer au déploiement et à la maintenance de ces systèmes, ayant, de par sa couverture du territoire, un important avantage concurrentiel par rapport aux sociétés informatiques traditionnelles, qui ne disposent pas d'équipes terrain et sont souvent basées dans les zones denses.

1 - Une demande de données d'un mobile est envoyée au mâât du réseau

2 - Demander des passes au réseau central via une passerelle de sécurité

3 - La demande est transmise à Internet et adressée à l'url appropriée

4 - La requête est traitée et les données sont renvoyées via le même chemin



Energie

A fin 2020, le Groupe réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires Energie en France dans la pose de compteurs électriques et gaz intelligents. Le Groupe dispose d'un solide potentiel de croissance qui s'appuie sur deux axes :

- Le déploiement de compteurs intelligents dans les pays non encore équipés ;
- L'essor de la mobilité électrique et le besoin en bornes de recharge pour véhicules électriques.

Ce segment d'activité devrait directement bénéficier des investissements massifs en faveur de la transition énergétique en Europe, qui atteignaient 166 milliards d'euros en 2020 selon BloombergNEF (+67% par rapport à 2019).

Déploiement des compteurs intelligents

Dans le cadre du troisième « paquet énergie », la législation européenne prévoit que les États membres veillent au déploiement des compteurs intelligents sur leurs territoires respectifs. Cette mise en œuvre peut être subordonnée à une évaluation économique positive des coûts et avantages (analyse coût/avantages - ACA) sur le long terme. En ce qui concerne l'électricité, l'objectif était d'équiper au moins 80 % des consommateurs d'ici à 2020 si la mise en place de compteurs intelligents donnait lieu à une évaluation favorable.

Selon la Commission Européenne, l'engagement des États membres équivaut à un investissement de l'ordre de 45 milliards d'euros pour la mise en place de près de 200 millions de compteurs électriques intelligents (représentant approximativement 72% des consommateurs européens) et 45 millions de compteurs à gaz (près de 40 % des consommateurs).

Bien que les estimations varient, le coût d'un compteur intelligent se situe en moyenne entre 200 et 250 euros par client, tout en offrant un avantage total par consommateur de 160 euros pour le gaz et de 309 euros pour l'électricité, ainsi que des économies d'énergie estimées à 3 %.

En dépit de ces directives, le déploiement effectif des compteurs intelligents dans l'ensemble de l'Union Européenne dépend de critères propres à chaque État membre. Parmi ces critères figurent les dispositions réglementaires, les normes disponibles et les fonctionnalités recommandées afin d'assurer l'interopérabilité technique et commerciale et de garantir la protection et la sécurité des données.

Ainsi, chaque État membre a commencé à déployer ses compteurs d'électricité intelligents, mais avec des délais et des objectifs considérablement variables.

Au cours de la dernière décennie, les plans de déploiements de compteurs intelligents ont été principalement motivés par l'objectif évoqué ci-dessus de 80 % de consommateurs équipés d'ici 2020. Toutefois, les déploiements ne se sont pas déroulés aussi rapidement que prévu, et un rapport de l'Union Européenne publié fin 2019 montrait que l'objectif initial ne serait pas atteint, avec seuls 72 % des ménages et des bâtiments commerciaux équipés dans les délais.

- Les pays les plus avancés sont l'Italie, la Suède ou la Finlande. Ils montraient des taux de pénétration supérieurs à 95% et ce, même bien avant 2020. L'Italie prépare même le déploiement d'une deuxième génération de compteurs intelligents ;
- En France, en Espagne, au Luxembourg ou au Danemark, les déploiements se déroulent à un rythme soutenu et ces pays sont globalement en ligne avec les objectifs de déploiement ;
- Ailleurs, les déploiements ont été plus lents et l'objectif de 80 % n'aura pas été atteint en 2020 ;
- Quelques pays, dont l'Allemagne, la Belgique et le Portugal, ont choisi de ne pas suivre le plan de l'Union Européenne en raison d'une évaluation économique négative des coûts et avantages et déploient les compteurs intelligents de façon sélective.

En France, SOLUTIONS 30 est, depuis 2015, le premier partenaire d'Enedis, filiale d'EDF, pour l'installation des compteurs électriques intelligents. A noter qu'en France, 95% des compteurs électriques sont exploités par Enedis (anciennement ERDF). Le Groupe déploie environ 25 % des compteurs intelligents électriques dans 23 régions de France métropolitaine. Au total, 35 millions de compteurs intelligents dits «Linky» doivent être installés et, à fin 2020, un peu plus de 30 millions le sont. A compter de 2021, SOLUTIONS 30 s'attend à ce que le rythme annuel de déploiement diminue et que les installations s'opèrent dans des zones de moins en moins denses. Le chiffre d'affaires de cette activité a atteint un pic en 2019 et sa contribution devrait donc commencer à diminuer sans toutefois impacter la rentabilité.

Compte tenu des options de déploiement retenues à l'échelle nationale, l'Allemagne constitue un relais de croissance significatif pour le Groupe. Le marché allemand de la distribution d'électricité est nettement moins centralisé que le marché français et il n'y a pas d'opérateur national similaire à EDF. En outre, l'Allemagne a opté pour un mode de déploiement sélectif et échelonné dans le temps : l'installation des compteurs intelligents est obligatoire pour les consommateurs de plus de 10 000 kWh/an à partir de 2017, les consommateurs de plus de 6 000 kWh/an à partir de 2020, et seulement ensuite pour tous les ménages. Cette approche plus sélective n'empêche pas les distributeurs d'électricité d'engager leur propre plan de déploiement de compteurs intelligents. Ainsi, SOLUTIONS 30 a remporté en 2019 un contrat auprès du premier fournisseur allemand d'électricité et de gaz pour l'installation de nouveaux compteurs d'électricité intelligents. Ce premier appel d'offres portait sur 2,3 millions de compteurs. SOLUTIONS 30 a remporté environ 20 % de ce marché dont le déploiement a commencé en janvier 2020 dans le Brandebourg et en Bavière. Ce succès est intervenu alors que le Groupe avait annoncé préalablement avoir été retenu en tant que partenaire d'une phase pilote portant sur l'installation de 44.000 compteurs dans trois länder, le Schleswig-Holstein, le Brandebourg et la Bavière.

En Italie, aujourd'hui, la quasi-totalité des compteurs intelligents ont déjà été installés. Cependant, ces compteurs intelligents sont pour la plupart des compteurs de première génération installés au début des années 2000, avec une durée de vie de 10 à 15 ans. Le déploiement d'une deuxième génération a débuté. Enel prévoit l'installation d'environ 41 millions de compteurs

intelligents de nouvelle génération (2.0) sur une période de 15 ans. Environ 32 millions seront dédiés à ce projet de remplacement, tandis que le reste sera consacré aux nouvelles installations et demandes spécifiques de clients. L'investissement global pour le programme est estimé à environ 4 milliards d'euros.

En Belgique, l'opérateur flamand Fluvius vient de lancer le déploiement de ses compteurs intelligents en fin d'année 2020. Unit-T, filiale de Solutions 30, va déployer 40% des 4,3 millions de compteurs sur les 4 prochaines années.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Le changement climatique nécessite d'adopter des comportements éco-responsables et moins polluants. Dans ce contexte, le véhicule électrique est amené à se développer considérablement dans les années qui viennent, d'autant que les principaux constructeurs automobiles se sont engagés à atteindre certains niveaux d'émissions de CO₂, sous peine d'amendes très significatives dès 2021. Si la gamme de véhicules électriques commercialisés s'est considérablement étoffée, le manque de bornes de recharge en freine l'adoption et la pression exercée par les pays sur les constructeurs se répercutera sur les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité qui devront déployer rapidement ces équipements partout en Europe. SOLUTIONS 30 dispose des compétences requises et des agréments pour se positionner sur ce marché grâce à son activité de déploiement des compteurs électriques intelligents.

SOLUTIONS 30 estime que, sur la base des données existantes dans les pays disposant déjà d'un parc significatif de véhicules électriques (Norvège et Pays-Bas), le nombre moyen de chargeurs par véhicule électrique est supérieur à 1,1x.

SOLUTIONS 30 s'est donc positionné sur l'installation et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le Groupe estime que son modèle lui permet d'être particulièrement compétitif sur le marché de l'installation de bornes à domicile et sur le lieu de travail, l'installation de bornes publiques nécessitant des interventions plus lourdes. Si, pour répondre à la demande de ses clients, le Groupe devait intervenir dans ce segment de marché, il s'efforcera de sous-traiter les activités les plus lourdes à des spécialistes.

Part estimée du marché total (en volume)	Emplacement	Caractéristiques
~ 70%	Domicile	<ul style="list-style-type: none"> Installations à domicile, à plus faible coût Bailleurs et propriétaires de logements Constructeurs automobiles, bailleurs et propriétaires de flottes
~ 20 %	Travail	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires d'installations et de flottes Propriétaires des locaux Recharge de haute qualité / charge rapide Petits travaux et maintenance
~ 1 %	Stations-services	<ul style="list-style-type: none"> Stations-services existantes, autoroutes et autres Nouvelles stations dédiées aux véhicules électriques Charge rapide Petits travaux et maintenance
~9 %	Domaine public	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités et parkings publics Gestionnaires de réseaux électriques et de télécommunications Bornes de recharge en AC et DC Installation et services complets

Le modèle économique du marché des infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques est en train de se mettre en place et le Groupe cherche à se positionner auprès de la majeure partie des acteurs susceptibles d'y jouer un rôle clé : professionnels de l'automobile, dont constructeurs, concessionnaires et sociétés de leasing, constructeurs de bornes de recharge, fournisseurs de solutions clés en mains, énergéticiens, groupes pétroliers, promoteurs et collectivités.

SOLUTIONS 30 a signé ses premiers contrats de service dans ce secteur. Il est par exemple partenaire d'Enel en Italie où il assure la maintenance des installations actuelles. Il est partenaire de référence d'EDF pour le déploiement de son "plan mobilité électrique" en Europe et interviendra notamment sur l'installation et la maintenance des bornes à domicile et dans les petites entreprises. Le Groupe a également signé un partenariat paneuropéen avec Alfen, fabricant de bornes de recharge ou encore avec EV Box, filiale d'Engie dédiée à la fourniture de solutions pour la recharge des véhicules électriques. Enfin, SOLUTIONS 30 intervient auprès de groupes pétroliers et de constructeurs automobiles qui souhaitent déployer des bornes dans leurs stations-services, leurs concessions ou chez leurs clients.

SOLUTIONS 30 s'attend à une croissance durable et significative du marché des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les années à venir. En France, le ministère de l'Economie et des Finances estime que d'ici 2022, plus de 700.000 bornes seront installées, dont plus de 600.000 à domicile et 75.000 dans les entreprises. D'ici 2030, environ 4 millions de bornes seront installées en France, dont plus de 3,5 millions à domicile et 600.000 dans les entreprises

A l'échelle européenne, le Groupe estime que d'ici 2025, plus de 6 millions de chargeurs seront installés, et 15 millions d'ici 2030. McKinsey évalue le montant des investissements nécessaires à environ 17 milliards de dollars US en Europe, sur la période 2020-2030. Le Groupe SOLUTIONS 30 estime bénéficier des atouts nécessaires pour adresser ce marché dans tous les pays où il est présent.



IT (Informatique)

SOLUTIONS 30 offre deux types de prestations dédiées à l'assistance informatique :

- Des services d'interventions sur site pour installer, configurer et déployer des solutions IT intégrées, puis réaliser des opérations d'assistance ou de maintenance :
 - Déploiement, maintenance (MCO) et Assistance informatique sur site ou en atelier de tout type d'équipements, matériels informatiques ou réseaux, équipements multimédias ;
 - Gestion du poste de travail (IMAC - Installation, Mouvement, Ajout, Changement) .
- Des kiosques de service (« Service Desks ») intégrés aux sites des clients et permettant d'apporter un service d'ultra-proximité en instantané :
 - Support multi-devices de proximité : traitement des demandes et incidents sur l'environnement de travail ;
 - Maintenance préventive et curative sur matériels informatique et multimédia ;
 - Prestation sur-mesure VIP / Etat-Major : assistance téléphonique et physique (même au domicile) 7 jours/7 et 24 heures/24.

Ce marché, plus mature, est aussi en mutation. Sous l'effet de la baisse des prix des matériels informatiques, il est devenu un marché de remplacement où la compétence logistique est clé, et non plus un marché de réparation et d'assistance où les compétences techniques faisaient la différence. SOLUTIONS 30 s'appuie sur un maillage territorial dense de techniciens itinérants et des outils logistiques et de gestion performants qui lui permettent de garantir des délais d'intervention courts, ainsi que des tarifs compétitifs. Le Groupe cible prioritairement des entreprises disposant d'un grand nombre de sites à l'échelle d'un territoire (réseaux bancaires, acteurs de la grande distribution,...) ou ayant de forts besoins en matière de proximité clients et interventions à domicile (distributeurs de produits high-tech et multimédia), et se positionne auprès de fabricants de matériels informatiques afin de réaliser leurs prestations de maintenance.

Pour mener à bien ses missions, SOLUTIONS 30 bénéficie des effets d'échelle qui découlent de son organisation et s'appuie notamment sur :

- Des centres logistiques qui permettent de réaliser différentes prestations, de réception/envoi de matériel, mais aussi de contrôle, réparation, configuration ou paramétrage d'équipements, et qui abritent les stocks délocalisés des clients afin de garantir des délais d'intervention rapides.
- Des centres d'appels, dans les pays d'implantation du Groupe mais aussi au Maghreb et en Europe de l'Est qui assurent la planification des rendez-vous, le support technique de premier niveau, le diagnostic à distance.
- Des outils informatiques propriétaires qui permettent d'automatiser et suivre un grand nombre de tâches, et enrichissent l'expérience utilisateur.



Internet des Objets (IoT)

La montée en puissance de l'Internet des Objets offre un potentiel de croissance significatif pour SOLUTIONS 30 puisque tout objet connecté nécessite installation physique et maintenance.

Industrie 4.0, Smart City, Smart Building, Smart Home, véhicules autonomes, santé connectée sont autant de concepts qui commencent à prendre corps au fur et à mesure que les technologies deviennent plus abordables et plus largement disponibles. Ces progrès technologiques sont sources de gains de productivité dans les entreprises

Aujourd'hui, de nouveaux besoins apparaissent. Le cloud, la multiplication des équipements, la mobilité font évoluer les besoins des utilisateurs. Demain, les objets connectés et le « edge computing », les services applicatifs qu'il offre mais aussi et surtout les dispositifs périphériques qu'il requiert généreront de nouveaux besoins et de nouvelles opportunités pour l'activité IT de SOLUTIONS 30. Au-delà de l'installation de nouveaux périphériques, il faudra être en mesure d'assurer la maintenance de ces dispositifs rapidement, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. C'est justement le cœur de métier de SOLUTIONS 30 qui saura alors déployer les compétences nécessaires pour capter de nouvelles opportunités de développement.

De plus, avec la progression du télétravail qui fait suite à la pandémie de Covid-19, la capacité de Solutions 30 à fournir des prestations d'assistance informatique au bureau et à domicile constitue un atout unique dans le secteur.

tandis que, pour les particuliers, ils offrent des bénéfices majeurs, que ce soit en termes d'économies, de santé ou de sécurité.

Ainsi, Gartner estime que le nombre d'objets connectés devrait tripler entre 2018 et 2023, pour atteindre 43 milliards. IDC prévoit que l'investissement dans l'Internet des Objets augmentera à un taux moyen de 13,6 % par an jusqu'en 2022.

Le marché de l'Internet des Objets

Technologie	Description	Taille de marché	Perspectives de croissance	Maturité de la technologie
Applications Business	Fonctionnalités transformant des données et informations en outils à valeur ajoutée (tableau de bord dynamique, application mobile, logiciel intégré...).			
Plateforme d'activation & cloud	Plateformes de gestion des appareils (y compris protection des terminaux et gestion des accès) pour obtenir, importer et traiter les données. Applications d'analyse et de visualisation (y compris intelligence artificielle) pour la production d'informations ou de rapports et la gestion d'événements complexes.			
Cloud computing	Traitement des données (généralement en temps réel) au sein d'une ferme de serveurs centralisée ou en edge Stockage et intégration des données à l'aide de protocoles standard.			
Connectivité	Transmission de données et fonctions basiques de connectivité avec les réseaux cellulaires, réseaux étendus à basse consommation et réseaux sans fil locaux.			
Devices	Appareils connectés (ex: voitures, bâtiments, équipements divers et vêtements) Capteurs fournissant des informations environnementales (ex: température, pression, mouvement, pollution...) et actionneurs.			

Faible
 Elevé
 Très forte croissance
 Forte croissance

Source : McKinsey

L'Internet des Objets recouvre un nombre très large d'applications puisqu'aujourd'hui « tout » est connecté. Le Groupe SOLUTIONS 30 est présent dans ce domaine et accompagne plusieurs grands acteurs parmi lesquels un opérateur de télécommunications qui déploie une offre « maison connectée », le leader mondial de la vente en

ligne, un fabricant de dispositifs médicaux connectés, un fabricant de solutions domotique. Ce secteur constitue une réserve de croissance importante pour le Groupe qu'il est aujourd'hui encore difficile d'évaluer avec précision.

1.5.2. Secteurs géographiques

Le Groupe SOLUTIONS 30 a une très forte présence en France dans l'univers des services multi-techniques de proximité, tant dans le domaine des télécommunications que de l'énergie.

Au-delà de la France, le Groupe est présent dans neuf pays : Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Espagne, Portugal, Italie, Pologne et Royaume-Uni. Dans tous ces pays, le Groupe souhaite dupliquer le

modèle français, plus mature. Les sous-jacents de ces marchés sont similaires avec une tendance forte à l'externalisation des services de proximité. Le Groupe estime qu'il a aujourd'hui un positionnement significatif dans l'ensemble des pays où il est présent, même s'il n'a pas encore atteint une taille critique cible en dehors de la France et du Benelux.

Ces trois dernières années, la répartition du chiffre d'affaires par pays était la suivante :

En millions d'euros	Exercice clos 31 décembre 2020	Exercice clos 31 décembre 2019
Total Chiffre d'affaires France	522,7	434,4
Belgique / Luxembourg / Pays-Bas	136,3	125,9
Allemagne	67	62
Espagne	39,0	36,5
Italie	27,5	31,2
Pologne	25,0	1,5
Total Chiffre d'affaires International	296,6	257,0
Total Chiffre d'affaires	819,3	691,4

France

En 2020, SOLUTIONS 30 a connu une croissance significative de son chiffre d'affaires en France, avec une progression de près de 20,4 %. Le marché Français reste très dynamique et dispose toujours d'un fort potentiel de croissance dans chaque secteur d'activité où le Groupe est présent. SOLUTIONS 30 détient des positions dominantes en France avec des parts de marché d'environ 35 % dans les raccordements des particuliers à la fibre et de 25 % dans l'installation de compteurs intelligents.

Longtemps intégrés aux organisations des grands groupes français, les services de proximité sont de plus en plus externalisés en France. Si le marché français reste encore très fragmenté avec de nombreux acteurs régionaux et très peu d'acteurs nationaux, la consolidation est engagée sous l'impulsion des clients qui cherchent à réduire le nombre de leurs partenaires à l'échelle nationale. SOLUTIONS 30 est un fédérateur naturel du marché et les acquisitions de Sotranasa et CPCP en 2017-2018 ont permis au Groupe de franchir une étape décisive et de consolider ses positions aux côtés de trois des quatre opérateurs télécoms du pays.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification géographique, le Groupe SOLUTIONS 30 s'est implanté dans différents pays européens, de manière sélective et en se basant sur sa capacité à y dupliquer le modèle économique établi en France. Comme indiqué plus haut, parmi les principaux critères d'entrée sur un marché figurent la taille du pays, la densité de population, la capacité du Groupe à y accompagner des clients

existants, ainsi que la maturité de certains marchés clés tels que le déploiement FTTH.

Benelux

En Belgique, SOLUTIONS 30 est devenu l'un des principaux acteurs du marché des services de proximité dans le secteur des télécommunications grâce à l'accord d'externalisation signé avec Telenet et à la création de Unit-T. Unit-T est une joint-venture dans laquelle SOLUTIONS 30 détient 70 % et Telenet 30 %. Unit-T a été créé en 2018 et emploie plus de 1.000 personnes. Unit-T dispose d'un potentiel de croissance important, auprès de Telenet bien sûr mais également auprès d'autres clients comme en témoigne le contrat majeur signé fin 2020 avec Fluvius pour le déploiement de ses compteurs intelligents d'électricité et de gaz. La Belgique lance actuellement ses plans de déploiement FTTH et compteurs intelligents. SOLUTIONS 30, fort de solides références et d'un maillage territorial dense, est bien positionné pour jouer un rôle important sur ces marchés.

Aux Pays-Bas, SOLUTIONS 30 cherche à renforcer sa présence et sa couverture du territoire. En 2019, le Groupe a acquis 51% d'I-Holding BV, société mère d'I-Projects Group, qui réalise 11 millions d'Euros de chiffre d'affaires avec 130 techniciens intervenant dans l'installation de compteurs intelligents et le déploiement de la fibre optique. Avec un peu plus de 20% de foyers connectés en 2019 et un quasi-triplement du nombre d'abonnés attendu d'ici 2026, les Pays-Bas constituent une réserve de croissance pour le Groupe alors qu'une deuxième vague de déploiement des réseaux FTTH s'amorce. La position d'I-Projects Group sur des activités

diversifiées lui permet en outre de disposer des accès aux marchés de demain : déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et installation des objets connectés qui seront au cœur des « smart cities ».

Autres Pays

En Allemagne, SOLUTIONS 30 est principalement présent dans le domaine des télécommunications, de l'énergie et du support informatique. Le Groupe est entré sur le marché allemand en 2013 avec l'acquisition de B+F, suivie de l'acquisition de Connecting Cable en 2014. Le Groupe a ensuite élargi son empreinte régionale et consolidé son positionnement en rachetant ABM en 2017.

SOLUTIONS 30 fournit des activités d'installation et de maintenance aux trois plus grands opérateurs télécoms du pays. C'est un atout considérable dans un marché en cours de transformation à la suite de l'acquisition en 2019 de Unitymedia, 3ème opérateur du pays, par Vodafone, 2ème opérateur. Dans ce contexte, SOLUTIONS 30 anticipe un environnement de marché de plus en plus favorable en Allemagne et une augmentation des investissements dans les infrastructures Internet très haut débit (FTTH) à partir de 2021. En 2019, moins de 2 % des ménages allemands bénéficiaient d'une connexion Internet haut débit. Tous les principaux opérateurs de télécommunications ont annoncé des programmes d'investissement dans le déploiement FTTH. Selon le FTTH Council Europe, l'Allemagne devrait compter 25 millions d'abonnés FTTH d'ici 2026, contre seulement 1,3 millions en 2019. Le marché est donc extrêmement prometteur et particulièrement stratégique pour SOLUTIONS 30.

Dans le secteur de l'énergie, SOLUTIONS 30 a signé un contrat important au 2ème semestre 2019 avec le premier fournisseur allemand d'électricité et de gaz. SOLUTIONS 30 assure le déploiement d'un peu plus de 450 000 compteurs électriques intelligents depuis janvier 2020 dans le Brandebourg et en Bavière. Le Groupe s'attend à ce que de nouvelles tranches de déploiement soient lancées à intervalles réguliers au cours des prochaines années.

En Espagne, SOLUTIONS 30 a redynamisé sa présence grâce à l'acquisition de Salto Telecomunicaciones et de Grupo Magaez en 2018. Le Groupe a ainsi renoué avec la croissance après un ralentissement conjoncturel important et souhaite désormais renforcer sa position auprès des principaux opérateurs du pays. Le Groupe entend continuer de concilier croissance organique et externe en menant une stratégie d'acquisitions ciblées dans un marché très fragmenté.

En 2019, le Groupe a signé en Espagne l'acquisition stratégique de Provisiona, une société réalisant 3 millions d'euros de chiffre d'affaires et employant 42 personnes, dans le domaine des réseaux mobiles, en particulier de la 5G. Le Groupe a aussi pris le contrôle de Vitgo Telecomunicaciones, société qui réalisait 8,4 millions d'Euros de chiffre d'affaires. Depuis, SOLUTIONS 30 gagne des parts de marché en Espagne et renforce sa

collaboration non seulement avec les opérateurs de télécommunications mais aussi avec les équipementiers, dont notamment Ericsson et Nokia.

En Italie, TIM (Telecom Italia) a confié à SOLUTIONS 30 un contrat de 210 millions d'euros sur 5 ans pour déployer son réseau fibre dans le Piémont et la Vallée d'Aoste. Ce contrat stratégique, qui sera exécuté en coopération avec Elecnor, permet à Solutions 30 de s'affirmer en tant que partenaire clé aux côtés de TIM et de sécuriser de futures parts de marché dans les raccordements des foyers italiens au réseau fibre. Le Groupe poursuit par ailleurs en Italie son expansion dans le domaine de la mobilité électrique mais aussi des réseaux mobiles. SOLUTIONS 30 a ainsi acquis 60% du capital de la société ALGOR SRL qui réalise un peu moins de 4 millions d'euros de chiffre d'affaires dans des télécommunications mobiles.

Depuis 2019, le Groupe est implanté **en Pologne** en réalisant l'acquisition des activités de services de proximité de Sprint dans les télécoms et des actifs de la société polonaise Elmo, partenaire privilégié d'Orange. La Pologne offre des fondamentaux de marché très attractifs, que ce soit en termes de taille, de densité de population ou de marché puisque le pays investit en continu dans son infrastructure numérique.

Au cours de l'exercice 2020, SOLUTIONS 30 a intégré ces nouvelles activités et les équipes ont pu développer leur présence sur ce nouveau territoire prometteur qui réalise 24,7 millions d'euros de chiffre d'affaires à fin 2020.

En 2020, SOLUTIONS 30 s'est implanté au **Royaume-Uni** en signant au mois de décembre l'acquisition de 100% la société Comvergent Ltd qui réalisait 17,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019. Créée en 2005, Comvergent a développé une gamme de services multi-techniques dédiés au déploiement et à la maintenance de réseaux sans fil. Basée à proximité de Chester dans le nord-ouest de l'Angleterre, la société intervient dans l'ensemble du Royaume-Uni grâce à une équipe de techniciens répartis sur tout le territoire. Comvergent travaille depuis plus de 10 ans avec les principaux équipementiers télécoms, dont Ericsson, Nokia ou Huawei. Ces dernières années, la société a su se positionner sur des marchés clés dans les réseaux mobiles et s'inscrire dans une dynamique de croissance favorable, qui devrait s'intensifier avec l'arrivée de la 5G. Cette acquisition s'inscrit pleinement dans la stratégie de croissance du groupe Solutions 30 et marque la première étape de son déploiement au Royaume-Uni. Solutions 30 prend ainsi pied sur le marché anglais des télécommunications et entend y décliner sa gamme de services multi-techniques de proximité dans les réseaux fixes et mobiles, mais aussi dans la mobilité électrique alors que le Royaume-Uni prévoit des investissements importants dans le cadre de son plan de relance consécutif à la pandémie de Covid-19.

1.6 Informations extra-financières

Combiner accessibilité et durabilité

La révolution numérique et la transition énergétique sont actuellement deux des principaux leviers de changement dans le monde. Les réponses au COVID-19 ont accéléré l'adoption des technologies numériques et cette migration rapide induite par la pandémie va se poursuivre avec la reprise à venir.

SOLUTIONS 30, en tant que leader européen des services multi-techniques de proximité, s'inscrit dans ce

scénario disruptif, contribuant à la transformation numérique et à la transition énergétique, ainsi qu'à la création d'emplois et à l'autonomisation.

La mission de Solutions 30 repose sur deux piliers principaux: rendre accessibles à tous les évolutions technologiques qui transforment le quotidien des personnes, même dans des situations critiques, et contribuer à l'essor d'une économie plus durable et responsable, avec un impact environnemental plus limité.



SOLUTIONS 30, employeur engagé dans la formation

Le Groupe emploie près de 7 311 collaborateurs à fin 2020, contre 6 330 un an plus tôt. Avec des effectifs en croissance de 16% sur un an, SOLUTIONS 30 figure parmi les recruteurs les plus importants dans certaines régions. Pour accompagner sa croissance et intégrer sans cesse de nouvelles compétences, le Groupe déploie un vaste programme de formation qui lui permet d'intégrer des jeunes non diplômés ou des personnes en reconversion professionnelle dont les taux d'employabilité augmentent ainsi très significativement. Le système de rémunération, qui intègre une importante part variable fonction de l'atteinte d'objectifs individuels quantitatifs et

qualitatifs, encourage l'autonomie et la prise d'initiative, dans le respect des valeurs du Groupe en tête desquelles figure le service client. La forte croissance crée un environnement de travail stimulant et favorise l'évolution interne.

En 2020, 166 890 heures de formation ont été dispensées, dans les centres de formation de SOLUTIONS 30, en e-learning, ou en collaboration avec les clients ou les collectivités locales (Pôle Emploi).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



NOTRE MISSION :

En rendant plus accessibles à tous les innovations technologiques qui changent notre quotidien, à la maison comme au bureau, nous contribuons à une économie plus durable.



NOTRE ENGAGEMENT DANS L'EMPLOI DES JEUNES :

Une forte dynamique de croissance permet à SOLUTIONS 30 de s'engager significativement dans la création d'emplois. Les hommes et les femmes qui composent le groupe sont le moteur de sa réussite par leur travail quotidien.



NOTRE ENGAGEMENT DANS LA FORMATION :

Pour favoriser sa croissance et assurer l'intégration permanente de nouvelles compétences, le groupe a lancé un vaste programme de formation qui permet d'embaucher des jeunes sans diplôme ou en reconversion professionnelle, faisant ainsi progresser considérablement l'insertion professionnelle.



NOTRE ENGAGEMENT DANS LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE :

Solutions 30 vise toujours l'excellence en matière de sécurité des personnes et des biens, et a obtenu la certification ISO 45001:2018 (systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail).

15.700 techniciens experts
Le plus grand réseau de techniciens en Europe

60.000 interventions quotidiennes pour aider les clients à intégrer des technologies qui réduisent leur empreinte environnementale

39% des nouveaux employés ont moins de 30 ans

2.442 emplois créés en 2020 (remplacements compris)

82% des nouveaux employés ont été formés à un nouvel emploi lié aux nouvelles technologies

138.800 heures de formation dispensées en 2020

90% des employés formés chaque année

2,4 jours de formation par employé

ISO 45001:2018 (systèmes de gestion de la santé et de la sécurité) décernée aux sites français, italiens et luxembourgeois du groupe

ISO 27001:2013 (systèmes de gestion de la sécurité des informations) décernée au siège du groupe et à ses filiales

Les engagements et la politique RSE de SOLUTIONS 30 sont détaillés dans son rapport extra-financier, disponible sur le site Internet de la société : <https://www.solutions30.com/investisseurs/publications-financieres/rapports-financiers/?lang=fr>

Au cœur de l'activité de SOLUTIONS 30 se trouve l'engagement en faveur d'une économie plus durable. Le Groupe aide ses clients et les clients de ses clients à devenir plus efficaces et donc à réduire leur impact et leur consommation de ressources au bénéfice de la création de valeur et d'un développement plus durable et responsable.

Solutions 30 est un catalyseur numérique qui œuvre pour permettre à chacun de bénéficier des nouvelles technologies en rendant les innovations qui transforment notre quotidien accessibles à tous, à la maison comme au bureau.

Chaque jour, les équipes de SOLUTIONS 30 facilitent la transformation digitale et l'adoption du numérique en aidant les utilisateurs à tirer le meilleur parti des nouvelles technologies.

Cette démarche s'appuie sur un sens élevé du service qui guide l'ensemble des engagements des équipes de SOLUTIONS 30 et se reflète dans la satisfaction de ses clients.

SOLUTIONS 30 aspire à être une entreprise citoyenne et responsable par la mise en place d'une approche concrète et holistique pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, en tenant compte de toutes ses parties prenantes.

Dans le cadre de ses engagements en matière de développement durable, SOLUTIONS 30 met en œuvre une stratégie fondée sur les six principes suivants :

- Développer des services innovants à moindre impact environnemental, contribuant à une économie plus circulaire et durable ;
- Permettre la transition numérique en garantissant l'accès à la technologie pour les particuliers et les entreprises ;
- Toujours viser l'excellence en matière de sûreté et de sécurité des personnes et des biens ;
- Promouvoir l'emploi des jeunes et développer le potentiel humain par la formation et l'éducation ;
- Garantir les meilleures relations avec les parties prenantes grâce à la transparence et à l'engagement ;
- Soutenir une culture d'intégrité dans le Groupe ;
- Impliquer les fournisseurs et partenaires dans son effort RSE par la communication, l'interaction et l'écoute active.

Les six principes qui guident la démarche de développement durable du Groupe ont été définis après analyse des enjeux essentiels. Ces enjeux sont définis comme étant ceux sur lesquels l'impact économique, social ou environnemental de SOLUTIONS 30 est le plus élevé ou l'influence sur la prise de décision des parties prenantes est la plus importante.

Les parties prenantes de SOLUTIONS 30 dans le contexte de ce qui précède sont définies comme suit : 1) clients, 2) utilisateurs (clients des clients), 3) employés, 4) actionnaires, 5) fournisseurs, y compris sous-traitants, 6) organismes de contrôle et gouvernements, et 7) les communautés auxquelles le Groupe appartient.

La définition des enjeux matériels de l'approche développement durable du Groupe suit des pratiques basées sur des standards internationaux.

Revue des engagements 2020

Dans le cadre de sa démarche visant à mieux prendre en compte les questions de RSE, SOLUTIONS 30 a significativement amélioré ses notations ESG. En 2020,

Solutions 30 a été classée par Vigeo deuxième meilleure société d'Euronext Paris, en termes d'amélioration de sa notation ESG.



Initiatives RSE lancées en 2020

Tout au long de l'exercice 2020, SOLUTIONS 30 a cherché à promouvoir sa politique RSE en interne et à la faire connaître et reconnaître en externe, lors de rendez-vous avec ses parties-prenantes ou comme en attestent les évolutions de notation ci-dessus. Le Groupe a également mis en place un certain nombre d'indicateurs clés et a structuré son approche en préparant son premier rapport extra-financier complet, établi selon les normes GRI.

En outre, les faits marquants de l'exercice apparaissent ci-dessous :

- COVID-19 : donner accès aux réseaux, le cœur du métier de SOLUTIONS 30 et un allié puissant pour combattre les effets de la pandémie et des confinements
- Transfert vers Euronext Paris
- Solutions 30 entre dans l'indice SBF 120
- Expansion au Royaume-Uni
- Déploiement de la plateforme mondiale de e-learning: Solutions 30 Academy
- Formation à la conduite écologique et sûre au niveau mondial
- Adhésion au GLOBAL COMPACT

1.7 Facteurs de risque propres à la Société

Le Groupe SOLUTIONS 30 a engagé un travail de revue de ses risques et de renforcement de son dispositif de contrôle interne qui sera finalisé avant la fin de l'année 2021. Cette phase de transformation, avec un plan d'actions global, qui combine court et moyen termes, dotera le Groupe d'un dispositif de gestion renforcé autour des 3 piliers fondamentaux que sont la gouvernance, les risques et la conformité. Il s'agit d'une approche pragmatique qui vise à renforcer tous les processus fondamentaux du Groupe et à faire en sorte que le dispositif de contrôle des risques et de la conformité soit parfaitement intégré au fonctionnement opérationnel de SOLUTIONS 30.

Dans cette attente, les risques mentionnés ci-après sont dits « résiduels », c'est-à-dire intégrant les mesures en place au niveau de SOLUTIONS 30 visant à les réduire.

P = 5	5	10	15	20	25
P = 4	4	8	12	16	20
P = 3	3	6	9	12	15
P = 2	2	4	6	8	10
P = 1	1	2	3	4	5
Probabilité / Impact	I = 1	I = 2	I = 3	I = 4	I = 5

Echelle de Risques

■	Très Faible
■	Faible
■	Moyen
■	Elevé
■	Très élevé

SOLUTIONS 30 a défini ses échelles de gradation selon ce qui suit :

- Probabilité : 1 fois tous les 15 ans Exceptionnel
1 fois tous les 10 ans Peu probable
1 fois tous les 3 ans Probable
1 fois tous les 12 mois Très probable
1 fois tous les 6 mois Quasi certain

- Impact :
Impact de moins de 0,3 point de pourcentage (pp) sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe : Impact très faible

Impact compris entre 0,3 et 1 pp sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe : Impact faible

Impact compris entre 1 et 3 pp sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe : Impact moyen

Segmentation et principe de hiérarchisation des risques

Pour parvenir à ce qui suit, la Direction du Groupe a travaillé sur l'identification et la hiérarchisation des risques spécifiques applicables à SOLUTIONS 30, selon une approche en deux dimensions : probabilité de survenance de l'évènement (« P ») et conséquence financière possible en cas de survenance dudit évènement (« I »).

De fait, chacun des risques identifiés par SOLUTIONS 30 a été noté selon ces deux critères P et I (entre 1 et 5), avec pour résultat une notation correspondant au produit I x P.

Impact compris entre 3 et 5 pp sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe : Impact élevé

Impact de plus de 5 pp sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe : Impact très élevé

In fine, SOLUTIONS 30 met en avant six risques distincts tangibles, selon la segmentation et la hiérarchisation suivantes :

- Risques Stratégiques :
 - Risques liés à une campagne médiatique négative : Risque Fort
 - Risques liés à la politique de croissance externe (intégration) et risques correspondant à d'éventuelles dépréciations de goodwill : Risque Faible

- Risques Opérationnels :
 - Risques liés à la sous-traitance : Risque Fort
 - Risques liés à la dépendance à certains grands clients : Risque Moyen
 - Risques liés à la Gouvernance : Risque Moyen
 - Risques liés à la dépendance aux Top Managers : Risque Faible
 - Risques liés aux recrutements et à la gestion des équipes opérationnelles : Risque Faible
 - Risques liés au bon fonctionnement des systèmes internes / Infrastructures informatiques : Risque faible
- Risques liés aux marchés adressés :
 - Risques liés à l'impact de décisions politiques des pays adressés par SOLUTIONS 30 en ce qui concerne les grands programmes de déploiement d'infrastructures technologiques (FTTH, 5 G, Bornes de recharges électriques, etc) : Risque Moyen

D'autres risques ont été identifiés (concurrence, dépendance à certains fournisseurs, risque de taux d'intérêt, etc) et analysés. Ceux-ci ont toutefois été jugés non suffisamment significatifs en termes de probabilité et d'impacts à l'échelle du Groupe pour être repris dans les pages ci-après.

1.7.1. Risques stratégiques

Risques liés à une campagne médiatique négative (risque fort)

Les attaques médiatiques et sur les réseaux sociaux représentent aujourd'hui une nouvelle menace et SOLUTIONS 30 peut faire l'objet d'une campagne de dénigrement, d'une couverture médiatique préjudiciable et de publications ou de messages inappropriés. Une attaque malveillante peut ternir l'image et la réputation du Groupe.

Le Groupe a mis en place, et renforce, des dispositifs internes et externes pour gérer ce risque. L'objectif principal des dispositifs internes est de sensibiliser les collaborateurs à l'impact des réseaux sociaux mais aussi et surtout de partager des bonnes pratiques en matière de sûreté. Depuis fin 2020 SOLUTIONS 30 a établi un contrat d'accompagnement avec une des principales agences média françaises.

Probabilité de ce risque : 5 Impact possible : 1

Risques liés à la politique de croissance externe (intégration), risques d'interprétation juridique et comptable des contrats d'acquisitions et risques correspondant à d'éventuelles dépréciations de goodwill (risque faible)

Au cours de son développement, le Groupe a régulièrement combiné croissance organique et croissance externe. Ainsi, depuis sa création, SOLUTIONS 30 a pu réaliser une trentaine d'opérations de croissance externe, et ce afin de densifier son maillage géographique dans une région donnée, afin d'accéder à de nouveaux marchés, ou encore afin d'adresser de nouveaux grands clients / donneurs d'ordres.

La réalisation d'opérations de croissance externe comporte certains risques : difficulté d'intégration, départ d'hommes clefs au sein de l'entité reprise, perte de clientèle, découverte de litiges, etc. Le Groupe va renforcer ses process de due diligence en intégrant une

analyse poussée sur la réputation des vendeurs et de la cible et assurera la plus totale transparence sur des opérations éventuelles avec des parties liées. Par ailleurs, SOLUTIONS 30 associe régulièrement les managers clefs des entreprises reprises à sa stratégie de croissance, leur offrant ainsi des perspectives de carrières motivantes, et emportant l'adhésion des ces personnes à son projet d'entreprise. Ces approches permettent au Groupe de limiter les risques correspondants : risques quant à la qualité des actifs acquis et risques résultant du processus d'intégration des cibles au sein du Groupe.

Au-delà des risques opérationnels résultant de cette stratégie volontariste en matière de croissance externe, SOLUTIONS 30 peut également être exposé à des conséquences financières négatives que pourraient engager d'éventuelles dépréciations de goodwill.

Le goodwill est un écart d'acquisition positif, appelé également survaleur. Un écart d'acquisition naît de la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés d'une société cible acquise. L'écart peut être positif (goodwill) ou négatif (badwill).

Alors que le poste de goodwill / écarts d'acquisition faisait l'objet historiquement de dépréciations annuelles régulières selon les normes comptables luxembourgeoises, l'application par SOLUTIONS 30 à compter de l'exercice 2019 des normes IFRS a pour effet que ces goodwills ne sont plus amortis, conformément aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Toutefois, ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, à savoir une forte dégradation des résultats ou une situation nette négative, et au minimum une fois par an à la date de clôture. En cas de perte de valeur, si la valeur recouvrable du goodwill est inférieure à sa valeur comptable (à l'issue du test de dépréciation), celle-ci est inscrite en résultat.

Au 31 décembre 2020, le montant total des écarts d'acquisition au bilan du Groupe s'élève à 56 millions d'euros, soit environ 7,7 % du total du bilan consolidé de SOLUTIONS 30. Le Groupe procède généralement à des acquisitions de sociétés de taille moyenne, compte tenu du marché très fragmenté dans lequel il opère, et valorise ces sociétés sur la base de multiples conservateurs dans la mesure où il est peu fréquent que SOLUTIONS 30 se retrouve en concurrence avec d'autres acheteurs potentiels. De ce fait, les montants unitaires des transactions demeurent relativement limités et la constatation éventuelle d'une dépréciation sur une opération aurait un impact faible sur les résultats consolidés du Groupe.

Probabilité de ce risque : 2 Impact possible : 2

1.7.2. Risques opérationnels

Risques liés à la sous-traitance (risque fort)

La sous-traitance permet à SOLUTIONS 30 d'assurer un volant de flexibilité et fait partie intégrante de son modèle. Ainsi, le Groupe a recours à des sous-traitants agissant en son nom et pour son compte, tout en demeurant

responsable des prestations exécutées par ces sous-traitants. En conséquence, il est exposé au risque lié à la réputation de ces sous-traitants, à leur gestion et au risque que ces derniers ne réalisent pas leur mission de façon satisfaisante ou dans les temps impartis. Une telle situation pourrait avoir un impact négatif sur la réputation du Groupe ou mettre en cause sa capacité à tenir ses engagements, à respecter les réglementations en cours ou à satisfaire les attentes de ses clients. En outre, le Groupe est exposé au risque lié au contrôle de ses sous-traitants, au regard de la qualification de leurs salariés ainsi que de leur respect des lois en matière de droit du travail et de l'immigration. Le Groupe a engagé un travail approfondi de référencement et de rationalisation du nombre de ses partenaires en matière de gestion des activités dites de « back-office ».

Concernant la sous-traitance de services multi-techniques de terrain, SOLUTIONS 30 renforce ses procédures de référencement et met en place une plateforme digitale qui doit lui permettre d'optimiser la gestion de ses sous-traitants.

Probabilité de ce risque : 3 Impact possible : 3

Risques liés à la dépendance à certains grands clients (risque moyen)

SOLUTIONS 30 bénéficie depuis plusieurs années d'une croissance notable de ses activités, en particulier dans le cadre des contrats de déploiement de la fibre optique en France et en Europe, mais également au travers de ses activités de déploiement des compteurs d'énergie, dont Linky en France.

De fait, les principaux clients du Groupe sont aujourd'hui essentiellement soit des opérateurs de télécommunication (Orange, Bouygues, Free, Vodafone, Telenet...), soit des opérateurs du monde de l'énergie (Enedis, GRDF, Enel, Eon...), acteurs investissant massivement sur des grands programmes de déploiement d'infrastructures techniques.

Au titre de l'exercice 2020, les 3 premiers clients du Groupe étaient adressés, pour le 1er sur des prestations Télécoms (volume d'activité 2020 de 195,7 millions d'euros, soit 23,9 % du total de l'activité du Groupe), pour le 2ème également sur des prestations Télécoms (volume d'activité 2020 de 126,6 millions d'euros, soit 15,5 % du total de l'activité du Groupe) et enfin pour le 3ème sur des prestations Télécoms (volume d'activité 2020 de 78,1 millions d'euros, soit 9,5 % du total de l'activité du Groupe).

Ainsi, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée auprès de clients majeurs de type « grands-comptes », avec lesquels la relation commerciale est formalisée à travers plusieurs contrats organisés par zones géographiques, par activités ou par catégories d'utilisateurs finaux. La perte d'un de ces clients majeurs pourrait avoir un impact sur le chiffre d'affaires du Groupe SOLUTIONS 30. Néanmoins, le Groupe considère qu'il gère ce risque par la qualité de ses services et le suivi du taux de satisfaction de ses clients. Par ailleurs, la mise en place d'interfaces techniques complexes entre les systèmes d'information des clients majeurs du Groupe et la plateforme informatique de SOLUTIONS 30 sont des signes forts de confiance quant à la qualité du service

délivré et témoignent d'un engagement mutuel dans l'établissement de partenariats durables.

Probabilité de ce risque : 2 Impact possible : 3

Risques liés à la Gouvernance (risque moyen)

Compte tenu de la croissance rapide du Groupe, les schémas de Gouvernance doivent être améliorés en permanence de façon à s'adapter aux nouveaux enjeux auxquels est confronté le Groupe, que ce soit en termes d'actionnariat ou de structures décisionnelles.

Ainsi, au cours de l'exercice 2019, SOLUTIONS 30 a largement fait évoluer sa Gouvernance comme en témoigne l'amélioration très nette de ses notations ESG sur ce point établies par des organismes indépendants (voir section 1.6 de ce document).

SOLUTIONS 30 a, en outre, engagé un processus d'amélioration permanente de sa gouvernance qui vise à :

- documenter la structure de gouvernance par laquelle le Groupe Solutions 30 et ses activités sont dirigés et contrôlés;
- documenter la répartition des rôles et des responsabilités des fonctions locales et de l'équipe d'entreprise en ce qui concerne les décisions / procédures importantes.

Probabilité de ce risque : 2 Impact possible : 3

Risques liés à la dépendance aux Top Managers (risque faible)

La perte du concours de certains dirigeants du Groupe pourrait avoir un impact défavorable sur les activités et les résultats de SOLUTIONS 30, du fait de l'importance de certaines relations stratégiques et/ou commerciales assumées par ces personnes (vision stratégique portée, relations avec des clients clefs, proximité avec certains partenaires stratégiques, etc) ou du fait de l'importance des managers en question dans le cadre de la bonne intégration d'une opération de croissance externe tangible pour le Groupe (SOLUTIONS 30 associant généralement les managers historiques des sociétés acquises à la bonne réussite de son projet d'entreprise).

Toutefois, en parallèle de son développement, le Groupe a mis en place une organisation qui lui permet désormais de fortement limiter la dépendance à chaque personne, et qui fait que les relations stratégiques et commerciales sont aujourd'hui portées par des équipes. Le départ ou l'incapacité d'une personne clef aurait donc un impact limité sur la bonne marche du Groupe.

En outre, afin de motiver et retenir les dirigeants clefs et les cadres les plus performants au sein du Groupe, un plan d'intéressement pluriannuel a été mis en place en 2019.

Probabilité de ce risque : 3 Impact possible : 1

Risques liés aux recrutements et à la gestion des équipes opérationnelles (risque faible)

Les métiers du Groupe et la très forte croissance de ses activités impliquent le recrutement et la gestion d'un grand nombre de techniciens, personnel qu'il convient de former aux activités du Groupe. Pour mémoire, les effectifs

internes du Groupe ont évolué de la manière suivante au cours des 2 derniers exercices :

- fin 2019 : 6 330 personnes (+ 25 %).
- fin 2020 : 7 311 personnes (+ 15 %).

Dans un contexte de tension du marché du travail sur les profils techniques dans certaines régions d'Europe, comme en Allemagne, le Groupe SOLUTIONS 30 a développé des processus de recrutement éprouvés et bénéficie de sa notoriété pour attirer et former des collaborateurs. Les sujets du recrutement et de la fidélisation des ressources humaines sont ainsi des préoccupations majeures pour le Groupe afin de permettre le bon développement de ses activités.

Les perspectives de croissance de SOLUTIONS 30 et donc la progression attendue de ses résultats dépendent immanquablement de sa capacité à recruter et à retenir un volume important de techniciens experts des marchés adressés par le Groupe, mais également certains employés clés attachés au management des équipes.

A l'avenir, SOLUTIONS 30 pourrait rencontrer des difficultés dans le recrutement d'un nombre suffisant de salariés pour assumer les contrats conclus auprès de ses grands clients. Même si la Société peut faire appel à des prestataires externes comme sous-traitants pour compléter ses capacités d'exécution, le Groupe pourrait connaître des difficultés pour atteindre ses objectifs de croissance d'activité et donc de croissance de ses résultats.

Probabilité de ce risque : 3 Impact possible : 1

Risques liés au bon fonctionnement des systèmes internes / Infrastructures informatiques (risque faible)

Les activités du Groupe et les interventions des techniciens SOLUTIONS 30 sont administrées et organisées au jour le jour par un puissant système informatique. Cette infrastructure constitue pour le Groupe un centre névralgique organisant et optimisant le bon fonctionnement des prestations rendues par SOLUTIONS 30 auprès de chacun de ses clients.

L'outil interne correspondant reçoit les informations générées par les outils CRM des clients du Groupe et ce, afin de centraliser dans un même système l'ensemble des demandes d'interventions à venir. Le logiciel alloue alors les demandes d'interventions dans un souci d'optimisation des compétences et savoir-faire, et d'optimisation des temps de parcours des techniciens.

Cette infrastructure logicielle et technique reste donc intrinsèquement exposée aux risques de vulnérabilité informatique dans un environnement où la cybercriminalité ne cesse d'évoluer tant sur le plan tactique que technique.

Il est toutefois précisé en particulier que les bases de données nécessaires à la bonne exécution des prestations du Groupe sont sauvegardées au moins une fois par jour, cette sauvegarde pouvant être restaurée en soixante minutes. Ce système est testé quotidiennement en restaurant le dernier planning de production dans un environnement de débogage. La base de données de production est également dupliquée en temps réel sur une

base de données secondaire. Dans le cas où la base de données de production deviendrait inaccessible, cette base de données secondaire peut être sollicitée dans la base de données principale en vingt minutes, limitant ainsi l'impact potentiel de ces problématiques techniques liées aux informations opérationnelles.

Néanmoins, une attaque informatique suffisamment sophistiquée, ou même une défaillance technique spécifique, ne peut être exclue et pourrait impacter temporairement les activités du Groupe qu'il s'agisse des services délivrés aux clients ou de la capacité de SOLUTIONS 30 à optimiser les interventions de ses techniciens dans un souci de bonne rentabilité de ses activités.

Un ou plusieurs événements de ce type est / sont susceptible(s) d'avoir une incidence notable sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Probabilité de ce risque : 2 Impact possible : 2

1.7.3 Risques liés aux marchés adressés

Risques liés à l'impact de décisions politiques des pays adressés par SOLUTIONS 30 en ce qui concerne les grands programmes de déploiement d'infrastructures technologiques (FTTH, 5 G, bornes de recharges électriques, etc) (risque moyen)

Les orientations et décisions politiques et administratives des pays dans lesquels SOLUTIONS 30 est présent, décisions concernant le développement et la modernisation de l'infrastructure de télécommunication et des réseaux de distribution d'énergie ont une influence forte sur les politiques d'investissement des grands clients du Groupe et donc sur les niveaux d'activité qui lui sont confiés, notamment sur ses deux métiers les plus significatifs que sont les télécoms et l'énergie.

Dans un contexte de ralentissement économique et/ou d'endettement financier des Etats correspondant aux pays européens adressés par le Groupe, une décision politique ou administrative de reporter voire d'annuler certains investissements pourrait ralentir le développement de activités de SOLUTIONS 30, à l'image du ralentissement de l'activité intervenu en Italie lors de l'exercice 2018, en particulier dans un contexte politique attentiste, ayant eu des conséquences sur les activités télécoms du pays. Néanmoins, l'exposition du Groupe à ce risque demeure limitée en raison de la diversité des activités du Groupe et des différents pays européens adressés, mais également compte tenu de sa base d'activités de maintenance, qui représentaient 63 % des revenus du Groupe lors de l'exercice 2020 les activités de maintenance n'étant par nature pas dépendantes des stratégies d'investissement des grands clients de SOLUTIONS 30.

De plus, dans le contexte des plans de relance économique post COVID, l'ensemble des pays européens semble avoir engagé désormais des actions fortes en faveur des investissements dans les infrastructures de télécommunication et de distribution d'énergie.

Probabilité de ce risque : 3 Impact possible : 2

1.7.4. Revue des risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-avant.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

1.8 Risque lié à la continuité d'exploitation

Solutions 30 bénéficie d'une structure financière solide, et d'un modèle économique qui lui a permis de financer sa croissance, tout en maintenant un niveau d'endettement largement sous contrôle. Dans ces conditions, sa continuité d'exploitation n'a jamais été remise en question.

Lors du Comité d'Audit qui s'est tenu le 20 mai 2021 à 15h00, EY a informé la Société ne pas être en mesure de formuler une opinion sur les comptes annuels 2020 du groupe. Face aux conséquences éventuelles de cette absence d'opinion, le Groupe a décidé de saisir Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Bobigny aux fins de solliciter la désignation d'un conciliateur pour l'assister et ainsi, en anticipation, apporter toutes réponses ou solutions permettant de s'assurer du soutien de nos partenaires. Solutions 30 tient toutes ses parties-prenantes informées et évalue, avec elles, les implications éventuelles. Compte tenu des procédures envisagées, le Groupe considère que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

Le Groupe opère normalement et cette situation n'impacte pas sa capacité à délivrer ses prestations de services.

Gouvernement d'entreprise

2.1.	Modèle de gouvernance	44
2.2.	Conseil de Surveillance et comités	47
2.3.	Directoire	59
2.4.	Rémunération	66

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 Cadre de Gouvernance

2.1.1. Introduction

SOLUTIONS 30 SE est une société européenne dont le siège social se situe au Luxembourg et dont les actions sont cotées à Paris (Euronext Paris, compartiment A). Elle est immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B.179097 (la **Société**).

La Société a adopté une organisation duale à Conseil de Surveillance et Directoire. La Gouvernance de la Société est tournée vers la croissance et l'opérationnel, avec des cycles de décision courts et efficaces et une réelle proximité avec le terrain. Ce modèle permet à la Société de rester agile et de saisir rapidement les opportunités de marché qui s'offrent à elle, avec l'objectif d'atteindre la taille critique dans toutes les zones géographiques où elle est présente, tout en maintenant une rigueur opérationnelle forte.

La qualité des travaux du Conseil de Surveillance est garantie par l'indépendance de ses membres, leur implication et le soutien de trois comités: un Comité des Nominations et des Rémunérations, un Comité d'Audit et un Comité Stratégique.

Le Directoire est assisté dans ses missions par deux comités : un Comité Exécutif Groupe et un Comité Exécutif Pays.

La Société a été créée conformément au Règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) (le **Règlement SE**).

À cet égard, elle est régie par les dispositions de la loi luxembourgeoise relative aux sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la **Loi 1915**), applicable aux sociétés anonymes, et par les dispositions spécifiquement applicables à la société européenne du Règlement SE.

Les règles de gouvernance de la Société sont également basées sur (i) les statuts de la Société (les **Statuts**), (ii) la charte de gouvernance d'entreprise du Directoire (la

Charte du Directoire), (iii) la charte de gouvernance d'entreprise du Conseil de Surveillance (la **Charte du Conseil de Surveillance**), (iv) le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise (le **Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise**) et le règlement intérieur de la Société.

A la date du présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, la Société se conforme aux recommandations relatives au gouvernement d'entreprise visées dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'Afep et le Medef en décembre 2008, mis à jour en janvier 2020 (**Code Afep-Medef**). La section 2.4.1 du présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise précise les dispositions du Code Afep-Medef qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Le Code Afep-Medef peut être consulté sur les sites Internet de l'Afep (www.afep.com) et du Medef (www.medef.com)

Les Statuts sont disponibles sur le site Internet de la Société :
<https://www.solutions30.com/articles-of-associations/>

La Charte du Conseil de Surveillance est disponible sur le site Internet de la Société :
<https://www.solutions30.com/supervisory-board/>

La Charte du Directoire est disponible sur le site Internet de la Société :
<https://www.solutions30.com/company/group-management-board/>

Le Code de Conduite de la Société est disponible sur le site Internet de la Société :
<https://www.solutions30.com/company/corporate-governance/code-of-conduct/>

2.1.2. Code de Gouvernement d'Entreprise

La Société se réfère au code AFEP-MEDEF dans sa version actualisée (janvier 2020). Le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise précise les dispositions du code AFEP-MEDEF qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles celles-ci l'ont été. Le tableau ci-après présente les recommandations du code AFEP-MEDEF qui ne sont pas suivies par SOLUTIONS 30 SE ainsi que sa pratique et ses justifications.

Pour rappel, Solutions 30 a retenu un mode de Gouvernance duale, avec Directoire et Conseil de Surveillance. Dans ces conditions, le Conseil de Surveillance a vocation à observer les recommandations figurant dans le Code AFEP-MEDEF, dès lors qu'elles s'inscrivent dans les attributions de cet organe social.

Recommandations du code AFEP-MEDEF écartées ou non appliquées	Explications relatives à la non-application de certaines recommandations
<p>Article 1.7</p> <p>LES MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p><i>Il s'assure également que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.</i></p>	<p>SOLUTIONS 30 SE a mis en place une politique de non-discrimination, qui fait partie de son code de conduite. L'opportunité de la mise en place d'une politique spécifique visant à assurer la parité entre les hommes et les femmes au sein du Conseil de Surveillance a été examinée au cours de l'exercice 2020 afin que le Groupe puisse à terme se conformer à cette recommandation.</p>
<p>Article 7</p> <p><i>7.1 Sur proposition de la direction générale, le conseil détermine des objectifs de mixité au sein des instances dirigeantes. La direction générale présente au conseil les modalités de mise en œuvre des objectifs, avec un plan d'action et l'horizon de temps dans lequel ces actions seront menées. La direction générale informe annuellement le conseil des résultats obtenus.</i></p> <p><i>7.2 Le conseil décrit, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, la politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes ainsi que les objectifs de cette politique, leurs modalités de mise en œuvre, les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé, en incluant le cas échéant, les raisons pour lesquelles les objectifs n'auraient pas été atteints et les mesures prises pour y remédier.</i></p>	<p>Le Comité des Nominations et des Rémunérations, qui procède à la sélection des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire, entend renforcer la diversité du Conseil de Surveillance, notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes.</p> <p>L'opportunité de la mise en place d'une politique spécifique visant à assurer la parité entre les hommes et les femmes au sein du Conseil de Surveillance a été examinée au cours de l'exercice 2020 pour que le Groupe puisse à terme se conformer à cette recommandation.</p>

Article 8

Article 13.3

8.1 Dans un groupe, les administrateurs représentant les salariés élus ou désignés en application des exigences légales siègent au conseil de la société qui déclare se référer aux dispositions du présent code dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise. Lorsque plusieurs sociétés du groupe appliquent ces dispositions, les conseils déterminent la ou les sociétés éligibles à cette recommandation.

8.2 Les administrateurs représentant les actionnaires salariés et les administrateurs représentant les salariés ont, au même titre que les autres administrateurs, voix délibérative au conseil d'administration, instance collégiale, à qui s'impose l'obligation d'agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise. Comme tout administrateur, ils peuvent être désignés par le conseil pour participer à des comités.

8.3 Sous réserve des dispositions légales qui leur sont propres, les administrateurs représentant les actionnaires salariés et les administrateurs représentant les salariés disposent des mêmes droits, sont soumis aux mêmes obligations, notamment en matière de confidentialité, et encourent les mêmes responsabilités que les autres membres du conseil.

13.3 Les administrateurs représentant les salariés ou représentant les actionnaires salariés bénéficient d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat.

SOLUTIONS 30 SE ayant son siège social et étant établie au Luxembourg est donc soumise à la Loi 1915 (comme défini ci-dessus) ainsi que d'autres lois applicables au Luxembourg. À ce titre, SOLUTIONS 30 SE ne rentre pas dans les critères de la loi justifiant la mise en place d'une représentation des salariés au Conseil de Surveillance.

Article 23

L'OBLIGATION DE DETENTION D' ACTIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le conseil d'administration fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de leur mandat.

Le conseil peut retenir différentes références, par exemple :

- la rémunération annuelle ;*
- un nombre d'actions déterminé ;*
- un pourcentage de la plus-value nette des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais relatifs à la transaction, s'il s'agit d'actions issues de levées d'options ou d'actions de performance;*
- une combinaison de ces références.*

Tant que cet objectif de détention d'actions n'est pas atteint, les dirigeants mandataires sociaux consacrent à cette fin une part des levées d'options ou des attributions d'actions de performance telle que déterminée par le conseil. Cette information figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société.

À la date du présent rapport, le Président du Directoire détient 17.323.240 actions de la Société, représentant 16,2% du capital social.

À la date du présent rapport, les autres membres du Directoire détiennent ensemble, 31.160 actions représentant 0,03% du capital de la Société.

Ensemble, les membres du Directoire détiennent 17.354.400 actions représentant 16.2 % du capital de la Société.

Les membres du Directoire sont associés au développement de la Société sur le long terme.

À ce titre, la politique de rémunération du Groupe encourage tous les membres du Directoire à détenir, au bout de 4 ans après leur nomination, un nombre d'actions équivalent à un an de leur rémunération fixe.

2.2 Conseil de Surveillance

2.2.1. Charte du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté une charte interne, entrée en vigueur le 23 avril 2019. Cette Charte du Conseil de Surveillance précise les règles et principes de fonctionnement du Conseil de Surveillance, en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables et des Statuts. Les informations ci-après constituent un résumé de cette Charte du Conseil de Surveillance et ne visent donc pas à l'exhaustivité.

2.2.2. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est un organe collégial composé d'au moins trois membres nommés et révoqués par l'assemblée générale des actionnaires de la Société (**l'Assemblée Générale**), sur proposition non contraignante du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés sur la base de critères objectifs tels que leur expertise, leurs compétences, leur expérience, leur diversité et leur indépendance.

Les membres du Conseil de Surveillance exercent leurs fonctions pendant une période maximale de quatre ans, comme décrit dans les Statuts et peuvent être reconduits dans leurs fonctions. Dans ce cas, la manière dont le (ou la) candidat(e) a rempli ses fonctions est évaluée et prise en compte.

La composition du Conseil de Surveillance sera telle que l'expérience, les compétences, les aptitudes, la diversité et l'indépendance combinées de ses membres lui permettront de s'acquitter au mieux de ses devoirs et responsabilités à l'égard de la Société et de toutes les parties prenantes, conformément aux lois et réglementations en vigueur (y compris les règles du marché Euronext sur lequel les titres de la Société sont cotés et négociés).

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de six membres, dont un Président et un Vice-Président.

2.2.3. Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est assisté de trois comités spécialisés, chacun agissant dans son domaine d'expertise spécifique. Les comités permanents du Conseil de Surveillance sont : le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Comité d'Audit et le Comité Stratégique (les **Comités**). Leurs règles de fonctionnement figurent en annexes de la Charte du Conseil de Surveillance.

Ces Comités sont destinés à aider le Conseil de Surveillance à superviser le Directoire de la Société en

conseillant et préparant les décisions sur les questions qui relèvent de leur compétence.

Ainsi, les fonctions principales des Comités du Conseil de Surveillance sont notamment les suivantes :

- Comité Stratégique : surveiller les évolutions stratégiques de la Société, évaluer les stratégies de la Société et les risques y relatifs y compris la revue des plans de stratégie annuellement, analyser les projets d'investissement, surveiller le Directoire de la Société en supervisant les décisions relatives à la stratégie de celle-ci et évaluer les stratégies de la Société ainsi que les questions de gestion des risques qui y sont liées ;
- Comité d'Audit : assister le Conseil de Surveillance en matière de compliance, reporting financier, procédures de contrôle interne et gestion des risques ;
- Comité des Nominations et des Rémunérations : assister le Conseil de Surveillance et formuler des propositions relatives à la composition des organes de gouvernance, au plan de succession des dirigeants de la Société, aux rémunérations des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Il a été décidé de créer deux nouveaux comités en 2021 :

- Comité des Risques : élaborer une revue de tous les risques encourus par le Groupe, toutes natures confondues, notamment industriel, cyber, social, environnemental, de compliance, de gouvernance ainsi que tous les risques découlant de la cotation de la Société sur Euronext.
- Comité ESG : surveiller les initiatives prises par le Directoire en faveur des parties prenantes, de la responsabilité sociale et sociétale, du développement durable et de la gouvernance. Les domaines d'intervention de ce comité incluent notamment la stratégie générale de la Société en matière d'ESG, les mesures prises par le Directoire pour promouvoir les valeurs d'équité et de responsabilité éthique, les mesures du Directoire en faveur de l'environnement, le traitement de l'information extra-financière, la conformité de la Société avec les textes légaux et réglementaires dans les domaines sociaux et environnementaux.

Les membres de ces comités sont en cours de recrutement.

2.2.4. Informations sur les membres du Conseil de Surveillance

À ce jour, le Conseil de Surveillance est composé de six membres :



ALEXANDER SATOR

Président du Conseil de Surveillance

Membre Indépendant
Président du Comité des Nominations et des Rémunérations

Age : 50 ans

Nationalité : Allemand

1ère nomination : 15 mai 2015 en tant que membre du Conseil de Surveillance

Échéance du mandat : 2023

Nombre d'actions détenues : -

Taux d'assiduité : 100%

Solutions 30 SE, 3 rue de la Reine, L-2418 Luxembourg

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2015 et de Président du Conseil de Surveillance par délibération du Conseil de Surveillance du 20 juillet 2018.

Ses mandats, renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2019, arriveront à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Alexander Sator est diplômé en physique et inventeur de plusieurs technologies laser renommées. En 1996, il fonde Sator Laser, société spécialisée dans les systèmes laser industriels, et devient Directeur Technique du groupe lors de son acquisition par Domino Printing Science PLC en 2001. En 2005, il devient PDG de la Société 4G Systems avant de la céder à Deutsche Telekom en 2006. Il a ensuite fondé SapfiKapital Management, un family office qui investit dans le secteur des télécommunications.

Parallèlement, il a été conseiller stratégique de Deutsche Telekom et président de Cinterion Wireless Modules, une spin-off de Siemens. En 2018, Alexander Sator a fondé 1nce, joint-venture avec Deutsche Telekom et 1er opérateur majeur pour l'Internet des objets, dont il est PDG.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- 1nce GmbH – Directeur général
- 1nce SIA – Directeur général
- Norbit GmbH – Directeur général
- Sapfi Kapital Man. GmbH – Directeur général
- Reverse Retail GmbH – Membre du conseil d'administration
- SendR SE – Président du conseil d'administration
- Satkirit Ltd. – Membre du conseil d'administration

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Teilt plc, Membre du conseil d'administration
- Breuer Nachrichtentechnik GmbH – Membre du conseil d'administration
- DGT Future Fund, Membre du conseil de surveillance



FRANCESCO SERAFINI

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Membre indépendant
Membre du Comité Stratégique
Membre du Comité des
Nominations et des
Rémunérations

Age : 68 ans

Nationalité : Italien

1ère nomination : 15 mai 2013

Échéance du mandat : 2021

Nombre d'actions détenues :
18.700

Taux d'assiduité : 100%
Solutions 30 SE, 3 rue de la
Reine, L-2418 Luxembourg

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2013.

Son mandat, renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017, arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Francesco Serafini a rejoint Hewlett-Packard en 1981 et y a passé la majeure partie de sa carrière. Il a occupé différents postes de direction dans le groupe, notamment celui de Vice-Président Senior de HP Services et de Vice-Président Senior de HP Technology Solutions Group pour l'Europe et le Moyen-Orient. En 2005, il prend la direction des activités européennes de Hewlett-Packard et, en 2009, devient le Vice-Président Exécutif du groupe en charge des marchés émergents.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Societa Agricola Luvia – Cogérant
- Frantoio Serafini – Gérant
- F2LINVEST SRL – Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Harbour Spot – Membre du conseil d'administration
- Dominator Yacht GmbH (en liquidation)



CAROLINE TISSOT

Membre du Conseil de Surveillance

Membre indépendante

Membre du Comité Stratégique

Age : 50 ans

Nationalité : Française

1ère nomination : 19 mai 2017

Échéance du mandat : 2021

Nombre d'actions détenues : -

Taux d'assiduité : 100%

Solutions 30 SE, 3 rue de la Reine, L-2418 Luxembourg

Nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Caroline Tissot est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de l'Université Paris Dauphine. Elle a débuté sa carrière en 1995 en tant que Consultante chez Deloitte France avant de rejoindre le siège européen de General Electric à Bruxelles en 2003, où elle a passé près de dix ans au sein de la fonction achats, acquérant une expertise dans ce domaine ainsi qu'une vaste expérience internationale. En 2012, elle a été nommée Directrice des Achats de Bouygues Telecom. En septembre 2016, elle a rejoint AccorHotels pour prendre la responsabilité des achats du groupe.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant



PAUL RAGUIN

Membre du Conseil de Surveillance

Membre indépendant

Membre du Comité d'Audit

Age : 80 ans

Nationalité : Française

1ère nomination : 18 mai 2018

Échéance du mandat : 2021

Nombre d'actions détenues : -

Taux d'assiduité : 89%

Solutions 30 SE, 3 rue de la Reine, L-2418 Luxembourg

Coopté en qualité de Membre du Conseil de Surveillance lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 18 avril 2018, nomination ratifiée par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Paul Raguin est diplômé de l'Institut des Hautes Finances de Paris et titulaire d'un MBA de l'Université Laval à Québec. Il est ingénieur économiste au CNAM, lauréat du prix Sully Olivier de Serres, géomètre expert en topographie et urbaniste ITM/ICM. En 1986, il a fondé le groupe EOLANE, leader des services industriels en électronique et solutions connectées dans l'univers de l'IoT et du M2M et dans la vidéo-protection, et en a assuré la direction jusqu'en 2017. Il est aujourd'hui Président du Conseil de Surveillance. Auparavant, il a occupé divers postes au sein des services commerciaux, opérationnels et financiers du groupe Vilmorin, des pépinières d'entreprises Lepage et de l'Institut Français de Gestion. Il a également été Administrateur du groupe d'assurances La Mondiale AG2R pendant quatorze ans. Paul Raguin est Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- AEROLANE – Président
- KOALA – Administrateur
- Electro Holding – Président du conseil de surveillance
- SGR – Président
- SCI La Fresnay - Gérant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- La Mondiale AG2R – Administrateur
- SAS Financière de l'Ombree – Président du directoire



JEAN-PAUL COTTET

Membre du Conseil de Surveillance
Membre Indépendant
Président du Comité Stratégique

Age : 66 ans

Nationalité : Française

1ère nomination : 18 mai 2018

Échéance du mandat : 2021

Nombre d'actions détenues : -

Taux d'assiduité : 100%

Solutions 30 SE, 3 rue de la Reine, L-2418 Luxembourg

Coopté en qualité de Membre du Conseil de Surveillance lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 18 avril 2018, nomination ratifiée par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Diplômé de l'École Polytechnique, de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech, Jean-Paul Cottet a débuté sa carrière dans le secteur nucléaire, puis a travaillé pour France Télécom/Orange en tant que Directeur des Opérations réseau à Marseille. Il a occupé divers postes de direction, dont la Direction de Paris après avoir été Directeur des Ventes France et en charge de l'ouverture du Capital au Grand Public. Il a également été Directeur des Réseaux en France. Il a ensuite occupé différents postes au sein du comité exécutif du groupe en tant que Secrétaire Général, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur de l'International, et Directeur du Marketing de l'Innovation et des Contenus. Il est actuellement consultant en Management des Nouvelles Technologies.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Pentekaitech - CEO
- Fondation de l'École Polytechnique – Délégué général

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Président et/ou administrateur de plusieurs sociétés du Groupe Orange (audiovisuel (OSC), filiales Orange en Afrique, Viaccess-Orca).
- Orange - advisor.



YVES KERVEILLANT

Membre du Conseil de Surveillance
Membre Indépendant
Président du Comité d'Audit
Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

Age : 68 ans

Nationalité : Française

1ère nomination : 27 mai 2019

Échéance du mandat : 2023

Nombre d'actions détenues : -

Taux d'assiduité : 100%

Solutions 30 SE, 3 rue de la Reine, L-2418 Luxembourg

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2019.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Yves Kerveillant est diplômé d'HEC, licencié en droit et détenteur du diplôme d'expertise comptable. Avant de rejoindre la Société de conseil Equideals et d'en prendre la présidence en 2009, Yves a dirigé pendant plus de vingt ans un groupe de cabinets d'expertise comptable. Il a en parallèle exercé des fonctions de commissaire aux comptes auprès de quatre-vingt sociétés dont plusieurs cotées en bourse. Ses champs d'expertise recouvrent notamment l'aide au développement d'entreprises, le conseil en acquisitions / cessions de PME, l'élaboration de plans de reprise et de restructuration d'entreprises en difficulté.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- SAS YK Conseil - Président. SAS YK Conseil est Présidente de la SAS Ker Invest elle-même Présidente de la SAS Equideals
- SAS Immortelles Corses - Président
- SAS Immortelles de Calenzana - Président
- SNC Ker West - Gérant
- SCI Bison buté - Gérant
- SCI 30 rue de la Bourboule - Gérant
- SCI l'Erable - Gérant
- SCI Vemag - Gérant
- SCI Expertise Nouvelle France - Gérant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Tableau résumé :

Membre du Conseil de Surveillance	Nationalité	Genre	Année de 1ère nomination	Date de Fin de mandat	Ancienneté	Membre indépendant	Comités du Conseil de Surveillance			Expérience
							Comité d'Audit	Comité des Nominations et des Rémunérations	Comité Stratégique	
Alexander Sator	Allemand	M	2015	2023	6 ans	Oui		Président		Entrepreneur, CEO de 1nce (JV avec Deutsche Telekom)
Francesco Serafini	Italien	M	2013	2021	8 ans	Oui		Membre	Membre	Directeur Général Hewlett Packard EMEA
Caroline Tissot	Française	F	2017	2021	4 ans	Oui			Membre	Directrice générale des achats, Accor Hotels Group, Bouygues Telecom
Paul Raguin	Français	M	2018	2021	3 ans	Oui	Membre			Fondateur du Groupe EOLANE
Jean Paul Cottet	Français	M	2018	2021	3 ans	Oui			Président	Membre du Comité Exécutif d'Orange, Conseil auprès du PDG d'Orange
Yves Kerveillant	Français	M	2019	2023	2 ans	Oui	Président	Membre		Expert-comptable, Président d'Equideals

Matrice des compétences et expertises des membres du Conseil de Surveillance

La nomination, en 2018, d'un Président du Conseil de Surveillance de nationalité allemande manifeste

l'engagement de la Société auprès du marché stratégique qu'est l'Allemagne. La complémentarité des compétences des membres du Conseil de Surveillance a également été renforcée. Ces membres disposent d'expertises variées dans les domaines-clés de la Société :

Membre du Conseil de Surveillance	Secteurs d'activité	Expérience			Expertises				
		Internationale	Clients	Direction Générale	Audit & Finance	Organisation & RH	ESG	Juridique & Compliance	Marketing & Ventes
Alexander Sator	✓	✓	✓	✓					✓
Francesco Serafini	✓	✓	✓	✓		✓			✓
Caroline Tissot	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Paul Raguin	✓	✓		✓	✓				✓
Jean Paul Cottet	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓
Yves Kerveillant	✓	✓			✓			✓	

Définitions :

Secteurs d'activité : expérience acquise dans les secteurs d'activité sur lesquels le Groupe opère : énergie, télécoms, IT, retail, sécurité.

Internationale : expérience acquise au sein de groupes internationaux ou à l'extérieur de son pays d'origine.

Clients : expérience acquise en travaillant chez, ou avec, les clients principaux du Groupe.

Direction générale : expérience de Direction Générale au sein de groupe présent sur le plan international ou en forte croissance, création et développement d'entreprises.

Audit & Finance : expertise et/ou expérience de la finance d'entreprise, des processus d'audit et de contrôle, de la gestion des risques et des assurances, de la

comptabilité, des fusions-acquisitions et du secteur de la banque.

Organisation & Capital humain : expertise dans le secteur des ressources humaines, dans l'organisation de sociétés de croissance ou dans la transformation de sociétés de croissance.

ESG : expertise et/ou expérience dans le secteur social, environnemental et de gouvernance d'entreprise.

Juridique & Compliance : expérience et/ou expertise dans le domaine du droit et de la conformité.

Marketing & Ventes : expertise et/ou expérience dans les métiers du marketing et des ventes.

2.2.5. Modifications survenues dans la Composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités au cours de l'exercice

Néant.

2.2.6. Évolutions à venir dans la Composition du Conseil de Surveillance

Les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Madame Caroline Tissot et de Messieurs Francesco Serafini, Jean-Paul Raguin et Jean-Paul Cottet prendront fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 30 juin 2021.

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance souhaite maintenir une expertise large en son sein, dont son caractère international, sa diversité de profils et de genres, en conservant une part prépondérante de membres indépendants.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est donné pour objectif de renforcer les compétences du Conseil de Surveillance, notamment en matière de responsabilité sociale, de gouvernance, de gestion des risques, de conformité et d'audit.

2.2.7. Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

La Société applique les critères d'indépendance énoncés dans le Code Afep-Medef:

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des 5 années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette Société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la Société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte d'indépendance de l'administrateur intervient à la date anniversaire des douze ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Évaluation de l'indépendance des Membres du Conseil de Surveillance

Lors de sa séance du 27 avril 2021, le Conseil de Surveillance, ayant analysé l'évaluation faite par le Comité des Nominations et des Rémunérations, a confirmé l'indépendance des six membres du Conseil de Surveillance (100%) au regard des critères énumérés ci-dessus.

Revue au titre de l'exercice 2020	Alexander Sator	Caroline Tissot	Francesco Serafini	Paul Raguin	Jean Paul Cottet	Yves Kerveillant
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 2 : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	✓	✓	✓	✓	✓	✓

2.2.7. Représentation entre les femmes et les hommes

Pour la période considérée (exercice 2020), le Conseil de Surveillance est composé de six membres. Un membre du Conseil de Surveillance est une femme, représentant 17% des membres. La Société vise à établir la parité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil de Surveillance. Le Groupe porte une attention particulière à attirer de nouvelles femmes au sein de son Conseil de Surveillance.

2.2.8. Préparation et organisation des travaux

Le Conseil de Surveillance est un organe collégial, dont le rôle principal est de contrôler de manière permanente la gestion de la Société par le Directoire ; en outre, il supervise l'application des politiques mises en œuvre par le Directoire, conseille le Directoire sur la stratégie globale de la Société et veille au respect des règles et réglementations applicables.

Missions du Conseil de Surveillance

Les règles internes du Conseil de Surveillance prévoient que le Conseil de Surveillance exerce les fonctions et pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi 1915, les Statuts et la Charte du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire, sans s'immiscer dans cette gestion.

Le Conseil de Surveillance supervise les politiques que mène le Directoire ainsi que la marche générale des affaires et activités de la Société, et il accompagne le Directoire par ses conseils. Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil de Surveillance doit chercher à agir dans l'intérêt de la Société et de ses activités, en tenant compte de l'intérêt de toutes les parties prenantes, y compris des actionnaires de la Société. Le Conseil de Surveillance est responsable de la qualité de son travail.

Le Conseil de Surveillance procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance veille au bon gouvernement d'entreprise du Groupe et aux pratiques du Groupe et de ses dirigeants et collaborateurs.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil de surveillance sont convoquées par le Président du Conseil de Surveillance, étant entendu que ce dernier peut également convoquer une réunion à la demande d'un membre du Directoire ou d'un tiers des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. En tout état de cause, il doit se réunir au moins quatre fois par an.

La périodicité et la durée des séances doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du Conseil de Surveillance. Les réunions du Conseil de Surveillance sont présidées par le Président. Le Conseil de Surveillance délibère valablement si la majorité de ses membres en fonction sont présents ou représentés. Les membres du Conseil de Surveillance sont réputés présents pour constituer un quorum ou une majorité lors des réunions par visioconférence, conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication, à condition que tous les participants puissent être identifiés et s'entendre les uns les autres simultanément. Chaque réunion du Conseil de Surveillance et des Comités doit être d'une durée suffisante pour permettre un débat utile et significatif des points figurant à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés, chaque membre du Conseil disposant d'une voix. En cas d'égalité du nombre de suffrages pour et contre une décision, la voix du Président est prépondérante. La Charte du Conseil de Surveillance rappelle les obligations de ses membres. Ces derniers

peuvent entendre les principaux dirigeants de la Société si l'intérêt de celle-ci l'exige. Sauf décision contraire du Président du Conseil de Surveillance, le Directoire et les autres membres de la Direction Générale, sur accord du Président ou du Vice-Président du Conseil de Surveillance avec le Directoire, assistent aux réunions du Conseil de Surveillance, nonobstant le pouvoir du Conseil de Surveillance d'inviter des personnes à ses réunions.

2.2.9. Activité du Conseil de Surveillance et de ses Comités en 2020

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice 2020, avec un taux d'assiduité de 96%.

Le comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2020, avec un taux d'assiduité de 100 %.

Le Comité d'Audit s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2020, avec un taux d'assiduité de 100 %.

Le Comité Stratégique s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2020, avec un taux d'assiduité de 100 %.

	Conseil de Surveillance		Comité des Nominations et des Rémunérations		Comité d'Audit		Comité stratégique	
	Nombre de présences / nombre de séances	Taux d'assiduité	Nombre de présences / nombre de séances	Taux d'assiduité	Nombre de présences / nombre de séances	Taux d'assiduité	Nombre de présences / nombre de séances	Taux d'assiduité
Alexander Sator	9 /9	100%	2/2	100%	n/a	n/a	n/a	n/a
Francesco Serafini	9/9	100%	2/2	100%	n/a	n/a	3/3	100%
Caroline Tissot	9/9	100%	n/a	n/a	n/a	n/a	3/3	100%
Paul Raguin	8/9	89%	n/a	n/a	3/3	100%	n/a	n/a
Jean-Paul Cottet	9/9	100%	n/a	n/a	n/a	n/a	3/3	100%
Yves Kerveillant	9/9	100%	2/2	100%	3/3	100%	n/a	n/a

Pour mener à bien ses missions, le Conseil de Surveillance s'appuie sur des Comités spécialisés et peut, le cas échéant, recourir à des cabinets externes.

Les principaux points examinés et décisions prises par le Conseil de surveillance et ses comités lors de ses réunions en 2020 ont été les suivants :

<p>Conseil de Surveillance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'impact de la pandémie Covid-19 sur les opérations de la Société et son fonctionnement. • Évaluation de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance. • Adoption de la politique de rémunération 2020. • Examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de SOLUTIONS 30 SE • Transfert sur le marché réglementé d'Euronext Paris • Démission de Monsieur Karim Rachedi et nomination de Monsieur Luc Brusselaers • Traitement des allégations portées contre le Groupe par un rapport anonyme et certains hedge funds, à savoir: (i) la nomination des experts indépendants pour réaliser un audit du Groupe (le cabinet Deloitte et cabinet Didier Kling Expertises et Conseil - ces auditeurs indépendants ont eu pour mission de contrôler la comptabilité et la réputation du Groupe, afin d'analyser les accusations portées contre la Société et prendre les mesures nécessaires le cas échéant) (ii) la mise en place d'une " Commission d'enquête et d'examen » du Conseil de surveillance (le Comité Ad Hoc) ayant pour mission de superviser une enquête indépendante complète, de mettre en place un Comité D'examen Conjoint (le Comité D'examen Conjoint) composé des membres du Comité ad hoc et du Comité de Revue du Directoire (i.e. une équipe spécifique de gestion de crise composée de membres du Directoire) et d'assurer la supervision globale du processus. Les conclusions des rapports d'investigation sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.solutions30.com/transparency/?lang=fr.
<p>Comité des Nominations et des Rémunérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revue de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire : revue des critères de performance, analyse des performance et détermination des rémunérations 2020 ; • Contrôle de l'adéquation de la politique de rémunération et des objectifs de l'exercice en cours au nouvel environnement de marché. Compte tenu du positionnement de la Société sur des marchés particulièrement résistants, il a été décidé que les objectifs courts, moyen et long termes définis en début d'exercice 2020 restaient applicables ; • Discussion d'un plan de succession des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire sur la base de plusieurs hypothèses : (i) la succession imprévue (empêchement, démission, décès), (ii) la succession précipitée (mauvaise performance, faute de gestion, défaillance) ; et (iii) la succession anticipée (retraite, échéance du mandat). Sur ce point, le Président et les membres du Directoire sont associés à la préparation de leur propre succession, dans le respect des compétences du Conseil de Surveillance et du Comité des Nominations et des Rémunérations ; • Renforcement des compétences du Directoire pour poursuivre la mise en place du plan de progrès déployé depuis début 2019 par SOLUTIONS 30 SE, et le renforcer dans la continuité de son transfert sur Euronext Paris et de son intégration au SBF120. • Examen de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance.
<p>Comité d'Audit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revue des chiffres d'affaires et des résultats intermédiaires et annuels avant présentation au Conseil de Surveillance • Déclenchement et suivi d'une investigation approfondie de la Société, en réponse à la campagne de déstabilisation conduite contre le Groupe et à la diffusion d'un rapport anonyme.
<p>Comité stratégique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revue et suivi des performances de l'entreprise dans un contexte de crise sanitaire sans précédent. • Revue des grandes tendances, des opportunités de marché et du positionnement de la Société.

2.2.10. Informations sur les contrats de services

A la connaissance de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucune convention n'est intervenue directement ou indirectement, entre d'une part, l'un des Membres du Conseil de Surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote

supérieure à 10 % de la Société, et d'autre part, la Société elle-même ou l'une de ses filiales.

Les contrats de service entre les membres du Directoire et la Société sont indiqués au chapitre 2.4.4.9.

2.3 Directoire

2.3.1. Charte du Directoire

Le Directoire a adopté une charte interne, entrée en vigueur le 23 avril 2019. Cette Charte du Directoire précise les règles et principes de fonctionnement du Directoire, en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables et des Statuts de la Société. Les informations ci-après constituent un résumé de cette Charte du Directoire et ne visent donc pas à l'exhaustivité.

Le Directoire est le principal organe de prise de décision chargé de la gestion et des affaires générales de la Société. Il peut être assisté d'un ou de plusieurs comités ad hoc pouvant être créés par résolution du Directoire. Dans le cas présent et pour le moment, le Directoire est assisté par deux comités exécutifs.

Les membres du Directoire agissent en tant qu'organe collégial et sont conjointement et solidairement responsables de la gestion globale des activités de la Société. Quelles que soient les conditions de nomination de ses membres ou son mode d'organisation, le Directoire est et demeurera un organe collégial de la Société nommé par le Conseil de Surveillance. Par conséquent, aucun membre du Directoire n'a le pouvoir d'agir au nom du Directoire. Chaque membre du Directoire est membre d'une équipe composée de membres du Directoire qui forment ensemble un organe collégial.

Le Directoire aura le pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les Statuts réservent au Conseil de Surveillance et à l'assemblée générale des actionnaires. Le Directoire s'acquiesce de ses devoirs sous la surveillance du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire seront nommés et révoqués par le Conseil de Surveillance, qui déterminera leur nombre, pendant une période de quatre ans, sauf indication contraire dans les Statuts. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, avec motif, par une résolution du Conseil de Surveillance.

2.3.2. Comités du Directoire

Le Directoire a constitué deux comités exécutifs, chacun agissant dans son domaine de compétences. Les comités exécutifs permanents du Directoire sont le Comité Exécutif Groupe et le Comité Exécutif Pays (les **Comités Exécutifs**).

(i) Comité Exécutif Groupe

L'objectif principal du Comité Exécutif Groupe est de fournir au Directoire toute l'assistance, le soutien et les conseils nécessaires afin de rationaliser le processus de prise de décision et de hiérarchiser les questions devant être traitées par le Directoire.

En outre, les tâches du Comité Exécutif Groupe incluent les sujets suivants :

- Participer à la mise en œuvre des politiques internes en matière d'éthique, de sécurité et de ressources humaines;
- Soumettre des recommandations pour améliorer ces politiques ;
- Conseiller le Directoire sur les meilleures pratiques localement mises en œuvre, ainsi que sur les investissements, l'organisation générale du groupe ;
- Favoriser les synergies et la centralisation de certaines activités au niveau du groupe afin de réduire les coûts associés.
- Assurer la circulation de l'information au sein du Groupe.

(ii) Comité Exécutif Pays

L'objectif principal du Comité Exécutif Pays est de fournir au Directoire toute l'assistance, le soutien et les conseils nécessaires afin de rationaliser le processus de prise de décision et de hiérarchiser les questions devant être traitées par le Directoire.

En outre, les fonctions du Comité Exécutif Pays incluent les sujets suivants :

- Participer à la préparation du budget annuel par pays ;
- Assister le Comité Exécutif Groupe dans l'établissement du budget annuel et le suivi des principaux investissements, acquisitions, flux de trésorerie et activités financières au niveau local ;
- Vérifier le respect des réglementations locales, notamment en matière de sûreté, de sécurité et de responsabilité sociale;
- Renforcer les synergies, saisir les opportunités de mutualisation et d'intégration au sein du Groupe.

2.3.3. Membres du Directoire



GIANBEPPI FORTIS

Président du Directoire et
co-fondateur

Age : 58 ans

Nationalité : Française

1ère nomination : 2005

Échéance du mandat : 2021

Nombre d'actions détenues :

17.323.240

Solutions 30 SE, 3 rue de la Reine,
L-2418 Luxembourg

Gianbeppi Fortis est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Milan et titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

Avant de cofonder SOLUTIONS 30 en 2003, il a occupé des postes de chef de projet et consultant pour des sociétés telles que SITA Equant, Motorola et IBM puis il est devenu directeur général de Kast Telecom, SIRTI France et RSL Com Italy.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- SOLUTIONS 30 HOLDING GMBH – Gérant
- SOLUTIONS 30 GMBH – Gérant
- Solutions 30 Field Service GmbH - Gérant
- SOLUTIONS 30 IBERIA 2017 SL – Administrateur
- SOLUTIONS 30 ITALIA – Administrateur
- BRAND 30 S.ar.l. – Gérant
- WW BRAND S.ar.l. – Gérant
- SOFT SOLUTIONS S.ar.l. – Gérant
- TECH SOLUTIONS S.ar.l. – Gérant
- IMMCONCEPT MANagements.A. – Administrateur délégué
- SMARTFIX30 S.A. – Administrateur délégué
- Unit-T BV – Administrateur et Président du conseil d'administration
- Unit-T Field Services BV – Administrateur et Président du conseil d'administration
- SOLUTIONS 30 Field Services BV – Administrateur et Président du conseil d'administration de Unit-T BV elle-même administrateur
- ICT Field Services BV – Administrateur et Président du conseil d'administration de Unit-T BV elle-même administrateur
- Telima Belgique BV – Représentant de SOLUTIONS 30 SE elle-même gérant
- Janssens Field Services BV – Représentant de SOLUTIONS 30 SE elle-même gérant de Telima Belgique, Gérant
- Janssens Business Solutions BVBA – Représentant de SOLUTIONS 30 SE elle-même gérant de Telima Belgique, Gérant
- SOLUTIONS 30 Netherlands B.V. – Représentant de SOLUTIONS 30 SE elle-même membre du conseil d'administration
- Business SOLUTIONS 30 Holland B.V. – Représentant de SOLUTIONS 30 SE elle-même membre du conseil d'administration
- SOLUTIONS 30 Holding Sp. z o.o. – Membre du conseil de surveillance

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- TELIMA MONEY – Président
- TELIMA INFOSERVICES – Président
- TELIMA DIGITAL WORLD – Gérant
- TELIMA TUNISIE – Gérant
- SOLUTIONS 30 Field Services Süd GmbH – Gérant
- Digital Business Solutions GmbH – Gérant
- TELIMA FREPART – Gérant
- TELIMA BUSINESS SOLUTIONS – Président
- TELIMA PROFESSIONAL SERVICES – Gérant de Telima Frépart elle-même Présidente
- SOTRANASA TELEVIDEOCOM – Gérant de Telima Frépart elle-même Présidente
- Telekom Uslugi S.A. – Président du conseil de surveillance
- TELIMA POLAND – Gérant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- GIAS International S.A. – Administrateur
- RETELIT – Administrateur
- Next Gate Tech S.A. – Administrateur
- Pugal International Ltd. - Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- SKILL AND YOU – Administrateur
- 1nce GmbH – Membre du Conseil de Surveillance



AMAURY BOILOT

Directeur Général, Finance

Age : 39 ans

Nationalité : Française

1ère nomination : 2017,
renouvelée en 2019

Échéance du mandat : 2023

Nombre d'actions détenues :
30.060

Solutions 30 SE, 3 rue de la
Reine, L-2418 Luxembourg

Amaury Boilot est diplômé de NEOMA Business School (anciennement ESC Reims) et titulaire d'un MBA en finance d'entreprise de Kent Business School.

Avant de rejoindre SOLUTIONS 30 en 2014, il a débuté sa carrière chez EY en tant qu'auditeur puis en tant que consultant senior et manager. Après avoir géré les unités opérationnelles PC30 et Money 30, il devient Directeur Financier Groupe en mai 2017 et entre au Directoire.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Solutions 30 UK Limited - Administrateur
- Convergent Limited - Administrateur
- Convergent Holdings Limited - Administrateur
- IMMCONCEPT MANAGEMENT – Administrateur
- Unit-T BV – Administrateur
- Unit-T Field Services BV – Administrateur
- SOLUTIONS 30 Field Services BV – Administrateur de Unit-T BV elle-même administrateur
- ICT Field Services BV – Administrateur de Unit-T BV elle-même administrateur
- SOLUTIONS 30 Holding Sp. z o.o. – Membre du conseil de surveillance
- I-HOLDING B.V. – Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- TELIMA MONEY - Président
- TELIMA RELEVE CENTRE – Gérant
- TELIMA RELEVE IDF - Gérant
- Telekom Usługi S.A. – Membre du conseil de surveillance

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant



LUC BRUSSELAERS

Chief Revenue Officer

Age: 59 ans

Nationalité : Belge

1ère nomination : 2020

Échéance du mandat : 2024

Nombre d'actions détenues : 1.100

Solutions 30 SE, 3 rue de la Reine,
L-2418 Luxembourg

Luc Brusselaers a rejoint SOLUTIONS 30 en 2017 et a joué un rôle clé dans la mise en place de la filiale belge, Unit-T et du partenariat avec Telenet. Il dispose de près de 30 années d'expérience acquises dans le secteur de l'informatique et des télécommunications à des postes de développement commercial et de direction générale. Avant de rejoindre SOLUTIONS 30, Luc était Vice-Président Europe et Moyen-Orient de la division Telecom & technologie de NCR, après avoir notamment été Directeur Général de la filiale belge de NCR, Vice-Président du service clients Europe & Moyen Orient ou encore Responsable des ventes pour ce même territoire.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Unit-T BV - Administrateur d'As A Service BV, elle-même Administrateur
- ICT Field Services BV - Administrateur d' As A Service BV, elle-même Administrateur
- Solutions30 Field Services BV - Administrateur d' As A Service BV, elle-même Administrateur
- Unit-T Field Services BV - Administrateur d' As A Service BV, elle-même Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

As A Service BV - Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

-



JOÃO MARTINHO

Directeur Général en charge de la Performance

Age : 46 ans

Nationalité : Portugais

1ère nomination : 2019

Échéance du mandat : 2023

Nombre d'actions détenues : -

Solutions 30 SE, 3 rue de la Reine,
L-2418 Luxembourg

João Martinho est ingénieur, diplômé de l'Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro au Portugal. Il bénéficie de près de 15 ans d'expérience internationale, acquises à des postes de développement commercial et de direction générale dans les secteurs des télécommunications et des réseaux électriques. Il a rejoint SOLUTIONS 30 en septembre 2018 et a activement contribué au déploiement du Groupe sur de nouveaux marchés tels que celui des compteurs intelligents Linky et celui des bornes de recharge pour véhicule électrique.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- SOLUTIONS 30 Martinique - Gérant
- SOLUTIONS 30 Guyane - Gérant
- TELIMA TVX – Gérant
- SOLUTIONS 30 Portugal – Administrateur unique

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Golden Priority - Président
- Go Priority Lda - Gérant
- Byonfiber Engineering S.A. - Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Constructel Energie SA – Membre du conseil d'administration
- PAINHAS SA - Président Assemblée Générale



FRANCK D'ALOIA

Directeur Général en charge des Intégrations

Age : 49 ans

Nationalité : Français

1ère nomination : 2019

Échéance du mandat : 2023

Nombre d'actions détenues : -

Solutions 30 SE, 3 rue de la Reine,
L-2418 Luxembourg

Franck d'Aloia est issu d'un cursus en management de projet à Skema Business School (Lille, France). Il a débuté sa carrière dans le secteur de la distribution informatique professionnelle, d'abord dans des fonctions commerciales puis en tant que directeur de projets, avant d'intégrer le comité exécutif d'une filiale de General Electric. Il rejoint SOLUTIONS 30 en 2006 où il prend des responsabilités opérationnelles régionales puis nationales. Il est nommé Directeur des Opérations IT en France en 2014, puis, Directeur Général Adjoint Groupe en 2017.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Solutions 30 UK Limited - Administrateur
- Convergent Limited - Administrateur
- Convergent Holdings Limited - Administrateur
- TELIMA FREPART – Gérant
- CPCP TELECOM – Président
- FORM@HOME – Gérant
- PC30 FAMILY – Gérant
- SOTRANASA TELEVIDEOCOM – Directeur Général
- TELIMA DIGITAL WORLD – Gérant
- TELIMA DISTRIBUTED SERVICES – Gérant
- TELIMA ILE DE France – Gérant
- TELIMA INFOSERVICES – Président
- TELIMA LOGISTIQUE – Gérant
- TELIMA MANAGED SERVICES – Gérant
- TELIMA NETWORKS & SERVICES – Gérant
- TELIMA NORD – Gérant
- TELIMA ONSITE – Gérant
- TELIMA SERVICES REGIONS – Gérant
- TELIMA SFM30 – Gérant
- TELIMA SUD – Gérant
- TELIMA TELCO – Gérant
- TELIMA PROFESSIONAL SERVICES – Gérant de Telima Frépart elle-même Présidente
- BYON – Représentant de TELIMA FREPART elle-même membre et Président du Comité de direction

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- ATLAN'TECH - Gérant
- FREDEV ENERGY CENTRE - Président
- TELIMA BREIZH - Gérant
- TELIMA COMPTAGE - Gérant
- TELIMA ENERGY ATLANTIQUE - Gérant
- TELIMA ENERGY EST - Gérant
- TELIMA ENERGY IDF - Gérant
- TELIMA ENERGY NORD - Gérant
- TELIMA ENERGY OUEST - Gérant
- TELIMA ENERGY SUD - Gérant
- TELIMA NANCY - Gérant
- TELIMA RELEVE CENTRE - Gérant
- TELIMA RELEVE EST - Gérant
- TELIMA RELEVE IDF - Gérant
- TELIMA RELEVE NORD - Gérant
- TELIMA SGA - Gérant
- TELIMA EURO ENERGY - Gérant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

SCI Les Archers 2000 - Co-Gérant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant



KARIM RACHEDI

Directeur Général et co-fondateur

Age : 49 ans

Nationalité : Français

Nommé en 2013, Karim RACHEDI a souhaité prendre du recul et a démissionné du Directoire en juillet 2020

Solutions 30 SE, 3 rue de la Reine,
L-2418 Luxembourg

Karim Rachedi est titulaire d'un Master en informatique et diplômé de l'ESSEC Business School.

Avant de cofonder SOLUTIONS 30 en 2003, il a débuté sa carrière dans l'import- export puis a travaillé comme consultant en informatique, pour concevoir et optimiser des processus et organisations IT.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

N/A

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin:

- SMARTFIX30 S.A.– Administrateur
- IMMCONCEPT MANAGEMENT S.A.– Administrateur
- Unit-T BVBA – Administrateur
- Unit-T Field Services BVBA – Administrateur
- SOLUTIONS 30 Field Services BVBA – Administrateur de Unit-T BVBA elle-même administrateur
- ICT Field Services BVBA – Administrateur de Unit-T BVBA elle-même administrateur
- SOLUTIONS 30 Holding Sp. z o.o. – Membre du conseil de surveillance
- TELIMA DIGITAL WORLD – Gérant
- TELIMA TUNISIE – Gérant
- Janssens Group BVBA – Représentant de BRAND 30 elle-même membre du conseil d'administration

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Ryken Management International Limited - Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Electro Holding – Membre du conseil de surveillance
- Smart Advice - Président (dissolue)

2.4 Rémunération

2.4.1. Principes généraux

Le Comité des Nominations et des Rémunérations assiste le Conseil de Surveillance dans sa mission de détermination et d'évaluation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société.

Pour statuer sur l'ensemble des composantes de la rémunération des membres du Directoire, tel que proposé par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance prend en compte de nombreux principes tels que l'exhaustivité, l'équilibre, la comparabilité, la cohérence, l'intelligibilité et la proportionnalité recommandé par le code Afep-Medef auquel la Société se conforme, sur ces éléments.

La Société ne souscrit aucun plan d'assurance ou de retraite pour les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire a été adoptée par le Conseil de Surveillance du 27 avril 2020 sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Cette politique a été soumise au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2020. 85,7% des actionnaires se sont prononcés en faveur de cette politique qui est soumise à l'Assemblée Générale tous les quatre ans, sauf changement significatif. Aucun changement significatif n'interviendra pour l'exercice 2021.

2.4.2. Rémunération des Membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale détermine la rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mandat au sein du Conseil de Surveillance et des Comités.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent chacun une rémunération fixe de 10.000 EUR, 15.000 EUR ou 20.000 EUR par an, tandis que le Président perçoit une rémunération supplémentaire de 20.000 EUR par an. Les Présidents des comités perçoivent une rémunération complémentaire de 2.000 EUR et les membres de ces Comités perçoivent une rémunération de 1.000 EUR.

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas éligibles aux plans de rémunération variable (bonus annuel) ou aux plans d'intéressement à long terme en actions.

Tous ces montants sont nets de toute retenue à la source applicable. Le montant total net des rétributions allouées au titre de l'exercice 2020 aux membres du Conseil de Surveillance est de 92.000EUR.

Rémunérations perçues par les membres du Conseil de Surveillance :

	Montants alloués au titre de l'exercice 2019 et versés en 2020	Montants alloués au titre de l'exercice 2020 et versés ou à verser en 2021
Alexander SATOR Président du Conseil de Surveillance	40 000 €	40 000 €
Caroline TISSOT, Membre du Conseil de Surveillance	10 000 €	10 000 €
Francesco SERAFINI, Membre du Conseil de Surveillance	10 000 €	10 000 €
Paul RAGUIN, Membre du Conseil de Surveillance	11 000 €	10 000 €
Jean Paul COTTET, Membre du Conseil de Surveillance	10 000 €	11 000 €
Yves KERVEILLANT, Membre du Conseil de Surveillance	11 000 €	11 000 €
Total	92 000 €	92 000 €

2.4.3. Actions détenues par les membres du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2020, les membres du Conseil de Surveillance et les personnes qui leur sont étroitement liées au sens de la définition fournie par le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR) détenaient un total combiné de 18.700 actions.

2.4.4. Rémunération des membres du Directoire

2.4.4.1. Cadre général de la politique de rémunération

La politique de rémunération des membres du Directoire est proposée par le Comité des Nominations et des Rémunérations et déterminée par le Conseil de Surveillance. La politique de rémunération comprend des éléments incitatifs reflétant la stratégie de croissance à long terme du Groupe, tout en agissant de manière responsable vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Dans ce contexte, les éléments pris en compte pour la détermination de la rémunération sont les suivants :

- une rémunération annuelle de base (fixe) pouvant varier en fonction du rôle et des responsabilités de chaque membre. La rémunération de base annuelle peut être revue de temps à autre par le Comité des Nominations et des Rémunérations, et comparée aux pratiques adoptées par des sociétés ayant des enjeux, des caractéristiques et des historiques comparables.
- une rémunération variable, basée sur des objectifs annuels formels et exigeants que le Conseil de

Surveillance revoit et valide chaque année selon les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations.

- un plan d'intéressement à long terme incluant l'attribution d'actions ou de stock-options attribuées selon des critères de performance dans le but de favoriser l'engagement des membres du Directoire sur le long terme, dans le respect des intérêts des actionnaires.

Tous les membres du Directoire bénéficient en outre de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

2.4.4.2. Rémunération variable

La rémunération variable est liée à la performance financière de la Société. Pour chaque membre du Directoire, elle ne devrait excéder un montant égal à 50% de la rémunération fixe de la même année. Les objectifs à atteindre sont fixés en début d'année par le Comité des Nominations et des Rémunérations et sont approuvés par le Conseil de Surveillance.

Rémunération variable au titre de l'exercice 2020

Critères quantitatifs (Jusqu'à 50% de la rémunération fixe)	Montant maximal en pourcentage de la rémunération fixe annuelle	Réel	Commentaires
Chiffre d'affaires	12,5%	12,5%	
EBITDA Ajusté	12,5%	12,5%	
Résultat net	12,5%	12,5%	
Objectifs qualitatifs individuels	12,5%	12,5%	Au titre de l'exercice 2021, il a été décidé que 12,5% de la rémunération variable serait attribuée sur la base de critères environnementaux, sociaux et de Gouvernance (ESG)
TOTAL	50%	50%	

Au titre de l'exercice 2020, il est prévu que le Conseil de Surveillance se réunisse pour analyser le niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs de performance rappelés ci-dessus et pour fixer le montant des rémunérations variables annuelles. Ces montants sont détaillés au chapitre 2.5.7 ci-après pour chaque membre du Directoire.

2.4.4.3. Indemnités de départ

Gianbeppi Fortis et Amaury Boilot ont droit à une indemnité égale à la rémunération (parties fixe et variable) perçue au cours des dix-huit derniers mois, en cas de résiliation sans motif de leur contrat. João Martinho a droit à une indemnité égale à la rémunération (parties fixe et variable) perçue au cours des six derniers mois, en cas de résiliation sans motif de son contrat. Cette indemnité est versée en numéraire.

En cas de changement de contrôle et de cessation de fonctions consécutives, Gianbeppi Fortis et Amaury Boilot ont droit à une indemnité égale à leur rémunération (parties fixe et variable) perçue au cours des dix huit derniers mois.

Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité.

2.4.4.4. Rémunération exceptionnelle

Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle due ou attribuée aux membres du Directoire.

2.4.4.5. Avantages en nature et autres

Les avantages en nature, déterminés en fonction des spécificités locales et des situations individuelles, consistent essentiellement en la mise à disposition d'un véhicule de fonction, ce dont tous les membres du Directoire bénéficient à la date du présent rapport annuel.

Il n'existe aucun régime de retraite additionnel ou supplémentaire pris en faveur des membres du Directoire.

2.4.4.6. Rémunération variable à long terme en actions

La politique en matière de rémunération variable à long terme a pour objectif d'attirer les talents, d'inciter le management de SOLUTIONS 30 SE, dont les membres du Directoire, à inscrire leur action dans le long terme, de le fidéliser et de favoriser l'alignement de leurs intérêts avec ceux des actionnaires en les intéressant à la valeur de l'action. Cette politique de rémunération à long-terme s'appuie sur un plan d'intéressement pluriannuel ou long-term incentive plan (LTIP) fondé sur le titre SOLUTIONS 30 SE.

En conformité avec la réglementation applicable à SOLUTIONS 30 SE, ce plan d'intéressement pluriannuel a été défini par le Comité des Nominations et des Rémunérations et approuvé par le Conseil de Surveillance en date du 24 septembre 2019. Il a été soumis à l'avis consultatif de l'Assemblée Générale du 26 juin 2020 et a recueilli 75% de votes favorables.

L'allocation de ce plan n'est pas encore effective à la date du rapport annuel, celle-ci ayant été reportée en raison des attaques boursières subies par le Groupe.

En cohérence avec les bonnes pratiques de place, ce plan contient les dispositions générales suivantes :

Mise en oeuvre : Le plan d'intéressement pluriannuel s'appuie sur l'attribution d'instruments donnant le droit de souscrire des actions de la Société à un prix déterminé à l'avance (prix d'exercice), à compter d'une date définie par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. L'attribution des instruments est effectuée à la seule discrétion du Comité des Nominations et des Rémunérations, ou, lorsqu'applicable, du Directoire. Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent bénéficier de ce plan. Le Comité des Nominations et des Rémunérations dispose de la compétence pour allouer les instruments aux membres du Directoire, tandis que le Directoire dispose d'une délégation de compétence du Conseil de

Surveillance, pour l'attribution des instruments financiers aux autres employés du Groupe.

Taille : Le nombre maximal d'actions pouvant être émises dans le cadre de ce plan ne pourra pas excéder six millions cinq cent mille actions (6.500.000). Ceci équivaut à une dilution maximale de 6,07% du capital social souscrit. La dilution nette réelle, directement liée à l'évolution du cours de bourse, devrait toutefois être nettement inférieure au regard des projections actuelles et du consensus. Aucun bénéficiaire ne doit se voir attribué plus de 15% du nombre maximal d'actions à émettre dans le cadre de ce plan d'intéressement.

Durée et période d'acquisition des instruments : La durée de vie de chaque instrument ne pourra excéder dix ans, à compter de la date d'attribution. Pour les membres

du Directoire, les instruments seront définitivement attribués après atteinte de critères de performance définis pour une période de trois années consécutives et ne pourront être exercés qu'un an après leur allocation définitive. Pour les autres bénéficiaires de ce plan, les instruments seront attribués par le Directoire selon des critères fixés par ses soins. Le Directoire est libre d'attribuer ces instruments sur une base annuelle aux salariés éligibles

Prix: le prix d'exercice des instruments correspond au cours moyen de l'action à la clôture des 60 jours de bourse précédant la date de la réunion du Conseil de Surveillance du 23 septembre 2019 ayant approuvé ce plan. Il est fixé à 8,99€ par action et doit rester fixe pendant toute la durée du plan d'intéressement.

Critères de performances pour les membres du Directoire:

Critères	Poids du critère dans l'allocation	Définition
Chiffre d'affaires	25 %	Objectif de chiffre d'affaires définis pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Ce critère est évalué en calculant la moyenne des réalisations sur les trois exercices. Lorsque l'objectif est atteint à 100%, l'allocation est de 100% et elle décroît en ligne droite jusqu'à 0% à une borne inférieure pré-déterminée.
Marge d'EBITDA ajusté	25 %	Objectif de taux de marge d'EBITDA Ajusté défini pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Ce critère est évalué en calculant la moyenne des réalisations sur les trois exercices. Lorsque l'objectif est atteint à 100%, l'allocation est de 100% et elle décroît en ligne droite jusqu'à 0% à une borne inférieure pré-déterminée.
Free cash-flow	25 %	Objectif de free cash flow défini pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Ce critère est évalué en calculant la moyenne des réalisations sur les trois exercices. Lorsque l'objectif est atteint à 100%, l'allocation est de 100% et elle décroît en ligne droite jusqu'à 0% à borne inférieure pré- déterminée.
Performance de l'action	25 %	Objectif de surperformance du cours de bourse par rapport à un indice composée de neuf valeurs européennes comparables défini pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Lorsque l'objectif de surperformance est atteint à 100%, l'allocation est de 100% et elle décroît jusqu'à 50% à une borne inférieure pré- déterminée. Aucun instrument ne peut être attribué en cas de sous-performance de l'indice.

Les objectifs déterminés par le Conseil de Surveillance avec l'aide du Comité des Nominations et des Rémunérations doivent être cohérents avec la stratégie de la Société.

Le taux de marge d'EBITDA ajusté correspond à la marge opérationnelle telle qu'elle apparaît dans les états financiers du Groupe.

Le Free cash-flow correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité dont sont déduits les acquisitions d'immobilisations.

2.4.4.7. Actions détenues par les membres du Directoire

A la date du présent rapport, les cinq membres du Directoire détiennent au total 17.354.400 actions, représentant 16,2% des actions et des droits de vote de la Société (sur une base entièrement diluée), et aucun autre instrument donnant accès au capital. Les transactions effectuées par les membres du Directoire sont publiées

sur le site Internet de la Société, dans la rubrique Informations Réglementées. Les membres du Directoire sont tenus de respecter les règles d'intervention sur les titres de la Société.

2.4.4.8. Intervention sur les titres de la Société

Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ont pris connaissance des règles à appliquer en matière de prévention des manquements d'initiés, notamment celles issues du Règlement Européen Abus de Marché n° 596/2014 entré en application le 3 juillet 2016 et des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en particulier concernant les périodes pendant lesquelles il est interdit de réaliser des opérations sur le titre.

Une information privilégiée est une information non publique, précise, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence sensible sur le cours de l'action. Cette information privilégiée peut être, notamment, de trois sortes : stratégique, liée à la définition et la mise en œuvre de la politique de développement de

la Société ; récurrente, liée au calendrier annuel de production et de publication des comptes annuels et intermédiaires, des communications régulières, ou des réunions périodiques consacrées à l'information financière ; ponctuelle, liée à un programme, à un projet ou à une opération financière donnée.

Tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne considérée comme initiée, doivent s'abstenir de réaliser directement ou indirectement (ou de recommander de réaliser) toute opération sur les instruments financiers de la Société et de ses filiales pour laquelle ils disposent d'une information privilégiée et/ou de communiquer une information privilégiée ainsi que de recommander à une autre personne, sur la base d'une information privilégiée, d'effectuer des opérations d'initiés sur les instruments financiers de la Société.

Les opérations d'achat ou de vente de titres de la Société, ou instruments financiers, sont interdites pendant les périodes comprises entre la date à laquelle les personnes initiées ont connaissance d'une information précise sur la marche des affaires ou les perspectives, qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'influencer de façon sensible le cours et la date à laquelle cette information est rendue publique.

En outre, toute opération est strictement interdite pendant une période de :

- trente jours calendaires avant la date prévue de publication des comptes consolidés annuels et des comptes consolidés semestriels ;
- quinze jours calendaires avant la date prévue de publication des informations financières trimestrielles.

La société élabore et diffuse au début de chaque année civile un calendrier permettant de calculer les périodes pendant lesquelles les opérations sur les titres de la Société sont interdites.

2.4.4.9. Rémunération des Membres du Directoire pour l'exercice 2020 :

Le Conseil de Surveillance du 27 avril 2020 a approuvé la proposition du Directoire visant à baisser les rémunérations fixes de ses membres de 25% pour le temps qu'ont duré les mesures exceptionnelles mises en œuvre en 2020 par le Groupe, en particulier les mesures d'activité partielle qui ont touché les équipes. Ainsi la rémunération fixe des membres du Directoire a été réduite de 25% pour les mois d'avril et mai 2020.

Lors du Conseil de Surveillance du 27 avril 2020, il avait été évoqué la possibilité d'ajuster les objectifs du plan d'intéressement pluriannuel aux nouvelles conditions de marché et aux impacts de la crise pandémique. Dans sa séance du 23 septembre 2020, le Conseil de Surveillance, après analyse de la situation et en cohérence avec les recommandations du Comité des Nominations et Rémunérations, a décidé de laisser ces objectifs inchangés, estimant que la crise n'était pas de nature à modifier de façon substantielle les perspectives du Groupe.

Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr Gianbeppi FORTIS

En €	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	302 808	302 808	313 191	313 191
Rémunération variable	136 000	136 000	136 000	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	22 867	22 867	23 371	23 371
Total	461 675	461 675	472 562	336 562

Il est précisé que depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1^{er} septembre 2013, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous sont perçus par l'entité GIAS International, structure luxembourgeoise détenue à 100 % par Monsieur Gianbeppi FORTIS.

Le contrat de prestations de services a été conclu pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de SOLUTIONS 30 SE, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration de sa gestion et de sa productivité.

Par avenant en date du 16 juillet 2019, la rémunération fixe mensuelle de GIAS International est passée de 23.234 euros HT à 27.234 euros HT par mois. Pour l'exercice 2020, GIAS International a consenti une baisse de 25% de sa rémunération pour le temps qu'ont duré les mesures exceptionnelles mises en œuvre pour faire face à la situation sanitaire. A cette rémunération fixe peut être ajoutée une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance, dans la limite de 136.000 euros HT par an.

Aussi, Monsieur Gianbeppi FORTIS ne dispose pas aujourd'hui d'un contrat de travail au sein de SOLUTIONS 30 SE.

Rémunération à long terme en titres

En date du 18 mai 2018, après aval du Comité des Nominations et des Rémunérations du 6 mai 2018 et sur la recommandation du Conseil de Surveillance du 18 mai 2018, des bons de souscription d'actions ont été attribués à certains membres du Directoire.

GIAS International a bénéficié lors de cette émission de l'attribution de 22.016 bons permettant de souscrire 88.064 actions nouvelles (post split de l'action par 4 intervenu le 31 octobre 2018) à un prix par action de 6,18 euros, bons exerçables pendant 10 ans.

A ce titre, le 10 décembre 2019, GIAS international a exercé l'intégralité des bons émis à son profit en date du 18 mai 2018, exercice lui ayant permis de souscrire 88.064 actions nouvelles à une valeur par action de 6,18 euros.

Récapitulatif des rémunérations à long terme (en titres) de Mr Gianbeppi FORTIS

En euros Valorisation des ...	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
... Stocks	—	136 000	—	—
... options	—	—	—	—
... Actions de performance	—	—	—	—
... Autres intéressement	—	—	—	—
Total	—	136 000	—	—

Autres éléments du statut de Mr Gianbeppi FORTIS

	Contrat de travail	Régime de retraite sup- plémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Gianbeppi FORTIS	NON	NON	OUI	NON

Rémunérations différées

a. Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

En sa qualité de Membre du Directoire, Monsieur Gianbeppi FORTIS bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois au cas où son contrat serait résilié sans motif. Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité.

En cas de changement de contrôle et de cessation de ses fonctions, Monsieur Gianbeppi FORTIS bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois.

Amaury BOILOT, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr Amaury BOILOT

En €	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	222 000	222 000	252 000	252 000
Rémunération variable	129 000	129 000	129 000	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	15 554	15 554	19 003	19 003
Total	366 554	366 554	400 003	271 003

Il est rappelé que Monsieur Amaury BOILOT bénéficie d'un contrat de travail luxembourgeois. A des fins de comparabilité avec la rémunération perçue par les membres du Directoire ayant signé un contrat de prestations de services avec SOLUTIONS 30 SE, il convient d'ajouter les charges patronales aux montants bruts cités ci-dessus. Au Luxembourg, ces charges sont de 13% du salaire brut environ.

Il n'existe au profit de Monsieur Amaury BOILOT aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

Rémunération à long terme en titres

En date du 18 mai 2018, après aval du Comité des Nominations et des Rémunérations du 6 mai 2018 et sur la recommandation du Conseil de Surveillance du 18 mai 2018, des bons de souscription d'actions ont été attribués à certains membres du Directoire.

Monsieur Amaury BOILOT a bénéficié lors de cette émission à l'attribution de 8.903 bons permettant de souscrire 35.612 actions nouvelles (post split de l'action par 4 intervenu le 31 octobre 2018) à un prix par action de 6,18 euros, bons exerçables pendant 10 ans.

A ce titre, le 10 décembre 2019, Monsieur Amaury BOILOT a exercé l'intégralité des bons émis à son profit en date du 18 mai 2018, exercice lui ayant permis de souscrire 8.903 actions nouvelles à une valeur par action de 6,18 euros.

Récapitulatif des rémunérations à long terme (en titres) de Mr Amaury BOILOT

En euros Valorisation des ...	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
... Stocks options	—	55 000	—	—
... Actions de performance	—	—	—	—
... Autres intéressements	—	—	—	—
Total	—	55 000	—	—

Autres éléments du statut de Mr Amaury BOILOT

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence
			OUI	NON	
Mr Amaury BOILOT	OUI	NON	OUI	NON	NON

Rémunérations différées

a. Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

En sa qualité de Membre du Directoire, Monsieur Amaury BOILOT bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois au cas où son contrat serait résilié sans motif. Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité.

En cas de changement de contrôle et de cessation de ses fonctions, Monsieur Amaury BOILOT bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois.

Luc BRUSSELAERS, Chief Revenue Officer et Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr Luc BRUSSELAERS

En €	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	—	—	98 516	98 516
Rémunération variable	—	—	57 600	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	—	—	—	—
Total	—	—	156 116	98 516

Pour rappel, Monsieur Luc BRUSSELAERS a été nommé au Directoire en date du 26 juin dernier.

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 1er janvier 2020 entre As A Service, structure belge détenue à 100 % par Monsieur Luc BRUSSELAERS, et SOLUTIONS 30 S, et ce pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de la Société, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration et de perfectibilité dans la gestion de son management et de sa productivité. Au titre de ce contrat, la rémunération fixe mensuelle de As A Service est fixée à 16 000 euros HT par mois. A cette rémunération fixe peut être ajoutée une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance, dans la limite de 57 600 euros HT par an.

Aussi, Monsieur Luc BRUSSELAERS ne dispose pas aujourd'hui d'un contrat de travail au sein de SOLUTIONS 30 SE.

Rémunération à long terme en titres

Récapitulatif des rémunérations à long terme (en titres) de Monsieur Luc BRUSSELAERS

En euros Valorisation des ...	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
... Stocks options	—	—	—	—
... Actions de performance	—	—	—	—
... Autres intéressements	—	—	—	—
Total	—	—	—	—

Autres éléments du statut de Monsieur Luc BRUSSELAERS

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Luc BRUSSELAERS	NON	NON	OUI	NON

Rémunérations différées

a. Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

Néant.

João MARTINHO, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr João MARTINHO

En €	Exercice 2019*		Exercice 2020	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	69 702	69 702	289 025	289 025
Rémunération variable	34 000	—	136 000	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	—	—	—	—
Total	103 702	69 702	425 025	289 025

* informations à compter de l'entrée au Directoire, soit à partir du 1^{er} octobre 2019. Il est précisé que depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1^{er} juin 2018, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous sont perçus par l'entité Go Priority, structure portugaise détenue à 100 % par Monsieur João MARTINHO.

Depuis le 1^{er} novembre 2020, Monsieur João MARTINHO bénéficie d'un contrat de travail couvrant 20% de sa rémunération.

Le contrat de prestations de services et le contrat de travail ont été conclus pour une durée indéterminée, et visent le management et l'animation des équipes de SOLUTIONS 30 SE, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif

d'amélioration de sa gestion et de sa productivité, en particulier sur les activités Telecom et Energie du Groupe.

Au titre de ces contrats, la rémunération fixe mensuelle de Go Priority est fixée à 23 234 euros HT par mois. A cette rémunération fixe peut être ajoutée une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance, dans la limite de 136.000 euros HT par an.

Rémunération à long terme en titres

Néant.

Autres éléments du statut de Mr João MARTINHO

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr João MARTINHO	NON	NON	OUI	NON

Rémunérations différées

a. Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

En sa qualité de Membre du Directoire, Monsieur João MARTINHO bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 6 derniers mois au cas où son contrat serait résilié sans motif. Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité.

Franck d'ALOIA, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr Franck d'ALOIA

En €	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	30 000	30 000	174 661	174 661
Rémunération variable	23 400	23 400	87 330	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	2 547	2 547	10 452	10 452
Total	55 995	55 947	55 995	185 113

* informations à compter de l'entrée au Directoire, soit à partir du 1^{er} octobre 2019

Il est rappelé que Monsieur Franck D'ALOIA bénéficie d'un contrat de travail français. A des fins de comparabilité avec la rémunération perçue par les membres du Directoire ayant signé un contrat de prestations de services avec SOLUTIONS 30 SE, il convient d'ajouter les charges patronales aux montants bruts cités ci-dessus. En France, ces charges sont de 45% du salaire brut environ.

Il n'existe au profit de Monsieur Franck d'ALOIA aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

Rémunération à long terme en titres

Néant.

Autres éléments du statut de Mr Franck d'ALOIA

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Franck d'ALOIA	OUI	NON	NON	NON

Rémunérations différées

a. Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

Néant.

Karim RACHEDI, Membre du Directoire jusqu'au juillet 2020

Monsieur Karim RACHEDI était jusqu'en juillet 2020 Membre du Directoire. Il continue d'accompagner SOLUTIONS 30 SE pour se focaliser sur des missions spécifiques auprès du Directoire.

Récapitulatif des rémunérations de Mr Karim RACHEDI au titre de ses fonctions de membre du Directoire :

En €	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	302 808	302 808	195 177	195 177
Rémunération variable	136 000	136 000	—	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	18 717	18 717	14 077	14 077
Total	457 525	457 525	209 254	209 254

* : informations jusqu'au départ du Directoire, soit jusqu'au juillet 2020.

Depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1^{er} août 2017, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous étaient perçus par l'entité Smart Advice, structure luxembourgeoise détenue à 100 % par Monsieur Karim RACHEDI.

Le contrat de prestations de services a été conclu pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de SOLUTIONS 30 SE, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration de sa gestion et de sa productivité.

Par un nouveau contrat en date du 1^{er} juillet 2019 et un avenant en date du 16 juillet 2019, la rémunération fixe de Smart Advice a été successivement :

- complétée par une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance, dans la limite de 136.000 euros HT par an,
- portée d'un montant de 23.234 euros HT à 27.234 euros HT par mois.

Ce contrat avec Smart Advice s'est arrêté en avril 2020 et un nouveau contrat a été conclu avec Ryken Management International Limited, structure anglaise détenue par Monsieur Karim RACHEDI, à compter du mois d'avril 2020. Ce nouveau contrat a couru jusqu'à la fin du mandat de Monsieur RACHEDI intervenue en juillet 2020.

Aussi, Monsieur Karim RACHEDI ne disposait pas d'un contrat de travail au sein de SOLUTIONS 30 SE.

Rémunération à long terme en titres

En date du 18 mai 2018, après aval du Comité des Nominations et des Rémunérations du 6 mai 2018 et sur la recommandation du Conseil de Surveillance du 18 mai 2018, des bons de souscription d'actions ont été attribués à certains membres du Directoire.

Smart Advice a bénéficié lors de cette émission à l'attribution de 22.016 bons permettant de souscrire 88.064 actions nouvelles (post split de l'action par 4 intervenu le 31 octobre 2018) à un prix par action de 6,18 euros, bons exerçables pendant 10 ans.

A ce titre, le 10 décembre 2019, Smart Advice a exercé l'intégralité des bons émis à son profit en date du 18 mai 2018, exercice lui ayant permis de souscrire 88.064 actions nouvelles à une valeur par action de 6,18 euros.

Ce même 10 décembre 2019, Smart Advice a également exercé le solde des options acquises en date du 13 octobre 2017, les objectifs spécifiques attachés à l'exercice de ces options ayant été atteints au titre de l'exercice 2019. Ainsi, l'exercice des 470.000 options en question ont permis à Smart Advice de souscrire 2.820.000 actions nouvelles à la valeur nominale, soit 0,1275 euros par action.

Récapitulatif des rémunérations à long terme (en titres) de Mr Karim RACHEDI

En euros	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Valorisation des ...				
... Stocks options	—	136 000	—	—
... Actions de performance	—	—	—	—
... Autres intéressements	—	—	—	—
Total	—	136 000	—	—

Autres éléments du statut de Mr Karim RACHEDI lorsqu'il était membre du Directoire

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Karim RACHEDI	NON	NON	OUI	NON

Rémunérations différées

a. Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

Monsieur Karim RACHEDI a démissionné de sa fonction de Membre du Directoire en Juillet 2020 et n'a perçu aucune indemnité à ce titre.

Robert ZIEGLER, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Monsieur Robert Ziegler

En €	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	—	—	—	—
Rémunération variable	—	—	—	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	—	—	—	—
Total	—	—	—	—

Pour rappel, Monsieur Robert Ziegler a été nommé au Directoire en date du 1 avril 2021.

Au titre de ce contrat, la rémunération fixe mensuelle est de 27.166 euros HT par mois. A cette rémunération fixe peut être ajoutée une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance, dans la limite de 162.996 euros HT par an.

Monsieur Ziegler bénéficie d'un contrat de travail luxembourgeois. A des fins de comparabilité avec la rémunération perçue par les membres du Directoire ayant signé un contrat de prestations de services avec SOLUTIONS 30 SE, il convient d'ajouter les charges patronales aux montants bruts cités ci-dessus. Au Luxembourg, ces charges sont de 13% du salaire brut environ

Il n'existe au profit de Monsieur Ziegler aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

Autres éléments du statut de Mr Ziegler

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
M. Robert Ziegler	OUI	NON	OUI	NON

Rémunérations différées

a. Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

En sa qualité de Membre du Directoire, Monsieur Robert Ziegler bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois au cas où son contrat serait résilié sans motif. Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité.

En cas de changement de contrôle et de cessation de ses fonctions, Monsieur Robert Ziegler bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois.

Commentaires sur l'exercice

3.1. Examen de la situation financière et des résultats du Groupe	77
3.2. Actualité boursière	81
3.3. Tendances et perspectives	82

3. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

3.1. Examen de la situation financière et des résultats du Groupe

Les états financiers consolidés du Groupe Solutions 30 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2020.

Les principes comptables suivis par le groupe pour la préparation des états financiers consolidés sont décrits dans la note 2 du chapitre 4.2. "Notes annexes aux états financiers consolidés".

3.1.1. Principaux agrégats et indicateurs de performance

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Chiffre d'affaires	819,3	691,4	18 %
Coûts opérationnels	632,3	530,3	19 %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	77,2 %	76,7 %	
Coûts d'org. centrale	80,4	71,9	12 %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	9,8 %	10,4 %	
EBITDA Ajusté	106,5	89,4	19 %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	13,0 %	12,9 %	
EBIT Ajusté	60,9	52,9	15 %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	7,4 %	7,7 %	
Résultat net de l'ensemble consolidé	35,8	38,1	-6 %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	4,4 %	5,5 %	
Résultat net part du Groupe	34,5	38,7	-11 %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	4,2 %	5,6 %	
Données de structure financière	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Capitaux propres	170,0	134,5	+35,5
Dette nette	28,9	92,1	-63,1
Dette bancaire nette	-59,2	3,0	-62,2
Free cash flow	124,8	49,6	+75,2

EBIT Ajusté

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Résultat opérationnel	48 276	47 337
Amortissements des relations clientèles	12 996	10 694
Résultat sur cession de participations	49	-2 057
Autres produits opérationnels non courants, dont badwill	-464	-3 071
EBIT Ajusté	60 858	52 903

Free cash flow

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Flux net de trésorerie généré par l'activité	136 848	63 679
Acquisition d'immobilisations	-12 670	-15 297
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	639	1 223
Free cash flow	124 817	49 606

Dettes bancaires nettes

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	71 977	65 853
Emprunts auprès des établissements de crédit, part court terme et lignes de crédit	28 068	21 326
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-159 279	-84 194
Dettes bancaires nettes	-59 234	2 985

Dettes nettes

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Dettes bancaires	100 045	87 179
Dettes liées aux contrats de location	63 548	61 890
Dettes futures sur compléments de prix et options de vente	24 618	27 179
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-159 279	-84 194
Dettes nettes	28 933	92 054

3.1.2. Évolution de périmètre

SOLUTIONS 30 est le fédérateur naturel d'un marché très fragmenté. En 2020, le Groupe a poursuivi sa stratégie de croissance externe :

Pays	Société	Date de Consolidation	Chiffre d'affaires au moment de l'acquisition	Commentaire
Allemagne	Worldlink	1 Avril 2019	2 M€	Gain de part de marché
Espagne	Provisiona	1 Juil 2019	2 M€	Pénétration du marché de la 5G en Espagne
Benelux	i-Projects	1 Juil 2019	13 M€	Activité dans le domaine de l'énergie aux Pays-Bas
Italie	CFC	1 Oct 2019	5 M€	Elargissement de l'offre IT en Italie
Pologne	Telekom Usługi	31 Oct 2019	6 M€	Pénétration du marché polonais
France	Byon	1 Dec 2019	2 M€	Un portefeuille de 40M€ de contrats FTTH sur 3 ans
Pologne	Elmo (acquisition d'actifs)	1 Jan 2020	15 M€	Pénétration du marché polonais
Italie	Algor	1 Nov 2020	4 M€	Pénétration du marché de la 5G en Italie
UK	Comvergent	1 Dec 2020	17,5 M€	Pénétration du marché UK et expertise 5G
Benelux	Brabamij	1 Dec 2020	6 M€	Expertise complémentaire dans l'énergie

3.1.3. Analyse des performances de l'exercice 2020

3.1.3.1. Croissance de 19 % du chiffre d'affaires

	12 mois 2019	12 mois 2020			
	Total	Croissance organique des filiales historiques	Croissance organique opérée par les sociétés acquises	Croissance externe	Total
Total	691,4	76,3	13,8	38,0	819,3
Dont France	434,4	77,5	8,0	2,9	522,7
Dont Benelux	125,9	2,2	(0,5)	8,7	136,3
Dont Autres Pays	131,1	(3,5)	6,3	26,3	160,3

Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, le groupe SOLUTIONS 30, positionné sur des secteurs dits "essentiels", a mis en place un ensemble de mesures pour :

1. Protéger la santé de ses collaborateurs, en conformité avec les recommandations des autorités sanitaires.
2. Assurer la continuité de ses services en adaptant les processus d'intervention.
3. Adapter sa structure de coûts et protéger sa trésorerie, en prenant toutes les mesures nécessaires, y compris des mesures d'activité partielle et en s'appuyant sur un modèle économique particulièrement souple.
4. Préserver sa capacité future à capter la croissance structurelle de ses marchés.

Après un bon début d'exercice, les mesures de restriction des déplacements et de fermetures d'un certain nombre d'établissements, prises lors du premier confinement, ont perturbé l'activité de SOLUTIONS 30, entre mi-mars et mi-mai. Sur ces deux mois, le chiffre d'affaires était 35% inférieur aux niveaux constatés pré-Covid. A la fin du confinement, les marchés du Groupe ont, pour la plupart, retrouvé rapidement leur niveau d'avant-crise et SOLUTIONS 30 a renoué dès le mois de juin avec un taux de croissance soutenu, une dynamique qui s'est ensuite maintenue tout au long de l'exercice.

SOLUTIONS 30 enregistre ainsi de très solides performances opérationnelles sur l'exercice, démontrant la pertinence des mesures mises en œuvre, la résilience de son modèle économique, sa flexibilité opérationnelle et financière, ainsi que sa capacité à capter de nouvelles opportunités, en particulier dans le domaine des télécommunications.

Pour l'ensemble de l'exercice 2020, SOLUTIONS 30 enregistre un chiffre d'affaires de 819,3 millions d'euros contre 691,4 millions d'euros en 2019, soit une croissance de +18,5 % (+13,0 % en organique). Les activités de maintenance, récurrentes par nature représentent 59% de l'activité du Groupe.

En France, en 2020 le chiffre d'affaires s'élève à 522,7 millions d'euros, contre 434,4 millions d'euros un an plus tôt, soit une progression de +20,4 % (+19,7 % en organique).

Cette performance s'appuie essentiellement sur la forte croissance de l'activité Télécom liée au développement du réseau FTTH et de l'augmentation du nombre d'abonnés à

la fibre. Le chiffre d'affaires du Groupe dans cette activité est en hausse de +40,0 % sur l'exercice (+38,9 % en organique) et atteint 375 millions d'euros contre 267,9 millions d'euros un an plus tôt.

Dans l'Energie, le chiffre d'affaires atteint 88,2 millions d'euros contre 100,9 millions d'euros un an plus tôt en conséquence de la suspension des déploiements de compteurs intelligents pendant deux mois au 2ème trimestre.

Davantage impactée par l'environnement économique, l'activité IT s'inscrit en repli de -12,5 % sur l'exercice, avec un chiffre d'affaires de 38,7 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Enfin, les activités Monétique et Sécurité réalisent un chiffre d'affaires de 20,9 millions d'euros, stable sur l'exercice.

Au **Benelux**, le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 136,3 millions d'euros en progression de +8,3 % (+1,4 % en organique).

L'activité Télécom, en croissance de +8,2 % (+7,9 % en organique) sur l'exercice, génère un chiffre d'affaires de 108,9 millions d'euros en 2020.

Dans l'énergie, le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 8,3 millions d'euros contre 6,1 millions d'euros un an plus tôt. La signature, en décembre dernier, du contrat de déploiement des compteurs intelligents en Flandre va significativement dynamiser cette activité à compter du mois de mars.

Dans l'IT, le chiffre d'affaires est de 9,4 millions d'euros pour les 12 mois de 2020, en repli de -4,5 % sur l'exercice et stable au dernier trimestre, tandis que les autres activités (retail et sécurité) enregistrent un chiffre annuel de 9,7 millions d'euros, stable sur l'exercice.

Dans les autres pays, SOLUTIONS 30 réalise un chiffre d'affaires de 160,3 millions d'euros en 2020, en progression de +22,2 % (+2,1 % en organique).

En **Allemagne**, le chiffre d'affaires de l'exercice atteint 67,2 millions d'euros contre 61,8 millions d'euros un an plus tôt. Alors que le pays n'a été que peu impacté par la crise sanitaire au 1er semestre, la situation s'est tendue en fin d'exercice. Les tendances de fond restent toutefois très porteuses même si le démarrage de nouvelles activités est retardé.

En **Italie**, pays aujourd'hui plus exposé à l'IT, le chiffre d'affaires de l'exercice a été impacté par la situation

sanitaire et la cession des filiales dédiées à DXC opérée fin 2019. Il ressort à 27,5 millions d'euros en baisse de -12,0 % sur l'exercice. Le Groupe se concentre désormais sur sa capacité à saisir les opportunités qui se concrétisent dans le secteur des télécommunications avec le début de déploiement des infrastructures très haut débit fixes et mobiles, comme en témoigne la signature tout début 2021 d'un contrat stratégique de 210 millions d'euros avec TIM (Telecom Italia).

En **Espagne**, l'activité croît de +6,8 % (-16 % en organique) pour atteindre 39,0 millions d'euros, toujours grâce à la très bonne dynamique du secteur des télécommunications (fibre et réseaux mobiles de 5ème génération).

En **Pologne**, pays sur lequel le Groupe s'est implanté en novembre 2019, le chiffre d'affaires s'établit à 25,0 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice, ce qui traduit la bonne intégration des activités polonaises au sein du Groupe.

Enfin, Solutions 30 a annoncé son entrée sur le marché britannique avec le rachat de Comvergent, consolidée depuis le 1er décembre. Le Groupe enregistre 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires sur ce territoire au titre de l'exercice 2020.

3.1.3.2. Croissance de 19 % de l'EBITDA ajusté

Le Groupe bénéficie d'une structure de coûts largement variabilisée qui, associée aux mesures d'activité partielle mises en place lors du premier confinement, a permis de limiter l'impact du repli d'activité des mois de mars, avril et mai sur la rentabilité du premier semestre. L'excellente dynamique du second semestre permet au Groupe d'enregistrer un net rebond de sa marge opérationnelle sur la période et d'effacer la baisse ponctuelle de la rentabilité observée au 1er semestre.

Ainsi, à fin décembre 2020, l'EBITDA ajusté s'établit à 106,5 millions d'euros, soit 13,0 % du chiffre d'affaires, contre 89,4 millions d'euros, soit 12,9 % du chiffre d'affaires en 2019. Hors IFRS 16, l'EBITDA ajusté s'établit à 83,0 millions d'euros, soit 10,1 % du chiffre d'affaires, une marge stable par rapport à 2019.

En France, l'EBITDA ajusté atteint 86,6 millions d'euros, soit une marge de 16,6 %, contre 16,1 % l'an dernier, grâce à l'augmentation des volumes d'intervention constatée au 2nd semestre.

Au Benelux, l'EBITDA ajusté s'établit à 21,4 millions d'euros. La marge est stable à 15,7 % du chiffre d'affaires.

Dans les autres pays, et malgré les effets liés aux mesures de confinement qui ont particulièrement affecté l'Italie et l'Espagne, l'EBITDA est de 7,6 millions d'euros, représentant 4,8 % du chiffre d'affaires, contre 4,5 % un an plus tôt.

Après comptabilisation des dotations aux dépréciations et provisions opérationnelles pour un montant de 22,2 millions d'euros, et après amortissement du droit d'utilisation des actifs loués (IFRS16) pour un montant de 23,5 millions d'euros, l'EBIT ajusté s'établit à 60,9 millions

d'euros, en hausse de 15,0 % par rapport à l'année dernière.

Les dotations aux amortissements des relations clientèles s'élèvent à 13,0 millions d'euros en 2020, contre 10,7 millions d'euros un an plus tôt.

Sur l'exercice 2020, SOLUTIONS 30 enregistre un produit non récurrent de 0,4 million d'euros, essentiellement lié aux écarts d'acquisition négatifs comptabilisés suite aux acquisitions d'Algor et de Brabamij, contre un produit non récurrent de 5,1 millions d'euros constaté en 2019, principalement composé d'un écart d'acquisition négatif lié à l'acquisition de 51% de Byon et du produit sur la cession des filiales italiennes BSI et BRSI.

Le résultat financier, constitué majoritairement des frais financiers, représente une charge de 4,1 millions d'euros, contre 1,6 million d'euros pour l'exercice 2019. Il intègre des charges financières liées à l'application de la norme IFRS 16 à hauteur de 0,6 million d'euros en 2020, stables par rapport à 2019.

Après comptabilisation d'une charge d'impôt de 8,4 millions d'euros, contre 7,5 millions d'euros un an plus tôt, le résultat net part du Groupe atteint 34,5 millions d'euros, contre 38,7 millions d'euros en 2019.

3.1.3.3. Une structure financière solide, socle d'une croissance durable

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 170,0 millions d'euros contre 134,5 millions d'euros au 31 décembre 2019. La trésorerie brute du Groupe atteint 159,3 millions d'euros, en progression de 75,1 millions d'euros par rapport à fin décembre 2019. La dette bancaire brute augmente de 12,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019, à 100,0 millions d'euros. Le Groupe affiche donc une trésorerie nette de dette bancaire de +59,2 millions d'euros à fin décembre 2020, contre une dette bancaire nette de 3,0 millions d'euros à fin décembre 2019.

En incluant 63,5 millions d'euros de dette locative (IFRS16) et 24,6 millions d'euros de dette financière potentielle liée aux compléments de prix et options d'achats futures, le Groupe affiche une dette nette totale de 28,9 millions d'euros, contre 92,1 millions d'euros un an plus tôt. Le Groupe conserve une structure financière solide, avec un ratio EBITDA/dette nette de 27 % et un ratio d'endettement net sur fonds propres de 17,0 %.

La capacité d'autofinancement s'est établie à 89,0 millions d'euros, tandis que le besoin en fonds de roulement est négatif de 47,8 millions d'euros. Les investissements opérationnels nets s'établissent à 11,6 millions d'euros, soit 1,4 % du chiffre d'affaires contre 2,0 % un an plus tôt. Ils sont sur des niveaux normatifs, généralement entre 1,5 et 4% du chiffre d'affaires, et sont essentiellement liés aux systèmes d'information du Groupe et aux équipements techniques. Le cash-flow disponible du groupe atteint donc 124,8 millions d'euros. Hors IFRS16, le cash-flow disponible atteint 101,3 millions d'euros, soit 12,4 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Engagé sur une trajectoire de croissance particulièrement soutenue, le groupe a déployé en 2018 un programme

d'affacturage sans recours à l'ensemble de ses filiales pour financer son besoin en fonds de roulement. Ce programme lui permet de céder des créances clients et de transférer au factor (1) les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie et (2) la quasi-totalité des risques associés aux créances. En présence d'un tel contrat, les créances pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée ne sont pas maintenues dans le poste « Clients ».

Les créances ainsi transférées, et donc déconsolidées, portent sur un montant de 93,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 (54 millions d'euros au 31 décembre 2019).

3.2. Actualité boursière

Depuis le mois de décembre 2020, SOLUTIONS 30 subit une campagne de dénigrement particulièrement violente et fait l'objet de graves accusations portées à son encontre, initialement dans un prétendu rapport publié anonymement puis relayé publiquement, à plusieurs reprises, par un fonds activiste. SOLUTIONS 30 a, à plusieurs reprises, formellement démenti toutes ces allégations.

Pour y mettre un terme, pour défendre les intérêts du groupe, de ses actionnaires, de ses collaborateurs et de toutes ses parties prenantes, SOLUTIONS 30 a :

- alerté et saisi les autorités de marché (AMF et CSSF) ;
- porté plainte au pénal pour diffusion d'informations fausses et trompeuses et manipulation de cours ;
- répondu de manière détaillée à chacune des allégations, par voie de communiqué et sur son site Internet (rubrique Investisseurs, transparence) ;
- porté plainte pour diffamation.

Le Conseil de Surveillance de Solutions 30 a en outre mandaté le cabinet Deloitte pour réaliser, avec l'appui de Didier Kling Expertise & Conseil sur la partie comptabilité, une investigation approfondie visant à faire la lumière sur l'ensemble des allégations portées à l'encontre du Groupe.

Dans leurs conclusions rendues publiques le 1er avril 2021, Deloitte et Didier Kling Expertise & Conseil ont indiqué très clairement et sans équivoque : « Nous n'avons pas identifié d'élément permettant de corroborer les allégations de blanchiment d'argent, en lien avec le crime organisé. »

Ils ont également formulé des recommandations afin de simplifier et de renforcer certaines procédures internes de la Société pour une plus grande transparence et une sécurisation des transactions.

Le Groupe SOLUTIONS 30 connaît depuis 2015 une croissance très soutenue de son chiffre d'affaires. Hors circonstances exceptionnelles, cette croissance est continue d'un trimestre à l'autre, sans effet de saisonnalité. Le recours au factor doit donc s'analyser au regard d'une photographie en fin d'exercice car il évolue tout au long de l'exercice selon le niveau de croissance du chiffre d'affaires tout au long de l'exercice.

De façon schématique, le recours à l'affacturage permet de réduire les délais de recouvrement des créances clients, et de libérer la trésorerie mobilisée par ces créances pour la consacrer au financement de la stratégie d'accélération du Groupe, moyennant un coût inférieur à 1% du montant des créances cédées.

SOLUTIONS 30 a ainsi annoncé l'accélération de son plan de progrès initié depuis 2019 et qui s'est déjà traduit par plusieurs actes concrets dont notamment l'adoption des normes IFRS, le transfert de ses actions sur le marché règlementé, le renforcement de sa Gouvernance. Dans la continuité de ces actions destinées à accompagner sa forte croissance, le Groupe SOLUTIONS 30 a engagé une nouvelle étape de sa transformation, portée par Robert Ziegler, nouvellement nommé Chief Transformation Officer et membre du Directoire.

SOLUTIONS 30 lance ainsi un plan de transformation destiné à renforcer son organisation en matière de gouvernance, de gestion des risques et de conformité, avec pour objectif d'avoir mis en place de nouvelles procédures de gestion et de contrôle avant la fin de l'année 2021. Cette phase de transformation, avec un plan d'actions global, qui combine court et moyen termes, dotera le Groupe d'un dispositif de gestion renforcé autour des 3 piliers fondamentaux que sont la gouvernance, les risques et la conformité. Il s'agit d'une approche pragmatique qui vise à renforcer tous les processus fondamentaux du Groupe et à faire en sorte que le dispositif de contrôle des risques et de la conformité soit parfaitement intégré au fonctionnement opérationnel de SOLUTIONS 30.

Ce plan intègre les enjeux liés à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et prolonge les efforts entrepris par le groupe depuis 2019 dans la prise en compte des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG). Ce plan d'action s'est notamment traduit par une nette amélioration de ses notations au cours de l'exercice 2020 et au début de l'année 2021.

A travers ce plan de transformation, SOLUTIONS 30 entend consolider ses bases pour mieux construire son futur et sa croissance. Le Groupe s'appuiera pour cela sur l'engagement de ses équipes, la fidélité de ses clients, la solidité de sa structure financière ou encore l'agilité de son modèle.

3.3. Tendances et perspectives

Au plan opérationnel, l'exercice 2020 aura permis de consolider les acquis du Groupe et de confirmer les atouts de son modèle économique dans un marché en plein essor, porté par la transformation numérique et la transition énergétique (réseaux intelligents et mobilité électrique).

Les équipes du groupe restent concentrées sur l'exécution de la stratégie de croissance et, fort de ses récents succès commerciaux, notamment en Italie dans le domaine des déploiements Internet Haut-débit et en Belgique dans l'installation de compteurs intelligents, SOLUTIONS 30 a abordé l'exercice 2021 avec confiance et sérénité, se rapprochant de son objectif d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires.

Partout en Europe, des plans de relance d'une ampleur inédite, tant par leur montant que par leur durée dans le temps, sont mis en place, allouant d'importants financements au déploiement d'infrastructures de télécommunications plus performantes et à l'accélération de la transition énergétique. Ces mesures publiques s'ajoutent aux initiatives des opérateurs privés dans la fibre optique, dans les réseaux mobiles de nouvelle génération ou encore dans la mobilité électrique. Positionné sur l'ensemble de ces secteurs, SOLUTIONS 30 bénéficie donc de perspectives de développement renforcées.

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2021 en croissance de +19,0 %

En millions d'euros	1 ^{er} trimestre		
	2021	2020	Var. %
Total	225,2	189,3	19,0 %
Dont France	142,1	116,4	22,1 %
Dont Benelux	37,0	34,8	6,2 %
Dont Autres Pays	46,1	38,1	21,1 %

Les données du 1er trimestre 2020 ont été retraitées pour consolider Worldlink dès le 1er janvier.

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé de SOLUTIONS 30 s'élève à 225,2 M€ pour le 1er trimestre 2021 et progresse de +19,0% (+15,4% en organique) par rapport à la même période de 2020. Les activités de maintenance, récurrentes par nature représentent 58% de l'activité du Groupe.

Dans la continuité de l'exercice 2020, la dynamique favorable sur le marché des télécommunications continue de porter la croissance de SOLUTIONS 30 au 1er trimestre.

Chiffre d'affaires par zone géographique

France :

Le chiffre d'affaires atteint 142,1 M€ au 1er trimestre 2021, en hausse purement organique de +22,1%.

Avec un chiffre d'affaires de 103,2 M€, l'activité Télécoms est en croissance de 29% par rapport au 1er trimestre 2020, grâce à la poursuite du déploiement du réseau fibre optique et à l'augmentation du nombre d'abonnés.

Dans l'Energie, le chiffre d'affaires atteint 23,3 M€ contre 20,1 M€ un an plus tôt, soit une croissance organique de 16%. Cette activité bénéficie d'un effet de base favorable sur la fin du trimestre puisque les installations de compteurs intelligents avaient été interrompues l'an dernier en raison de la crise sanitaire. Cet effet compense sur le premier semestre le ralentissement du nombre d'installations de compteurs électriques communicants. La fin des déploiements de masse est attendue pour décembre 2021.

L'activité IT enregistre un chiffre d'affaires de 11 M€, en croissance de 6% sur le trimestre, tandis que les activités Sécurité et Monétique, touchées par les mesures de confinement, de couvre-feu et de restrictions des déplacements, réalisent un chiffre d'affaires de 4,6 M€ contre 5,9 M€ un an plus tôt.

Le métier de l'assistance informatique a considérablement évolué au cours de ces dernières années et le Groupe s'est adapté aux besoins de ses clients. Trois filiales, en pertes structurelles depuis plusieurs années, qui représentent ensemble moins de 1% du chiffre d'affaires du Groupe, ont toutefois tardé à se transformer malgré de nombreuses tentatives de réorganisation depuis 2 ans, toutes avortées faute d'accord trouvé avec les instances représentatives du personnel. Fin 2020, le Groupe a placé ces trois structures sous la protection du Tribunal de Commerce qui a procédé à l'ouverture de procédures de sauvegarde pour trouver les solutions les plus adaptées afin de pérenniser ces activités qui ne sont plus en phase avec les attentes du marché. Les nouvelles tentatives de transformation de ces activités, conduites pendant cette période, ont de nouveau échoué et ces procédures de sauvegarde ont été converties en redressements judiciaires. Les procédures suivent leur cours et les trois sociétés sont actuellement en période d'observation.

Benelux :

Le chiffre d'affaires du 1er trimestre s'établit à 37 M€ en progression de +6,3% (+1,7% en organique).

L'activité Télécom, en croissance organique de 8%, génère un chiffre d'affaires de 28,9 M€ sur le trimestre. L'activité commerciale est soutenue dans la perspective du déploiement par la Belgique de son réseau Internet haut-débit.

Dans l'énergie, le chiffre d'affaires est de 3,9 M€, contre 2,5 M€ un an plus tôt. La signature, en décembre dernier, du contrat de déploiement des compteurs intelligents en

Flandre a commencé à contribuer au chiffre d'affaires au mois de mars.

Dans l'IT, le chiffre d'affaires est stable à 2,4 M€.

Autre pays :

Le chiffre d'affaires du premier trimestre s'inscrit en hausse de +21,0% (+7,4% en organique) pour s'établir à 46,1 M€.

En Allemagne, le chiffre d'affaires atteint 16,2 M€ contre 16,3 M€ un an plus tôt. Alors que le pays n'avait été que peu impacté par la crise sanitaire au 1er semestre 2020, la situation s'est tendue en fin d'année 2020 et sur le 1er trimestre 2021. Les tendances de fond restent porteuses et le Groupe s'attend à ce que les déploiements dans le secteur de l'Internet haut-débit commencent dès 2021.

En Italie, le Groupe bénéficie d'un effet de base favorable et du début d'exécution du contrat signé en début d'année avec TIM pour le déploiement de ses infrastructures très haut débit dans le Piémont et la Vallée d'Aoste. Le chiffre d'affaires progresse ainsi de 33% (13% en organique) et atteint 8,7 M€.

En Espagne, l'activité est en croissance organique de 23% et atteint 11,7 M€, toujours grâce à la très bonne dynamique du secteur des télécommunications (fibre et réseaux mobiles de 5ème génération).

En Pologne, le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 5,6 M€, stable par rapport au 1er trimestre 2020.

Enfin, Solutions 30 a annoncé fin 2020 son entrée sur le marché britannique avec le rachat de Comvergent, consolidée depuis le 1er décembre. Le Groupe enregistre 3,9 M€ de chiffre d'affaires sur ce territoire.

L'activité de ce 1er trimestre, très soutenue au plan commercial comme au plan opérationnel, permet au Groupe de confirmer un nouvel exercice de croissance à deux chiffres et rentable.

COMPTES CONSOLIDÉS

4.1.	États financiers consolidés	85
4.1.1.	État de la situation financière consolidée	85
4.1.2.	État du résultat global consolidé	84
4.1.3.	Variation des capitaux propres consolidés	87
4.1.4.	Tableau consolidés des flux de trésorerie	88
4.2.	Notes annexes aux états financiers consolidés	89
4.3.	Rapport du réviseur d'entreprises agréé indépendant	138

4.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.1.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019 ⁽¹⁾ Retraité	01.01.2019 ⁽¹⁾ Retraité
Capital souscrit non appelé		1	1	1
Ecart d'acquisition	10.2	55 533	55 430	53 352
Autres immobilisations incorporelles	10.3	146 875	129 123	111 737
Immobilisations corporelles	10.4	15 509	13 983	13 118
Droits d'utilisation des actifs	7	64 026	62 180	56 293
Actifs sur contrats non courants	4.3	1 205	1 102	732
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3.4	—	197	268
Actifs financiers non courants	13.1	2 405	1 998	3 314
Impôts différés actifs	9.2	8 530	6 281	7 818
ACTIFS NON COURANTS		294 083	270 294	246 633
Stocks et travaux en cours	14.2	21 952	15 349	15 347
Clients et comptes rattachés	4.3	157 821	173 789	130 436
Actifs sur contrats courants	4.3	751	571	721
Autres créances	14.1	83 482	97 604	161 400
Charges constatées d'avance		361	153	352
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	159 279	84 194	69 982
ACTIFS COURANTS		423 645	371 660	378 238
TOTAL ACTIF		717 729	641 955	624 871

Passif

(en milliers d'euros)		31.12.2020	31.12.2019 ⁽¹⁾ Retraité	01.01.2019 ⁽¹⁾ Retraité
Capital souscrit		13 659	13 659	13 267
Primes d'émission		17 376	17 376	15 860
Réserve légale		1 362	1 362	1 269
Réserves consolidées		88 721	50 278	55 257
Résultat de l'exercice		34 500	38 673	—
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		155 618	121 348	85 653
Intérêts minoritaires		14 390	13 111	10 687
CAPITAUX PROPRES		170 008	134 458	96 339
Endettement, part à long terme	8.2	96 024	80 690	86 828
Dettes liées aux contrats de location	7	41 836	40 987	37 080
Provisions non courantes	12.1	24 936	18 866	10 392
Impôts différés passifs	9.2	28 635	28 226	26 261
Autres passifs financiers non courants		223	836	508
PASSIFS NON COURANTS		191 654	169 605	161 070
Endettement, part à court terme	8.2	28 640	33 668	25 336
Provisions courantes	12.2	1 700	757	1 093
Dettes liées aux contrats de location	7	21 712	20 903	18 786
Fournisseurs		147 483	112 298	76 254
Dettes fiscales et sociales	14.3	147 956	152 484	193 527
Autres passifs courants	14.4	5 382	14 802	49 999
Produits constatés d'avance		3 196	2 979	2 467
PASSIFS COURANTS		356 067	337 892	367 462
TOTAL PASSIF		717 729	641 955	624 871

1) Les données 2019 et 2018 ont été retraitées de la décision relative à la consolidation de Worldlink au 31 mars 2019 et Vitgo au 01 janvier 2018 en accord avec IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (voir note 2.1.2).

4.1.2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019 ⁽¹⁾ Retraité
Chiffre d'affaires	4	819 278	691 406
Autres produits opérationnels courants	6.1	18 678	30 624
Variation de stock nette et matières premières et consommables utilisés	6.1	(73 764)	(55 252)
Charges de personnel	5.2	(195 089)	(185 304)
Impôts, taxes et versements assimilés		(62 981)	(60 414)
Autres charges opérationnelles courantes	6.1	(399 595)	(331 630)
Marge opérationnelle		106 528	89 430
Dépréciations et amortissements des immobilisations	10	(50 106)	(43 395)
Dotations et reprises sur provisions		(8 560)	(3 826)
Résultat sur cession de participations	6.2	(49)	2 057
Autres produits opérationnels non courants	6.2	464	3 071
Résultat opérationnel		48 276	47 337
Produits financiers	8.5	473	2 070
Charges financières	8.5	(4 618)	(3 688)
Résultat financier		(4 146)	(1 618)
Impôts sur les résultats	9	(8 414)	(7 510)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		128	(72)
Résultat net de l'ensemble consolidé		35 844	38 137
Dont part du Groupe		34 500	38 673
Dont part des Intérêts minoritaires		1 344	(536)
Résultat de base par action, part du Groupe (en euro)	11.2	0,322	0,361
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euro)	11.2	0,322	0,361

(en milliers d'euros)	2020	2019 ⁽¹⁾ Retraité
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	35 844	38 137
<i>Eléments recyclables ou recyclés en résultat :</i>		
Différences de conversion enregistrées en capitaux propres	(127)	84
<i>Eléments non recyclables en résultat :</i>		
Variation des écarts actuariels	(270)	(660)
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels	64	77
RESULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES	(333)	(499)
RESULTAT GLOBAL	35 512	37 638
Dont part du Groupe	34 168	38 174
Dont part des Intérêts minoritaires	1 344	(536)

1) Les données 2019 et 2018 ont été retraitées de la décision relative à la consolidation de Worldlink au 31 mars 2019 et Vitgo au 01 janvier 2018 en accord avec IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (voir note 2.1.2).

4.1.3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves groupe	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
SITUATION AU 01.01.2019 NON RETRAITEE	13 267	15 860	1 269	58 325	(533)	88 188	10 687	98 875
Effet du retraitement des données comparatives (1)	—	—	—	(2 536)	—	(2 536)	—	(2 536)
SITUATION AU 01.01.2019 RETRAITEE	13 267	15 860	1 269	55 789	(533)	85 652	10 687	96 339
Résultat 2019 après correction d'erreur (1)	—	—	93	38 580	—	38 673	(536)	38 137
Résultat reconnu en capitaux propres	—	—	—	(583)	84	(499)	—	(499)
Résultat global 2019	—	—	93	37 997	84	38 174	(536)	37 638
Augmentation de capital *	392	1 516	—	—	—	1 908	—	1 908
Effet du retraitement des données comparatives sur la variation du périmètre 2019 (1)	—	—	—	(803)	—	(803)	548	(255)
Variations de périmètre **	—	—	—	(3 584)	—	(3 584)	2 412	(1 172)
SITUATION AU 31.12.2019 RETRAITEE	13 659	17 376	1 362	89 399	(449)	121 348	13 111	134 458
Résultat 2020	—	—	—	34 500	—	34 500	1 344	35 844
Résultat reconnu en capitaux propres	—	—	—	(205)	(127)	(333)	—	(333)
Résultat global 2020	—	—	—	34 295	(127)	34 168	1 344	35 512
Variations de périmètre ***	—	—	—	102	—	102	(66)	37
SITUATION AU 31.12.2020	13 659	17 376	1 362	123 797	(576)	155 618	14 390	170 008

* voir note 11

** La comptabilisation des options de vente est comptabilisée en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires et la différence résiduelle dans les réserves groupe. La variation est également liée à des acquisitions d'intérêts additionnels d'entités déjà consolidées par le Groupe.

*** voir note 3.3.1 – . La variation des réserves groupe est principalement liée à la comptabilisation du solde résiduel des options de vente Algor pour un montant de 102 KEUR , comptabilisée en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires et la différence résiduelle comptabilisée dans les réserves groupe. La variation des intérêts minoritaires de 66 KEUR est liée à la cession des sociétés italiennes

1) Les données 2019 et 2018 ont été retraitées de la décision relative à la consolidation de Worldlink au 31 mars 2019 et Vitgo au 01 janvier 2018 en accord avec IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (voir note 2.1.2).

4.1.4. TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2020	2019 ⁽¹⁾ Retraité
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		35 844	38 137
Résultat net part du groupe		34 500	38 673
Résultat net part des intérêts minoritaires		1 344	(536)
Eléments non monétaires :			
Dépréciations et amortissements	10	50 106	43 395
Dotations aux provisions		8 560	3 826
Autres éléments		516	—
Variation des impôts différés		(7 852)	3 503
Plus-values de cession, nettes d'impôt		48	(2 057)
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence		(128)	72
Variation de la juste valeur des actifs sur contrats non courants		(103)	(370)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	8.5	(11)	166
Elimination des produits sur les écarts d'acquisition	6.2	(464)	(3 071)
Variation de la juste valeur des earnouts et compléments de prix		(47)	(1 427)
Elimination des charges d'intérêts	8.5	2 560	1 873
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées		89 031	84 048
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		47 818	(20 369)
Diminution (augmentation) des stocks et en cours		(6 934)	341
Diminution (augmentation) des créances clients & autres débiteurs		24 505	(42 402)
Augmentation (diminution) des fournisseurs & autres créditeurs		31 799	34 993
Augmentation (diminution) des autres créances et dettes		(1 553)	(13 301)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		136 848	63 679
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations		(12 246)	(15 297)
Acquisition d'immobilisations Elmo (2)		(5 233)	—
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	3.3	(21 037)	(7 170)
Contreparties éventuelles sur acquisitions de filiales et acquisitions de fonds de commerce	8.7	(4 542)	(8 650)
Cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée		(346)	—
Cession sociétés mises en équivalence		285	—
Acquisition d'actifs financiers non courants		(424)	—
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		639	1 223
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(42 905)	(29 891)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations (réductions) de capital		—	1 908
Emissions d'emprunts	8.2	30 143	17 689
Remboursements d'emprunts et charges financières associées	8.2	(24 070)	(15 544)
Autres passifs financiers non courants		(613)	(508)
Remboursement de la dette locative et charges financières associées		(24 722)	(23 151)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(19 261)	(19 606)
Incidence des variations de cours des devises		402	32
VARIATION DE TRÉSORERIE		75 085	14 212
Trésorerie d'ouverture		84 194	69 982
Trésorerie de clôture		159 279	84 194

1) Les données 2019 et 2018 ont été retraitées de la décision relative à la consolidation de Worldlink au 31 mars 2019 et Vitgo au 01 janvier 2018 en accord avec IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (voir note 2.1.2).

2) Acquisition des actifs de la société ELMO en Pologne

4.2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES ANNEXES

Note 1 : Informations sur l'entreprise et le groupe

1.1 Information d'entreprise

Les états financiers consolidés de SOLUTIONS 30 SE et de ses filiales (collectivement, le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Directoire et approuvés par le Conseil de Surveillance le 21 mai 2021. SOLUTIONS 30 (la « Société » ou la « société mère ») est une société européenne constituée et domiciliée au Grand-Duché de Luxembourg, dont les actions sont cotées sur le compartiment A du marché Euronext Paris. Le siège social est situé au :

3 rue de la Reine
L-2418 Luxembourg

Le Groupe est principalement engagé dans la fourniture de services d'assistance à l'utilisation des nouvelles technologies numériques et accompagne ses clients dans la mise en œuvre de ces nouvelles technologies à travers l'Europe: opérateurs télécoms, fournisseurs d'énergie, constructeurs et distributeurs de matériels informatiques et numériques, sociétés d'infogérance, intégrateurs d'équipements numériques... Fort de plus de 30 millions d'interventions réalisées depuis sa création et organisé autour d'un réseau de plus de 15 700 techniciens de proximité, SOLUTIONS 30 couvre actuellement la totalité de la France, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Péninsule Ibérique, la Pologne et le Royaume-Uni.

Des informations sur la structure du Groupe sont fournies en note 3.

Note 2 : Principes et méthodes comptables

2.1 Référentiel appliqué

2.1.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe Solutions 30 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2020.

2.1.2 Correction d'erreur

Suite aux investigations menées par Deloitte et Didier Kling Expertise et Conseil, Solutions 30 a procédé à deux

modifications de son périmètre de consolidation qui ont conduit à un retraitement de ses comptes 2019.

■ Worldlink

Le 1er décembre 2020, le Groupe a acquis 100 % du capital social de la société Worldlink GmbH, qu'il détenait précédemment à hauteur de 20%.

En date d'établissement des comptes consolidés annuels 2019, le groupe n'avait pas retenu avoir le contrôle de la société Worldlink et par conséquent ne l'avait pas consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Toutefois, compte tenu de la signature d'options d'achat et de vente le 1er avril 2019 pour 40% du capital puis le 30 septembre 2019 pour les 40% restants, Solutions 30 était en capacité d'augmenter sa participation dans le capital de Worldlink et ainsi de contrôler la société à compter du 1er avril 2019 avant même la date d'acquisition du reste du capital, en 2020. Selon les normes IFRS, Worldlink aurait ainsi dû être consolidée par intégration globale à compter du 1er avril 2019 à hauteur de 60% puis à 100% à partir le 30 septembre 2019.

Les données 2019 ont été retraitées de la décision relative à la date de prise de contrôle de Worldlink en date du 1er avril 2019. L'impact de cette première consolidation a été comptabilisée sur base d'une évaluation des actifs et des passifs à la juste valeur au 1er avril 2019 (voir note 3.3.2).

L'impact de la consolidation de cette société sur les comptes 31 décembre 2019 est présenté dans le tableau ci-dessous.

■ Vitgo Telecomunicaciones

Le 23 octobre 2019, le Groupe a acquis 100 % du capital social de la société Vitgo Telecomunicaciones (« Vitgo »), qu'il détenait précédemment à hauteur de 49%. En date d'établissement des comptes consolidés annuels 2018 et 2019, le groupe n'avait pas retenu avoir le contrôle de la société Vitgo Telecomunicaciones avant le 23 octobre 2019 et par conséquent l'avait consolidée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à cette date. Toutefois, l'exposition économique du Groupe à Vitgo Telecomunicaciones aurait dû conduire Solutions 30 à consolider Vitgo Telecomunicaciones en intégration globale à compter de la date de transition IFRS, soit le 1er janvier 2018, avant même la date d'acquisition de 100% du capital social, en octobre 2019.

Les données 2018 et 2019 ont été retraitées de la décision relative à la date de prise de contrôle de Vitgo en date du 1er janvier 2018. L'impact de cette première consolidation a été comptabilisée sur base d'une évaluation des actifs et des passifs à la juste valeur au 1er janvier 2018 (voir note 3.3.2).

L'impact du changement de méthode de consolidation de ces sociétés sur les comptes au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 est présenté dans le tableau ci-dessous.

■ Impact 31 décembre 2019 de la consolidation de Vitgo et Worldlink selon la méthode de l'intégration globale :

(en milliers d'euros)	31.12.2019 (Avant Modification)	Contribution 31.12.2019 Worldlink	Modification Relation clientèle Worldlink	Pertes reportables Worldlink	Elimination/ Ecart d'acquisition / Minoritaires/ IC Worldlink	Leasing Wordlink	Contribution Vitgo 2019	Retraitement mise en équivalence Vitgo	Modification Relation clientèle Vitgo	31.12.2019 (Après Modification)
Capital souscrit non appelé	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Ecart d'acquisition	55 034	—	—	—	396	—	—	—	0	55 430
Autres immobilisations incorporelles	131 499	27	503	—	—	—	—	—	(2 907)	129 123
Immobilisations corporelles	13 697	286	—	—	—	—	—	—	—	13 983
Droits d'utilisation des actifs	61 884	—	—	—	—	296	—	—	—	62 180
Actifs sur contrats non courants	1 102	—	—	—	—	—	—	—	—	1 102
Participations dans les sociétés mises en équivalence	197	—	—	—	—	—	—	—	—	197
Actifs financiers non courants	1 998	25	—	—	(24)	—	—	—	—	1 998
Impôts différés actifs	5 240	—	—	1 041	—	—	—	—	—	6 281
ACTIFS NON COURANTS	270 652	338	503	1 041	372	296	—	—	(2 907)	270 295
Stocks et travaux en cours	15 050	298	—	—	0	0	0	0	0	15 349
Clients et comptes rattachés	173 138	651	—	—	—	—	—	—	—	173 789
Actifs sur contrats courants	571	—	—	—	—	—	—	—	—	571
Autres créances	100 143	137	—	—	(2 677)	—	—	—	—	97 603
Charges constatées d'avance	143	12	—	—	—	—	—	—	—	154
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 162	32	—	—	—	—	—	—	—	84 194
ACTIFS COURANTS	373 207	1 130	—	—	(2 677)	—	—	—	—	371 660
TOTAL ACTIF	643 859	1 468	503	1 041	(2 305)	296	—	—	(2 907)	641 955
Capitaux part du groupe										
Capital souscrit	13 659	25	—	—	(25)	—	—	—	—	13 659
Primes d'émission	17 376	—	—	—	—	—	—	—	—	17 376
Réserve légale	1 362	—	—	—	—	—	—	—	—	1 362
Réserves consolidées	53 616	(1 395)	370	421	(201)	—	(71)	(287)	(2 177)	50 277
Résultat de l'exercice	39 223	(2 054)	(18)	620	548	—	71	287	(3)	38 673
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	125 236	(3 423)	351	1 041	322	—	—	—	(2 180)	121 347
Intérêts minoritaires	13 111	—	—	—	—	—	—	—	—	13 111
CAPITAUX PROPRES	138 348	(3 423)	351	1 041	322	—	—	—	(2 180)	134 458
Endettement, part à long terme	80 664	26	—	—	—	—	—	—	—	80 690
Dettes liées aux contrats de location	40 987	—	—	—	—	—	—	—	—	40 987
Provisions non courantes	18 856	10	—	—	—	—	—	—	—	18 866
Impôts différés passifs	28 801	—	152	—	—	—	—	—	(727)	28 226
Autres passifs financiers non courants	836	—	—	—	—	—	—	—	—	836
PASSIFS NON COURANTS	170 143	36	152	—	—	—	—	—	(727)	169 604
Endettement, part à court terme	33 668	—	—	—	—	0	0	0	0	33 668
Provisions courantes	757	—	—	—	—	—	—	—	—	757
Dettes liées aux contrats de location	20 607	—	—	—	—	296	—	—	—	20 903
Fournisseurs	111 073	1 226	—	—	0	0	—	—	—	112 299
Dettes fiscales et sociales	152 271	213	—	—	—	—	—	—	—	152 485
Autres passifs courants	14 013	3 415	—	—	(2 626)	—	—	—	—	14 802
Produits constatés d'avance	2 979	—	—	—	—	—	—	—	—	2 979
PASSIFS COURANTS	335 368	4 854	—	—	(2 626)	296	—	—	—	337 893
TOTAL PASSIF	643 859	1 467	503	1 041	(2 304)	296	—	—	(2 907)	641 955

(en milliers d'euros)	2019 (Avant Modification)	Contribution 31.12.2019 Worldlink	Modification Relation clientèle Worldlink	Pertes reportables Worldlink	Elimination/ Ecart d'acquisition / Minoritaires / IC Worldlink	Leasing Wordlink	Contribution Vitgo 2019	Retraitement mise en équivalence Vitgo	Modification Relation clientèle Vitgo	2019 (Après Modification)
Chiffre d'affaires	682 205	2 349	—	—	(507)	—	7 359	—	—	691 406
Autres produits de l'activité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres produits opérationnels courants	29 916	61	—	—	—	—	647	—	—	30 624
Variation de stock nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation de stock nette et matières premières et consommables utilisés	(53 543)	(304)	—	—	—	—	(1 405)	—	—	(55 251)
Charges de personnel	(180 358)	(1 368)	—	—	—	—	(3 578)	—	—	(185 304)
Impôts, taxes et versements assimilés	(58 784)	(270)	—	—	—	—	(1 360)	—	—	(60 414)
Autres charges opérationnelles courantes	(327 633)	(2 375)	—	—	507	—	(2 130)	—	—	(331 631)
Marge opérationnelle	91 803	(1 906)	—	—	—	—	(468)	—	—	89 430
Dépréciations et amortissements des immobilisations	(43 135)	(82)	(26)	—	—	—	(147)	—	(5)	(43 395)
Dotations et reprises sur provisions	(3 826)	—	—	—	—	—	—	—	—	(3 826)
Résultat sur cession de participations	2 057	—	—	—	—	—	—	—	—	2 057
Autres produits opérationnels non courants	3 071	—	—	—	—	—	—	—	—	3 071
Autres charges opérationnelles non courantes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat opérationnel	49 970	(1 988)	(26)	—	—	—	(614)	—	(5)	47 337
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Coût de l'endettement financier brut	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Coût de l'endettement financier net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits financiers	2 069	—	—	—	—	—	—	—	—	2 070
Charges financières	(3 074)	(66)	—	—	—	—	(547)	—	—	(3 688)
Résultat financier	(1 005)	(66)	—	—	—	—	(547)	—	—	(1 618)
Impôts sur les résultats	(9 371)	—	8	620	—	—	1 232	—	1	(7 510)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(359)	—	—	—	—	—	—	287	—	(72)
Résultat net de l'ensemble consolidé	39 235	(2 054)	(18)	620	—	—	71	287	(3)	38 137
Dont part du Groupe	39 223	(2 054)	(18)	620	548	—	71	287	(3)	38 673
Dont part des Intérêts minoritaires	12	—	—	—	(548)	—	—	—	—	(536)
Résultat de base par action, part du groupe (en euro)	0,366	—	—	—	—	—	—	—	—	0,361
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euro)	0,366	—	—	—	—	—	—	—	—	0,361

(en milliers d'euros)	2019 (Avant Modification)									2019 (Après Modification)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	39 235	(2 054)	(18)	620	—	—	71	287	(3)	38 137
Éléments recyclable en résultat net										
Différences de conversion enregistrées en capitaux propres	84	—	—	—	—	—	—	—	—	84
Variation de valeur des instruments de couverture	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global										
Variation des écarts actuariels	(660)	—	—	—	—	—	—	—	—	(660)
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels	77	—	—	—	—	—	—	—	—	77
RESULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES	(499)	—	—	—	—	—	—	—	—	(499)
RESULTAT GLOBAL	38 736	(2 054)	(18)	620	—	—	71	287	(3)	37 638
Dont part du Groupe	38 724	(2 054)	(18)	620	548	—	71	287	(3)	38 173
Dont part des Intérêts minoritaires	12	—	—	—	(548)	—	—	—	—	(536)

■ Impact 01 janvier 2019 de la consolidation de Vitgo selon la méthode de l'intégration globale :

	01.01.2019 (Avant Modification)	Contribution Vitgo	Relation clientèle Vitgo	Elimination titres/Ecart d'acquisition/ Mise en équivalence/ Réévaluation titres à la juste valeur	Elimination interco bilan	01.01.2019 (Après Modification)
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Capital souscrit non appelé	2	—	—	—	—	2
Ecart d'acquisition	53 352	—	—	—	—	53 352
Autres immobilisations incorporelles	110 312	842	583	—	—	111 737
Immobilisations corporelles	12 724	394	—	—	—	13 118
Droits d'utilisation des actifs	56 293	—	—	—	—	56 293
Actifs sur contrats non courants	732	—	—	—	—	732
Participations dans les sociétés mises en équivalence	613	—	—	(345)	—	268
Actifs financiers non courants	2 843	625	—	(154)	—	3 314
Impôts différés actifs	7 380	438	—	—	—	7 818
ACTIFS NON COURANTS	244 251	2 299	583	(499)	—	246 634
Stocks et travaux en cours	14 590	757	—	—	0	15 347
Clients et comptes rattachés	130 206	3 330	—	—	(3 100)	130 436
Actifs sur contrats courants	721	—	—	—	—	721
Autres créances	161 864	731	—	—	(1 195)	161 400
Charges constatées d'avance	312	39	—	—	—	351
Trésorerie et équivalents de trésorerie	69 898	84	—	—	—	69 982
ACTIFS COURANTS	377 591	4 941	—	—	(4 295)	378 237
TOTAL ACTIF	621 842	7 240	583	(499)	(4 295)	624 871

	01.01.2019 (Avant Modification)	Contribution Vitgo	Relation clientèle Vitgo	Elimination titres/Ecart d'acquisition/ Mise en equivalence/ Réévaluation titres à la juste valeur	Elimination interco bilan	01.01.2019 (Après Modification)
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Capital souscrit	13 267	6	—	(6)	—	13 267
Primes d'émission	15 860	—	—	—	—	15 860
Réserve légale	1 269	1	—	(1)	—	1 269
Réserves consolidées	24 232	(320)	477	(303)	—	24 086
Résultat de l'exercice	33 560	(2 081)	(40)	(268)	—	31 171
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	88 188	(2 394)	437	(578)	—	85 653
Intérêts minoritaires	10 687	—	—	—	—	10 687
CAPITAUX PROPRES	98 875	(2 394)	437	(578)	—	96 340
Endettement, part à long terme	86 312	516	—	—	—	86 828
Dettes liées aux contrats de location	37 080	—	—	—	—	37 080
Provisions non courantes	10 226	166	—	—	—	10 392
Impôts différés passifs	26 115	—	146	—	—	26 261
Autres passifs financiers non courants	—	3 608	—	—	(3 100)	508
PASSIFS NON COURANTS	159 733	4 290	146	—	(3 100)	161 069
Endettement, part à court terme	23 700	1 636	—	—	—	25 336
Provisions courantes	1 093	—	—	—	—	1 093
Dettes liées aux contrats de location	18 786	—	—	—	—	18 786
Fournisseurs	75 050	1 204	—	—	—	76 254
Dettes fiscales et sociales	193 287	240	—	—	—	193 527
Autres passifs courants	48 855	2 260	—	79	(1 195)	49 999
Produits constatés d'avance	2 463	4	—	—	—	2 467
PASSIFS COURANTS	363 234	5 344	—	79	(1 195)	367 462
TOTAL PASSIF	621 842	4 846	1 020	(1 077)	(4 295)	624 871

2.2 Nouvelles normes IFRS, amendements et interprétations

Normes, amendements et interprétations de normes d'application publiés par l'IASB, adoptés par l'union européenne et non appliqués par anticipation 31 décembre 2020 :

- Les amendements à IFRS 16 « Concessions de loyers liées à la covid-19 » : Publiés par l'IASB le 28 mai 2020 et approuvés par l'Union européenne le 9 Octobre 2020. Applicable pour les exercices ouverts à

compter au 1 juin 2020. Cet amendement n'a pas un impact matériel sur les comptes du Groupe .

- IFRS 17 « Contrats d'assurance » : IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 comme une norme provisoire. L'objectif est d'assurer qu'une entité fournit l'information pertinente pour représenter fidèlement ces contrats. Une entité applique la norme IFRS 17 : aux contrats d'assurance (y compris les traités de réassurance) qu'elle émet ; aux traités de réassurance qu'elle détient ; et aux contrats d'investissement qu'elle émet avec un élément de participation discrétionnaire, à condition qu'elle émette aussi des contrats d'assurance. Non

approuvés par l'Union européenne. Applicable pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023. Compte tenu de la nature de ses activités, cette norme est non applicable par le groupe.

- Réforme des taux de référence phase 2 : Les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 « Réforme des taux de référence » (phase 2) publiés par l'IASB au 27 août 2020 et approuvés par l'Union européenne le 13 janvier 2021. Applicable pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2021. Compte tenu de la nature de ses activités, cette norme n'a pas un impact matériel sur les comptes du Groupe.

Normes, amendements de normes et interprétations de normes d'application publiés par l'IASB, et non adoptés par l'union européenne :

- Les impacts sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2020 et non en vigueur dans l'Union européenne sont en cours d'analyse. Ces textes sont les suivants
- Les amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers – classement des passifs en tant que passifs courants et non-courants » et « Présentation des états financiers – classement des passifs en tant que passifs courants et non-courants – Report de la date d'entrée en vigueur », publiés respectivement le 23 janvier et le 15 juillet 2020. Applicable pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023.
- Les amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables ». Applicable pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023.
- Les amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable ». Applicable pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023.
- Les amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », à IAS 16 « Immobilisations corporelles », à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ainsi que les améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2018-2020), publié le 14 mai 2020. Applicable pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2022
- Les amendements à IFRS 16 « Concessions de loyers liées à la covid-19 » : Publiés par l'IASB le 31 mars 2021. Applicable pour les exercices ouverts à compter au 1 avril 2021 .

2.3 Base de préparation

Au 31 décembre 2020, les états financiers ont été établis selon les principes de continuité d'exploitation et du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs valorisés à la juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle de la société mère et arrondis au millier le plus proche.

- Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et, le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

Impact de la pandémie du Covid

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, qui a entraîné des mesures de confinement, de restriction des déplacements et de fermetures d'un certain nombre d'établissements a perturbé l'activité du Groupe sur l'exercice avec un impact variable selon les pays.

Opérant sur des secteurs d'activité dits « essentiels », le Groupe a néanmoins poursuivi ses activités partout où il est présent, y compris dans les zones où le confinement a été le plus strict. Au second semestre, les marchés du Groupe ont, pour la plupart, retrouvé rapidement leur niveau d'avant-crise et Solutions 30 a même renoué avec des taux de croissance très soutenus, en particulier dans le secteur des télécommunications qui a connu un net rebond compte tenu du caractère stratégique des réseaux dans le contexte actuel.

Dans cet environnement perturbé, le Groupe a mis en place un ensemble de mesures pour :

- Protéger la santé de ses collaborateurs, en conformité avec les recommandations des autorités sanitaires.
- Assurer la continuité de ses services en adaptant les processus d'intervention.
- Adapter sa structure de coûts et protéger sa trésorerie, en prenant toutes les mesures nécessaires, y compris des mesures d'activité partielle et en s'appuyant sur un modèle économique particulièrement souple.
- Préserver sa capacité future à capter la croissance structurelle de ses marchés.

A la date de rédaction de ce document, la Direction du Groupe considère que la continuité d'exploitation des activités du Groupe n'est pas remise en cause et continue d'accompagner ses clients dans l'accélération du déploiement des réseaux internet à haut débit et la transition vers les énergies vertes.

Évaluation du contrôle des filiales

Le Groupe est en situation de contrôle d'une filiale s'il détient la majorité des droits de vote. Si le Groupe ne détient pas la majorité des droits de vote, il évalue néanmoins si les droits de vote qu'il détient dans la filiale sont suffisants pour lui conférer le pouvoir. Pour cela, le

Groupe prend en considération tous les faits et circonstances pertinents, y compris les suivants :

- le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion;
- les droits de vote potentiels détenus par le Groupe, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties;
- les droits découlant d'autres accords contractuels;
- les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que le Groupe a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les résultats du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

Détermination des échéances des contrats de location avec des options de prolongation ou de rupture

Le Groupe a pris en considération les options de prolongation ou de rupture intégrées dans les contrats de location. Le Groupe n'active généralement pas ces options et est raisonnablement certain de ne pas les activer. Les dates d'échéance des contrats de locations retenues correspondent ainsi à la durée du contrat.

Estimation des revenus variables futurs liés à des obligations de performance des contrats

Conformément à la norme IFRS 15, le Groupe intègre dans son chiffre d'affaires des revenus variables futurs à percevoir au titre d'une période de production supérieure à 6 mois. Le Groupe établit ces estimations sur la base des performances historiques sur chacun des contrats et produit une analyse contrat par contrat. Au 31 décembre 2020, ces estimations s'élèvent à 150 KEUR (216 KEUR en 2019).

Estimation des travaux en cours

Le Groupe dispose de certains contrats pour lesquels les revenus sont reconnus en fonction de l'avancement des projets. Ces travaux en cours sont évalués en utilisant le rapport entre les coûts des contrats engagés à la date de la clôture comptable et les coûts totaux estimés des contrats. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat dépassera le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en provision pour perte à terminaison.

Estimation de la juste valeur

Certains des actifs et des passifs du Groupe sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière. Pour faire l'estimation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe utilise des données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles. Lorsque des données d'entrée de niveau 1 ne sont pas disponibles, le Groupe procède à leur évaluation et peut retenir les services d'évaluateurs externes qualifiés pour effectuer l'évaluation et pour déterminer les techniques d'évaluation et les données d'entrée appropriées du modèle.

L'évaluation des actifs et passifs acquis, des contreparties éventuelles ou des options d'achat ou de vente lors d'un regroupement d'entreprises est particulièrement sensible

aux variations de données non observables considérées raisonnablement possibles à la date d'évaluation. De plus amples informations sur la valeur comptable de ces actifs sont fournies à la note 3.3.

Evaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites à la note 10.

Évaluation des engagements de retraite

Pour les régimes de retraite à prestations définies des salariés du Groupe, les engagements sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces engagements sont donc susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées dans la note 5.4 – Engagement en matière de retraite. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Déconsolidation des créances cédées

Un actif financier peut être déconsolidé – c'est-à-dire retiré de l'état de la situation financière consolidée si le Groupe transfère à une partie tierce, par l'intermédiaire d'un contrat, son droit à recevoir les flux de trésorerie futurs liés à cet actif ainsi que les risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours souscrits par le Groupe, le Groupe évalue si la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs cédés sont effectivement transférés. Dès lors que la cession des créances a pour conséquence de diminuer l'exposition de l'entreprise à la variabilité des flux de trésorerie, les créances sont déconsolidées.

Impôts différés actifs

Les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs comptabilisés. La recouvrabilité de ces actifs est appréciée sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés. De plus amples informations sur les impôts différés actifs sont fournies aux notes 9.2 et 9.3.

2.4 Préparation

Le Groupe présente un compte de résultat par nature, faisant apparaître le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle, les autres produits et charges

opérationnels, le résultat financier, le résultat des sociétés mises en équivalence et le résultat net de l'ensemble consolidé.

Le Groupe Solutions 30 a opté pour la mise en évidence, dans son état de résultat, d'une « Marge Opérationnelle », ainsi que d'un « Résultat opérationnel », lequel est obtenu en ajoutant à la Marge Opérationnelle, les dotations et reprises aux amortissements et provisions, le Résultat sur cession de participations et les Autres produits et charges opérationnels non courants. Ces derniers correspondant à des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, et d'une matérialité significative.

Il peut s'agir notamment des éléments suivants :

- Les plus ou moins-values de cession ou dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels,
- La comptabilisation d'écarts d'acquisition négatifs à la suite de la réalisation d'opérations de croissance externe,
- Certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance,
- D'autres charges et produits opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.
- Charge de paiements en actions relative à l'attribution à certains de ses salariés d'offres de souscription d'actions et de plans d'attribution d'actions de performance.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

3.1.1 Principes de consolidation

■ Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe Solutions 30 et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Le contrôle d'une entité existe lorsque le Groupe Solutions 30 détient, cumulativement, le pouvoir sur cette entité, une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité et la capacité d'agir sur ces rendements, c'est à dire un lien entre les rendements de l'entité et le pouvoir exercé par le Groupe. Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Si le Groupe ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, il a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'il a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsqu'il évalue si les droits de vote qu'il détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, le Groupe prend en considération tous

les faits et circonstances pertinents, y compris les suivants :

- le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion;
- les droits de vote potentiels détenus par le Groupe, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties;
- les droits découlant d'autres accords contractuels;
- les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que le Groupe a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les résultats du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère. Les intérêts minoritaires sont évalués initialement à la juste valeur. Après l'acquisition, leur valeur comptable correspond à la valeur de ces participations lors de la comptabilisation initiale, majorée de la quote-part des intérêts minoritaires dans les variations ultérieures des capitaux propres.

Les variations des participations du groupe dans des filiales qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. La valeur comptable des participations du Groupe et des intérêts minoritaires est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des intérêts minoritaires et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux actionnaires du Groupe.

La perte de contrôle exclusif d'une filiale par le Groupe donne lieu à la décomptabilisation des actifs (y compris l'écart d'acquisition) et des passifs de la filiale ainsi que des intérêts minoritaires à leur valeur comptable et à la constatation d'un résultat de cession en compte de résultat. Lorsque le Groupe maintient un intérêt résiduel dans l'entité cédée, les titres conservés sont revalorisés à leur juste valeur par résultat, qu'il s'agisse d'une participation dans une joint-venture, une entreprise associée ou de titres non consolidés. Il en résulte, à la date de perte de contrôle, la comptabilisation d'un résultat de cession global, constitué du résultat de cession de la quote-part d'intérêt cédée et du résultat de la revalorisation à la juste valeur de la quote-part d'intérêt conservée.

■ Regroupements d'entreprises

Lors d'un regroupement d'entreprises, le coût d'une acquisition est mesuré comme la somme de l'ensemble des contreparties transférées à leur juste valeur le jour de l'acquisition ou de la prise de participation.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges opérationnelles de la période au cours de laquelle les services correspondants ont été reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur. Lorsque l'acquisition est réalisée par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3.

Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste écarts d'acquisition et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises. Si, après réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans l'entité acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés ».

Lorsque la contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant de l'écart d'acquisition. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition). Les contreparties éventuelles (« compléments de prix ») sont comptabilisées dans le poste « endettement, part à court terme » si elles sont dues dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « endettement, part à long terme » si elles sont dues au-delà d'une période de 12 mois.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. L'autre contrepartie éventuelle est réévaluée à la juste valeur aux dates de clôture subséquentes et les variations des justes valeurs sont comptabilisées en résultat net.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe réévalue les participations (y compris les

entreprises communes) qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date de son acquisition et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net si un tel traitement est approprié en cas de sortie de la participation.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe présente les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation, ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

- Options de vente consenties à des intérêts minoritaires (« *put options* »)

Les options de ventes consenties à des actionnaires minoritaires constituent une dette financière, comptabilisée dans le poste « endettement, part à court terme » s'ils sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « endettement, part à long terme » s'ils sont dus au-delà d'une période de 12 mois, pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. La différence résiduelle, le cas échéant, est comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe. La dette financière est réévaluée à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles avec une contrepartie en résultat.

- Options d'achat consenties au Groupe par des intérêts minoritaires (« *call options* »)

Les options d'achat consenties au Groupe par des actionnaires minoritaires constituent des actifs financiers, comptabilisés dans le poste « actifs financiers non courants » à leurs valeurs actuelles, correspondant à la différence entre leur prix d'exercice et leur valeur de marché. L'actif financier est réévalué à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles avec une contrepartie en résultat.

- Participations dans des sociétés mises en équivalence

Une participation dans une société mise en équivalence, ou « entreprise associée », est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est pas une filiale. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Les résultats ainsi que les actifs et les passifs des entreprises associées sont comptabilisés dans les

présents états financiers selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme étant détenue en vue de la vente, auquel cas elle est comptabilisée conformément à IFRS 5.

Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis ajustée par la suite pour tenir compte de la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le Groupe a contracté une obligation, légale ou implicite, ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Une participation dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'entité émettrice devient une entreprise associée. Lors de l'acquisition de la participation dans une entreprise associée, tout excédent du coût de la participation sur la quote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de l'entité émettrice est comptabilisé en écart d'acquisition, qui est inclus dans la valeur comptable de la participation. Tout excédent de la quote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables sur le coût de la participation, après réévaluation, est immédiatement comptabilisé en résultat net dans la période d'acquisition de la participation.

Les exigences d'IAS 36 sont appliquées pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur liée à la participation du Groupe dans une entreprise associée. Lorsque cela est nécessaire, la totalité de la valeur comptable de la participation (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation conformément à IAS 36 comme un actif unique en comparant sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie) avec sa valeur comptable. Les pertes de valeur comptabilisées ne sont affectées à aucun actif, y compris l'écart d'acquisition faisant partie de la valeur comptable de la participation. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée selon IAS 36 dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente par la suite.

Le Groupe cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle la participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée. Si le Groupe conserve des intérêts dans l'ancienne entreprise associée et que ces intérêts constituent un actif financier, il évalue les intérêts conservés à la juste valeur à cette date, et la juste valeur est considérée comme étant sa juste valeur à la comptabilisation initiale conformément à IFRS 9. La différence entre la valeur comptable de l'entreprise associée à la date de cessation de l'application de la méthode de la mise en équivalence et la juste valeur des intérêts conservés et tout produit lié à la sortie d'une partie de la participation dans l'entreprise associée est incluse dans la détermination du profit ou de la perte à la sortie de l'entreprise associée. En outre, le Groupe comptabilise

tous les montants comptabilisés jusque-là dans les autres éléments du résultat global au titre de cette entreprise associée de la même manière que si cette entreprise avait directement sorti les actifs ou les passifs correspondants. Ainsi, dans le cas où un profit ou une perte comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat global par cette entreprise associée serait reclassé en résultat net lors de la sortie des actifs ou des passifs correspondants, le Groupe reclasse en résultat net le profit ou la perte comptabilisé jusque-là dans les capitaux propres (sous forme d'un ajustement de reclassement) lorsque l'entreprise associée est sortie.

Si la participation détenue par le Groupe dans une entreprise associée est réduite, mais que le Groupe continue d'appliquer la méthode de la mise en équivalence, il reclasse en résultat net la fraction du profit ou de la perte comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat global qui correspond à cette réduction de la participation.

Les profits et les pertes découlant de transactions entre une entité du Groupe et une entreprise associée ne sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe qu'à concurrence des intérêts dans l'entreprise associée qui ne sont pas liés au Groupe.

Le Groupe applique IFRS 9, ainsi que ses dispositions en matière de dépréciation, aux intérêts à long terme dans une entreprise associée à laquelle la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée et qui constitue une partie de la participation nette dans l'émetteur. De plus, lorsque l'entité applique IFRS 9 à des intérêts à long terme, elle ne tient compte d'aucun ajustement apporté à la valeur comptable de ces intérêts à long terme exigé par IAS 28 (ajustements de la valeur comptable des intérêts à long terme qui découlent de l'attribution des pertes de l'émetteur ou de l'évaluation d'une dépréciation conformément à IAS 28).

■ Participation dans des entreprises communes

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Le Groupe comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune en conformité avec la norme IFRS 11.

Lorsqu'une entité du Groupe conclut une transaction telle qu'une vente ou un apport d'actifs avec une entreprise commune dans laquelle elle est une coparticipante, c'est avec les autres parties à l'entreprise commune que le Groupe est considéré effectuer la transaction ; les profits et les pertes découlant d'une telle transaction sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe à concurrence des intérêts des autres parties dans l'entreprise commune.

Lorsqu'une entité du Groupe conclut une transaction telle qu'un achat d'actifs avec une entreprise commune dans

laquelle elle est une coparticipante, le Groupe ne comptabilise sa quote-part des profits ou des pertes qu'à partir du moment où il a revendu ces actifs à un tiers.

3.1.2 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, arrêtés au 31 décembre 2020 et d'une durée de 12 mois.

3.1.3 Méthode de conversion

3.1.3.1 Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros.

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales

à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Réserves de conversion des capitaux propres consolidés ».

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

3.2 Périmètre de consolidation

3.1.3.2 Conversion des opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères comptabilisées dans les capitaux propres.

3.2.1 Liste des entités consolidées

La liste des entreprises consolidées avec les pourcentages de contrôle, d'intérêts et les méthodes de consolidation figurent dans le tableau ci-après :

Pays	Société et forme juridique	Siège social	Méthode d'intégration	% contrôle 31 décembre 2020	% d'intérêts 31 décembre 2020
Allemagne	SOLUTIONS 30 HOLDING GmbH	Wankelstraße 33 – 50998 Cologne	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	SOLUTIONS 30 FIELD SERVICES GMBH (ex Connecting Cable GMBH)	Wankelstraße 33 – 50998 Cologne	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	DBS Digital Business Solutions GmbH (ex TELIMA DEUTSCHLAND)	Gögginger Straße 6 – 73575 Leinzell	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions 30 GmbH	Teinacher Straße 49 – 71634 Ludwigsburg	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions 30 Operations GmbH (ex ABM Communication)	Bergstr. 67 – 69469 Weinheim	Intégration globale	99.8%	99.8%
Allemagne	SOLUTIONS 30 FIELD SERVICES SUD GMBH (ex VKDFS)	Nimrodstraße 10-18 (Gebäude 5A) – 90441 Nürnberg	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Worldlink GmbH	Hammerstr. 55 - 08523 Plauen	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	Unit-T (ex Janssens Group)	Tervueren 34 BE-1040 Brussels (Etterbeek)	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Brabamij Technics BV	Spijker 69 2910 Essen	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Brabamij Infra BV	Spijker 69 2910 Essen	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Solutions 30 Field Services BVBA	Slachthuisaan 78 BE - 2060 Antwerpen	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	JANSSENS FIELD SERVICES	Slachthuisaan 78 BE - 2060 Antwerpen	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	JANSSENS BUSINESS SOLUTIONS	Slachthuisaan 78 BE - 2060 Antwerpen	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	TELIMA Belgique	Ave Louise 486-15 1050 Bruxelles	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	UNIT-T FIELD SERVICES BVBA	Schaliëhoevedreef 20T 2800 Mechelen	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	ICT FIELD SERVICES BVBA	Schaliëhoevedreef 20T 2800 Mechelen	Intégration globale	70 %	70 %
Espagne	Solutions 30 Iberia	C/ Innovacion, 7 - P.I. Los Olivos - 28906 Getafe	Intégration globale	100 %	100 %
Espagne	PROVISIONA INGENIERIA	Albolote (Granada), Polígono industrial Juncaril, Calle Purullena nº 248	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA MONEY SAS	39-47 Bd. Omano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA INFOSERVICES	39-47 Bd. Omano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA BUSINESS SOLUTIONS SAS	39-47 Bd. Omano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %

Pays	Société et forme juridique	Siège social	Méthode d'intégration	% contrôle 31 décembre 2020	% d'intérêts 31 décembre 2020
France	FORM@HOME	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	PC30 FAMILY SARL	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	FREPART	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA SERVICE REGION	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA LOGISTIQUE	12 Rue Robert Moinon - 95190 Goussainville	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA NORD	16 Rue Albert Einstein - 93160 Noisy-le-Grand	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA COMPTAGE	5 Rue de Broglie Espace de Broglie Bât. C - 22300 Lannion	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA DIGITAL WORLD	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	CPCP TELECOM	ZAC N° 1 Les Bouillides - 15 Traverse des Brucs 06560 Valbonne	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA ONSITE	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA SUD	1 Avenue Arthur Rimbaud - 13470 Carnoux-en-Provence	Intégration globale	100 %	100 %
France	SFM30	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA TELCO	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	ATLANTECH	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA RELEVÉ NORD	Bâtiment B - 1/3 Route de le Révolte 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA MANAGED SERVICES	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA NETWORKS SERVICES	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA PROFESSIONNAL SERVICES	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA DISTRIBUTED SERVICES	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA EURO ENERGY	39-47 Bd. Ormano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100 %	100 %
France	SOTRANASA	35 Bd. Saint Assisclé - 66000 Perpignan	Intégration globale	100 %	100 %
France	SOLUTIONS 30 MARTINIQUE	11 Rue des Arts & Métiers - 97200 Fort de France	Intégration globale	100 %	100 %
France	SOLUTIONS 30 GUYANE	1 Avenue Gustave Charlery - 97300 Cayenne	Intégration globale	100 %	100 %
France	TELIMA TVX	35 Boulevard Saint Assisclé – 66000 Perpignan	Intégration globale	100 %	100 %
France	BYON	20 Ter Rue Schnapper - 78100 Saint-Germain-en-Laye	Intégration globale	51 %	51 %
Italie	TELIMA ITALIA SRL	Via dei Martinit, 3 20146 Milano	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	IMATEL SERVICE	Via dei Martinit, 3 20146 Milano	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Solutions 30 Italia	Via dei Martinit, 3 20146 Milano	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	PIEMONTE	Via dei Martinit, 3 20146 Milano	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Solutions 30 Consortile	Via dei Martinit, 3 20146 Milano	Intégration globale	73 %	73 %
Italie	JustOne Solutions (CONTACT 30)	Via dei Martinit, 3 20146 Milano	Intégration globale	51 %	51 %
Italie	Algor SRL	Strada Provinciale 430 6/A CAP 12070	Intégration globale	60 %	60 %
Italie	CFC ITALIA SRL	Settala (Mi), via Fermi 9, CAP 20090	Intégration globale	70 %	70 %
Luxembourg	Solutions 30 SE	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100 %	100 %
Luxembourg	SMARTFIX30 (Lux)	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	99 %	99 %
Luxembourg	WW Brand	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100 %	100 %
Luxembourg	BRAND30	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100 %	100 %
Luxembourg	SOFT SOLUTIONS	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100 %	100 %
Luxembourg	TECH SOLUTIONS	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100 %	100 %
Luxembourg	IMMCONCEPT MANAGEMENT	47, Côte d'Eich, L - 1450 Luxembourg	Intégration globale	99 %	99 %
Maroc	SOL30MAROC	7, Résidence Rami Rue Sebta 2ème étage Bureau 8 - Maarif - Casablanca	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	BUSINESS SOLUTIONS 30 HOLLAND BV	Hambakenwetering 18 C - 5231 DC 's - Hertogenbosch	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	Solutions30 Netherlands	Hambakenwetering 10 - 5231 DC Den Bosch - Pastbus 2186 - 5202 CD's - Hertogenbosch	Intégration globale	100 %	100 %

Pays	Société et forme juridique	Siège social	Méthode d'intégration	% contrôle 31 décembre 2020	% d'intérêts 31 décembre 2020
Pays-bas	I-HOLDING B.V.	Gertrudisstraat 12, (6003 PK) Weert	Intégration globale	51 %	51 %
Pays-bas	I-PROJECTS B.V.	Kraanmeester 5, (6004 RR) Weert	Intégration globale	51 %	51 %
Pays-bas	I-WORKS B.V.	Kraanmeester 5, (6004 RR) Weert	Intégration globale	51 %	51 %
Pologne	SOLUTIONS 30 HOLDING SP.Z O.O.	02-715 Warsaw, ul. Puławska 145	Intégration globale	100 %	100 %
Pologne	SOLUTIONS 30 WSCHOD SP.Z O.O.	08-110 Żelków Kolonia (Siedlce), UL. Akacyjowa 1	Intégration globale	100 %	100 %
Pologne	TELEKOM USLUGI	80-298 Gdańsk, Ul. Budowlanych 64E	Intégration globale	100 %	100 %
Portugal	SOLUTIONS 30 Portugal	Zona Industrial de Neiva, 2ª Fase - Lote Eq1 4935-232 Viana do Castelo	Intégration globale	100 %	100 %
Tunisie	TELIMA TUNISIE	71, avenue Alain Savary Tunis	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	SOLUTIONS 30 UK	43 Berkeley Square, London	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	COMVERGENT LIMITED	Viscount House River Lane Saltney Chester CH4 8RH	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	COMVERGENT HOLDING LIMITED	Viscount House River Lane Saltney Chester CH4 8RH	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	COMVERGENT FIELD SERVICES LIMITED	Viscount House River Lane Saltney Chester CH4 8RH	Intégration globale	100 %	100 %

Le tableau suivant présente le détail des filiales du Groupe non détenues en propriété exclusive dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs :

(en milliers d'euros)	Parts des intérêts minoritaires		Résultat net attribué aux intérêts minoritaires		Intérêts minoritaires	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019 Retraité	31.12.2020	31.12.2019
ABM	0,2%	0,2 %	(7)	(2)	6	13
Unit-T *	30,0%	30,0 %	40	(427)	13 167	13 127
Solutions 30 Field Services *	30,0%	30,0 %	338	168	(2 973)	(3 311)
Unit-T Field Services *	30,0%	30,0 %	241	21	385	143
ICT Field Services *	30,0%	30,0 %	108	42	418	310
Byon SAS	49,0%	49,0%	587	106	3 171	2 584
Brabamij Infra BV *	30 %	— %	30	—	(58)	—
Brabamij Technics BV *	30 %	— %	(4)	—	84	—
Worldlink	— %	— %	—	(548)	—	—
Autres			10	104	191	245
Total			1 344	(536)	14 390	13 111

*Sociétés liées à Janssens Group.

3.2.2 Réorganisation des structures juridiques

Plusieurs opérations ont été menées afin de consolider les opérations du groupe avec l'objectif de réduire le nombre de structures juridiques :

- Fusion par absorption des sociétés TELIMA NANCY, TELIMA SGA, TELIMA BREIZH, TELIMA RELEVE EST, TELIMA RELEVE CENTRE, TELIMA RELEVE IDF et TELIMA RELEVE GRAND EST au sein de TELIMA RELEVE NORD avec effet rétroactif au 1 janvier 2020.
- Fusion par absorption des sociétés TELIMA ENERGY NORD, TELIMA ENERGY SUD, TELIMA ENERGY IDF, TELIMA ENERGY ATLANTIQUE, TELIMA

ENERGY OUEST, TELIMA ENERGY EST et FREDEV ENERGY CENTRE au sein de TELIMA EURO ENERGY avec effet rétroactif le au 1 janvier 2020.

- Cession des filiales italiennes TELIMA FRUILLI SRL, TELIMA PALERMO SRL, TELIMA SUD SRL et TELIMA ROMA courant septembre 2020.
- Liquidation de TELIMA CALABRIA avec effet au 31 Décembre 2020.
- Radiation le 23 juin 2020 de la filiale Balkans Shared Services dont l'activité était en sommeil depuis 2019.

De plus les opérations suivantes ont été effectués en 2020 :

- Cession de la participation dans CONNECTICA GROEP B.V. le 24 Décembre 2020
- Sortie de l'entreprise commune (THV) en Belgique le 31 août 2020 (Note 3.4)
- Création de Solutions 30 UK Limited.

3.3 Acquisitions de filiales

Les principes comptables sont présentés dans la note 3.1.

3.3.1 Acquisitions en 2020

En 2020, le Groupe a procédé aux opérations d'acquisitions suivantes. Les allocations des prix d'acquisitions sont clôturées au 31 Décembre 2020 :

■ Brabamij

Le 4 Décembre 2020, le Groupe a acquis, à travers sa filiale Unit-T détenue à 70%, 100 % du capital social des sociétés BRABAMIJ INFRA BV et BRABAMIJ TECHNICS BV dans le cadre du déploiement des compteurs intelligents. La contrepartie totale transférée par le Groupe pour l'acquisition des parts des sociétés s'est élevée à 8.772 KEUR, dont 2.000 KEUR au titre de la contrepartie éventuelle (« compléments de prix futurs »). Le montant de cette contrepartie éventuelle est établie sur base de l'estimation de l'atteinte des conditions contractuelles. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 85 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 1.055 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 201 KEUR.

BRABAMIJ INFRA BV et BRABAMIJ TECHNICS BV ont contribué à hauteur de 0,5 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de -0,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de ces sociétés avait été réalisées le premier jour de l'exercice, les filiales auraient contribué à hauteur de 5,4 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,6 M€ au bénéfice du Groupe.

■ Algor SRL

Le 1 novembre 2020, le Groupe a acquis 60 % du capital social de la société Algor SRL. Cette société italienne intervient à différentes étapes du déploiement des réseaux mobiles, de la conception à l'installation puis la mise à niveau des sites. Le prix payé par le Groupe pour cette acquisitions s'est élevé à 2.931 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres

charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 35 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 2.154 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Les options de vente consenties aux intérêts minoritaires ont été comptabilisées pour un montant de 2.029 KEUR sur la ligne « Endettement, par court terme » (Voir note 8.7 « Contreparties éventuelles et options de vente »), avec pour contrepartie une réduction d'une partie des intérêts minoritaires. La solde résiduel sur les intérêts minoritaires a été transféré dans les capitaux propres part du Groupe pour un montant de 102 KEUR (Voir 4.1.3 "Variation des capitaux propres consolidés"). La juste valeur de l'option a été estimée à partir des cash flows futurs actualisés sur la base du business plan de la société. Ces options de vente portent sur le transfert de 20% du capital en 2022 et 20% en 2023. Leur valorisation est établie par application d'un multiple de 6 au résultat d'exploitation 2021 et 2022, au prorata des parts acquises. Le prix d'exercice des options d'achat consenties au Groupe par les intérêts minoritaires équivaut à leurs valeurs de marché. Par conséquent la juste valeur de ces options d'achat n'est pas significative à la date d'acquisition et au 31 décembre 2020. Voir note 3.1.1. pour le traitement comptable des Options d'achat et vente consenties au Groupe par des intérêts minoritaires.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 264 KEUR.

Algor SRL a contribué à hauteur de 0,9 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture. Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 5,1 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,7 M€ au bénéfice du Groupe.

■ Comvergent

Le 2 Décembre 2020, le Groupe a acquis 100 % du capital social des sociétés Comvergent Holding Limited, Comvergent Limited et Comvergent Field Services Limited. Comvergent est l'un des principaux fournisseurs de services de déploiement et de maintenance pour les réseaux mobiles au Royaume-Uni. Au cours des 5 dernières années, Comvergent a développé une expertise importante des réseaux mobiles, investi dans son modèle opérationnel et signé plusieurs contrats avec des clients dans le secteur. La société est ainsi en capacité de saisir les opportunités importantes qui vont se présenter dans le domaine de la 5G au cours des prochaines années au Royaume-Uni.

La contrepartie totale transférée par le Groupe pour l'acquisition des parts des sociétés s'est élevée à 12.522 KEUR, dont 5.355 KEUR au titre de la contrepartie éventuelle (« compléments de prix futurs »). Le montant de cette contrepartie éventuelle est établie par application d'un multiple de 5 à la somme du résultat d'exploitation 2020 et 2021 et ajusté en fonction du niveau de

profitabilité. Le montant maximum ne pouvant dépasser 5.566 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 105 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 6.981 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition positif de 145 KEUR. Les sociétés ont contribué à hauteur de 1,5 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de -0.1 M€ au bénéfice

du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de ces sociétés avait été réalisées le premier jour de l'exercice, les filiales auraient contribué à hauteur de 19,3 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,7 M€ au bénéfice du Groupe.

■ Actifs et passifs acquis

La juste valeur des actifs et des passifs acquis dans le cadre des acquisitions de filiales réalisées par le Groupe au cours de l'année 2020 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Algor Srl	Comvergent	Brabamij	TOTAL
Actif				
Immobilisations incorporelles	3 320	14 526	9 651	27 497
Immobilisations corporelles	1 167	240	302	1 709
Actifs liés au droit d'utilisation	—	779	352	1 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 007	412	769	3 188
Créances clients	2 154	6 981	1 055	10 190
Autres actifs courants	70	2 777	1 249	4 096
Autres actifs non courants	1	—	37	38
Stocks	344	82	—	426
Impôt différé actif	—	—	—	—
	9 063	25 797	13 415	48 275
Passif				
Dettes commerciales	1 010	1 653	749	3 412
Autres passifs courants	507	8 214	908	9 629
Autres passifs non courants	1 332	—	20	1 352
Passif de location	—	779	352	1 131
Impôt différé passif	888	2 774	2 413	6 075
	3 737	13 420	4 442	21 599
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	5 326	12 377	8 973	26 676
Quote-part des Intérêts minoritaires sur l'actif net identifiable	(2 131)	—	—	(2 131)
Écart d'acquisition résultant de l'acquisition	(264)	145	(201)	(320)
Juste valeur des investissements antérieurs	—	—	—	—
Contribution d'achat transférée	2 931	12 522	8 772	24 225

Les écarts d'acquisition correspondent à la valeur des synergies que le Groupe entend dégager une fois les sociétés intégrées.

Lors de la première consolidation d'une société acquise, le Groupe valorise les actifs et passifs acquis à leur juste-valeur, ce qui inclut notamment la valorisation des relations clientèles. Celles-ci sont calculées par actualisation des flux de trésorerie qui seront générés par les contrats détenus par la société acquise. Lorsque la juste-valeur des actifs, déduction faite de la juste-valeur des passifs, est supérieure au prix d'acquisition de la société, cela génère la reconnaissance d'un profit comptabilisé dans le poste « autres produits opérationnels non courants » de l'état du résultat global.

Le Groupe a réalisé plusieurs acquisitions de sociétés qui ne disposaient pas des moyens suffisants pour recruter et investir afin de continuer à accompagner des donneurs d'ordre cherchant à réduire le nombre de leurs partenaires. Il a ainsi pu bénéficier de conditions d'achat favorables, générant un profit de 0,5 MEUR en 2020 (3,1 MEUR en 2019) comptabilisé dans les autres produits opérationnels non courants.

Hypothèses retenues pour l'estimation de la juste valeur des actifs et des passifs acquis

	Méthode d'évaluation	Coût moyen pondéré du capital	Taux de croissance	Taux de marge opérationnelle
Evaluation de la juste valeur des relations clientèles en 2020	Méthode DCF (projection des flux de trésorerie actualisés)	entre 7.2% et 13% selon le taux de rendement interne propre à chaque opération	entre 5 % et 10 % les 3 premières années puis 5 % après	entre 9,5% et 16,9% selon les activités des sociétés acquises

3.3.2 Acquisitions Worldlink Gmbh 2019 (Correction d'erreur)

Suite à la correction d'erreur décrite en 2.1.2, en 2019 le Groupe a procédé également à l'acquisitions de Wordlink.

■ Worldlink Gmbh

Le 1er décembre 2020, le Groupe a acquis 100 % du capital social de la société Worldlink Gmbh, qu'il détenait précédemment à hauteur de 20%. En date d'établissement des comptes consolidés annuels 2019, le groupe n'avait pas retenu avoir le contrôle de la société Worldlink et par conséquent ne l'avait pas consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Toutefois, compte tenu de la signature d'options d'achat et de vente le 1er avril 2019 pour 40% du capital puis le 30 septembre 2019 pour les 40% restants, Solutions 30 était en capacité d'augmenter sa participation dans le capital de Worldlink et ainsi de contrôler la société à compter du 1er avril 2019 avant même la date d'acquisition du reste du capital, en 2020. Selon les normes IFRS, Worldlink aurait ainsi dû être consolidée par intégration globale à compter du 1er avril 2019 à hauteur de 60% puis à 100% à partir le 30 septembre 2019.

Les données 2019 ont été retraitées de la décision relative à la date de prise de contrôle de Worldlink en date du 1er avril 2019. L'impact sur les chiffres comparatifs 2019 est présentée dans la note 2.2.1

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 801 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition positif de 0,4 M€.

Worldlink a contribué à hauteur de 1,8 M€ au chiffre d'affaires 2019 du Groupe et à hauteur de -0,9 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre le 01 avril 2019 et la date de clôture.

Si l'acquisition de cette société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale auraient contribué à hauteur de 3,4 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de -1,2 M€ au bénéfice du Groupe.

■ Actifs et passifs acquis

La juste valeur des actifs et des passifs acquis au 1er avril 2019 dans le cadre de l'acquisitions de Worldlink suite à la correction d'erreur de l'année 2019 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

01.04.2019 Retraité		
(en milliers d'euros)	Worldlink	TOTAL
Actif		
Immobilisations incorporelles	573	573
Immobilisations corporelles	355	355
Actifs liés au droit d'utilisation	296	296
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	—
Créances clients	801	801
Autres actifs courants	13	13
Autres actifs non courants	25	25
Stocks	342	342
Impôt différé actif	421	421
	2 826	2 826
Passif		
Dettes commerciales	994	994
Autres passifs courants	1 903	1 903
Autres passifs non courants	51	51
Passif de location	296	296
Impôt différé passif	160	160
	3 404	3 404
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	(578)	(578)
Intérêts minoritaires évalués à la juste valeur	232	232
Écart d'acquisition résultant de l'acquisition	396	396
Juste valeur des investissements antérieurs	—	—
Contribution d'achat transférée	50	50

Hypothèses retenues pour l'estimation de la juste valeur des actifs et des passifs acquis

	Méthode d'évaluation	Coût moyen pondéré du capital	Taux de croissance	Taux de marge opérationnelle
Evaluation de la juste valeur de la relation clientèle en 2019	Méthode DCF (projection des flux de trésorerie actualisés)	6,9 %	données réelles jusqu'en 2020, puis 5% à partir de 2021	données réelles jusqu'en 2020, puis amélioration progressive de 5% à 11%

3.3.3 Acquisitions Vitgo Telecomunicaciones 2018 (Correction d'erreur)

Suite à la correction d'erreur décrite en 2.1.2, en 2018 le Groupe a procédé à l'acquisitions de Vitgo Telecomunicaciones.

■ Vitgo Telecomunicaciones

Le 23 Octobre 2019, le Groupe a acquis 100 % du capital social de la société Vitgo Telecomunicaciones, qu'il détenait précédemment à hauteur de 49%. En date d'établissement des comptes consolidés annuels 2018 et 2019, le groupe n'avait pas retenu avoir le contrôle de la société Vitgo Telecomunicaciones avant le 23 octobre 2019 et par conséquent l'avait consolidée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à cette date. Toutefois, l'exposition économique du Groupe à Vitgo Telecomunicaciones aurait dû conduire Solutions 30 à

consolider Vitgo Telecomunicaciones en intégration globale à compter de la date de transition IFRS, soit le 1er janvier 2018, avant même la date d'acquisition de 100% du capital social, en octobre 2019.

Au 1er janvier 2018, la société était mise en équivalence dans les comptes du Groupe. La reconnaissance de la juste valeur de la participation du Groupe en date d'acquisition, soit 58 KEUR, a généré une réévaluation négative de 890 KEUR.

Les données 2018 et 2019 ont été retraitées de la décision relative à la date de prise de contrôle de Vitgo Telecomunicaciones. L'impact sur les chiffres comparatifs 2018 et 2019 est présentée dans la note 2.2.1

La juste valeur des actifs financiers acquis au 1er janvier 2018 tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 1,4 M€. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 43 KEUR.

Vitgo Telecomunicaciones a contribué à hauteur de 6,1 M€ au chiffre d'affaires 2018 du Groupe et à hauteur de

-1,9 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre le 1er janvier 2018 et la date de clôture.

■ Actifs et passifs acquis

La juste valeur des actifs et des passifs acquis le 1er janvier 2018 lors de l'acquisition de Vitgo Telecomunicaciones suite à la correction d'erreur des années 2018 et 2019 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

01.01.2019		
(en milliers d'euros)	Vitgo	TOTAL
Actif		
Immobilisations incorporelles	1 431	1 431
Immobilisations corporelles	352	352
Actifs liés au droit d'utilisation	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	363	363
Créances clients	1 413	1 413
Autres actifs courants	235	235
Autres actifs non courants	474	474
Stocks	1 077	1 077
Impôt différé actif	566	566
	5 911	5 911
Passif		
Dettes commerciales	860	860
Autres passifs courants	3 208	3 208
Autres passifs non courants	1 521	1 521
Passif de location	—	—
Impôt différé passif	160	160
	5 749	5 749
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	162	162
Intérêts minoritaires évalués à la juste valeur	—	—
Écart d'acquisition résultant de l'acquisition	(43)	(43)
Juste valeur des investissements antérieurs	(58)	(58)
Contribution d'achat transférée	61	61

Hypothèses retenues pour l'estimation de la juste valeur des actifs et des passifs acquis

	Méthode d'évaluation	Coût moyen pondéré du capital	Taux de croissance	Taux de marge opérationnelle
Evaluation de la juste valeur de la relation clientèle en 2018	Méthode DCF (projection des flux de trésorerie actualisés)	10,1 %	données réelles jusqu'en 2020, +5% les 3 années suivantes, puis 0%	données réelles jusqu'en 2020, puis 7,5% à partir de 2021

3.4 Participations dans des entreprises communes

Le Groupe a établi un partenariat sous la forme d'un consortium avec d'autres sociétés en Belgique depuis 2016 afin de contribuer au développement de l'infrastructure télécom dans ce pays. Il détenait une

participation de 18,7% dans ce consortium, qui lui donne droit à une quote part des produits courants reçus par le consortium et l'oblige à prendre en charge une quote-part des charges du consortium. La contribution de cette entreprise commune n'est pas matérielle pour le Groupe. Le groupe est sorti de ce partenariat au 31 août 2020.

Note 4 : Chiffre d'affaires et clients

4.1 Ventilation des revenus

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à travers la fourniture de services d'installation et de maintenance d'équipements digitaux. Le chiffre d'affaires est déterminé en fonction de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit dans un contrat conclu avec un client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. Le Groupe comptabilise un revenu lorsqu'il transfère le contrôle d'un produit ou d'un service au client.

Le Groupe dispose de 3 cycles de reconnaissance de son revenu :

1. **Les interventions sur site** : Les interventions sur site constituent l'essentiel des revenus du Groupe. Les techniciens de Solutions 30 fournissent des services d'installation et de maintenance sur site sur la base d'ordres de travail standardisés reçus des clients. La constatation des produits a lieu lorsque les ordres de travail sont exécutés avec succès sur la base d'un tarif contractuel établi pour chaque type d'interventions. Lorsque les contrats comportent un mécanisme de bonus / malus, l'impact sur le chiffre d'affaires est déterminé en fonction de l'atteinte des seuils et rattaché à la période d'exécution de la prestation. Les indicateurs de performance sous-jacents sont mesurables et peuvent être estimés de manière fiable à chaque clôture comptable.
2. **Les projets** : le Groupe peut être mandaté par des clients pour concevoir et construire des réseaux de communication. Pour ces contrats, les revenus sont reconnus en fonction de l'avancement des projets. Ces travaux en cours sont évalués en utilisant le rapport entre les coûts des contrats engagés à la date du bilan et les coûts totaux estimés des contrats. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat

dépassera le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en provision pour perte à terminaison. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

3. **La location d'équipements numériques** : Au sein de son activité « Retail », Le Groupe distribue auprès de commerçants des contrats de location sur une période de 1 à 4 ans comprenant : (i) la fourniture de solutions de paiement et (ii) les services d'assistance (support helpdesk, intervention sur site, échange de matériel). Pour cette activité, le groupe distingue deux obligations de performance correspondante :
 - (i) A la fourniture de solutions de paiement : la constatation du chiffre d'affaires intervient lorsque le contrôle de ces équipements est transféré, à la date de livraison du matériel. L'estimation du prix reconnu pour la livraison du matériel est établie sur la base du prix d'achat du matériel auquel est ajoutée une marge.
 - (ii) Aux services d'assistance : le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée du contrat au fur et à mesure que le service est délivré. L'estimation du prix de cette prestation est établie sur la base de la valeur totale du contrat diminuée du prix établi pour la fourniture du matériel.

L'information sectorielle du Groupe Solutions 30 est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par le Directoire du Groupe, et conformément aux principes de la norme IFRS 8. Le découpage par segment géographique reflète le modèle organisationnel et opérationnel du Groupe. Néanmoins, la nature des prestations fournies par le Groupe est homogène dans l'ensemble des pays et permet l'utilisation d'indicateurs de suivi des performances commerciales et opérationnelles communs à l'ensemble des segments.

Aux fins de présentation dans les états financiers, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont été regroupés en un seul secteur opérationnel en raison de leur caractéristiques économiques similaires (clients communs, équipes de direction et opérationnelles mutualisées).

La ventilation des revenus du groupe provenant des contrats avec les clients par types d'activités du Groupe est comme suit :

(en milliers d'euros)	France	Benelux	Autres	2020
Types d'activités				
Interventions sur site	514 016	136 778	159 782	810 576
Location des Terminaux de paiement	4 189	—	—	4 189
Variation des travaux en cours	4 529	(473)	457	4 513
Chiffre d'affaires total des contrats avec les clients	522 734	136 305	160 239	819 278

(en milliers d'euros)	France	Benelux	Autres	2019 Retraité
Types d'activités				
Interventions sur site	433 389	125 944	131 274	690 607
Location des Terminaux de paiement	4 441	—	—	4 441
Variation des travaux en cours	(3 468)	—	(174)	(3 642)
Chiffre d'affaires total des contrats avec les clients	434 362	125 944	131 100	691 406

SOLUTIONS 30 adresse notamment depuis quelques années des contrats importants de déploiement de la fibre optique en France et en Europe, mais également au travers de ses activités de déploiement des compteurs d'énergie, dont Linky en France, et a donc pour principaux clients soit des opérateurs de télécommunication (Orange, Bouygues, Free, Vodafone, Telenet...), soit des opérateurs du monde de l'énergie (Enedis, GRDF, Enel, Eon...).

Au titre de l'exercice 2020, seuls 2 clients contribuent individuellement à plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe ; ils représentent un revenu total de 322 M€, soit

39,3 % du chiffre d'affaires du Groupe. En 2019, les 4 clients les plus importants, générant plus de 10% du chiffres d'affaires du Groupe individuellement, représentaient un revenu total de 381 M€, soit 55,0 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Ainsi, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée auprès de clients majeurs de type « grands-comptes », avec lesquels la relation commerciale est formalisée à travers plusieurs contrats organisés par zones géographiques, par activités ou par catégories d'utilisateurs finaux.

(en milliers d'euros)	France	Benelux	Autres	2020 Total	2020 %
Clients par chiffres d'affaires					
Client A	172 030	—	23 684	195 714	23,9 %
Client B	126 641	—	—	126 641	15,5 %
Autres clients représentant moins de 10% du chiffres d'affaires	224 063	136 305	136 555	496 923	60,7 %
Total chiffres d'affaires	522 734	136 305	160 239	819 278	100 %

(en milliers d'euros)	France	Benelux	Autres	2019 Retraité Total	2019 Retraité %
Clients par chiffres d'affaires					
Client A	135 723	—	1 444	137 167	19,8 %
Client B	91 163	—	—	91 163	13,2 %
Client C	81 682	—	—	81 682	11,8 %
Client D	—	70 802	—	70 802	10,2 %
Autres clients représentant moins de 10% du chiffres d'affaires	125 794	55 142	129 656	310 592	44,9 %
Total chiffres d'affaires	434 362	125 944	131 100	691 406	100 %

4.2 Droit de restitution des actifs et remboursement des dettes

Dans ses relations contractuelles avec ses clients, le Groupe ne dispose ni d'actifs donnant droit à restitution, ni de dettes qui devraient être remboursées aux clients.

4.3 Clients et comptes rattachés

■ Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la valeur nominale.

■ Affacturage

Un actif financier peut être déconsolidé – c'est-à-dire retiré de l'état de la situation financière consolidée si le Groupe transfère à une partie tierce, par l'intermédiaire d'un contrat, son droit à recevoir les flux de trésorerie futurs liés à cet actif ainsi que les risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Afin de réduire son besoin en fonds de roulement, le Groupe a déployé un programme d'affacturage sans recours. En présence d'un tel contrat, les créances pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés ne sont pas maintenues dans le poste « Clients et comptes rattachés » de l'état consolidé de la situation financière. Les créances cédées sont valorisées à la juste valeur au moment de la vente. Le montant total des créances cédées, donc déconsolidées, s'élève à 93,5 M€ au 31 décembre 2020 (54,0 M€ au 31 décembre 2019).

Dans le tableau des flux de trésorerie, les opérations

d'affacturages sont intégrées dans la variation du besoin en fonds de roulement.

■ Dépréciation des créances clients

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur créances clients et les actifs sur contrats. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de la créance client ou de l'actif sur contrat correspondant.

Le Groupe comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances clients et les actifs sur contrats. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit du Groupe.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives.

Compte tenu de la nature des clients du groupe, principalement composés de grands comptes et du dispositif d'affacturage mise en place, le modèle prospectif de dépréciation défini par la norme IFRS 9 n'a pas d'impact matériel sur le montant des dépréciations des créances clients du Groupe. Par ailleurs, une correction de valeur est pratiquée lorsqu'un litige est identifié.

(en milliers d'euros)

	31.12.2020	31.12.2019 Retraité
Créances clients	66 841	95 679
Factures à établir	90 100	76 396
Fournisseurs - avances et acomptes versés	881	1 713
TOTAL	157 821	173 789

En 2020, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de 0,4 M€ (1,5 M€ en 2019) de ses créances clients. Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

■ Actifs sur contrats

Les actifs sur contrats sont liés aux contrats de location des terminaux de paiement commercialisés par le Groupe.

Ils sont comptabilisés dans le poste « actifs sur contrats courants » dans l'état global de la situation financière si le flux de trésorerie associé à cet actif doit intervenir dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « actifs sur contrats non courants » si le flux de trésorerie correspondant doit intervenir au-delà d'une période de 12 mois. Au 31 décembre 2020, les actifs sur contrats s'élèvent à 2,0 M€ (2019 : 1,7 M€).

Note 5 : CHARGES ET AVANTAGES DE PERSONNEL

5.1 Effectifs

L'effectif de clôture employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif	31.12.2020	31.12.2019 Retraité
Cadres	473	407
Employés, techniciens, agents de maîtrise	6 838	5 923
TOTAL	7 311	6 330

5.2 Avantages du personnel

Les postes « Charges de personnel » et « Autres charges opérationnelles non courantes » de l'état du résultat global se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2020	2019 Retraité
Rémunération du personnel	(195 089)	(185 304)
TOTAL	(195 089)	(185 304)

Les charges sociales sur les salaires sont présentées dans le poste « Impôts, taxes et versements assimilés » de l'état du résultat global.

Un passif est comptabilisé au titre des avantages auxquels a droit le personnel en termes de salaires, de congés annuels et de congés de maladie au cours de la période où les services correspondants sont rendus au montant non actualisé des avantages que l'entité s'attend à payer en contrepartie des services rendus. Ces avantages du personnel à court terme sont comptabilisés dans les dettes fiscales et sociales de l'état global de la situation financière détaillées à la note 14.3.

5.3 Paiement fondé sur des actions

En 2019 et 2020, il n'a pas été émis de paiement fondé sur des actions.

5.4 Engagements en matière de retraite

5.4.1 Principes généraux de la norme IAS 19

Pour les régimes à prestations définies en France et en Italie concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

En cas de modification, réduction ou liquidation des régimes à prestations définies, le Groupe comptabilise et évalue le coût des services passés, ou le profit ou la perte

résultant d'une liquidation sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif. Il détermine ensuite l'effet du plafond de l'actif après la modification, réduction ou liquidation du régime et comptabilise toute variation de cet effet.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres variations ».

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19.

5.4.2 Hypothèses retenues pour l'évaluation des avantages au personnel chez Solutions 30

La provision pour le Groupe Solutions 30 est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés avant l'âge de la retraite (prévu à 67 ans).

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas.

Les hypothèses actuarielles en prenant en compte l'ancienneté pour l'évaluation du régime sont les suivantes. Le calcul des engagements tient compte :

- D'un taux moyen de charges sociales en 2020 compris entre 15% et 57% suivant les entités (contre 15% et 57% en 2019) ;
- De taux de rotation du personnel par tranche d'âge allant de 8,15% (à 25 ans) à 0,99% (à 54 ans) (la même table a été utilisée en 2019) ;

- D'un taux de revalorisation des salaires de 1,4% (contre 1,4 % en 2019). Le taux d'actualisation retenu s'élève à 0,69%, au 31 décembre 2020 (contre 0,77% fin 2019).
- Des tables de mortalité INSEE 2010-2012 par sexe.

Provisions pour indemnités de départ en retraite au 1 janvier 2019	8 240
Entrées de périmètre et autre *	326
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	526
Coûts financiers	82
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(331)
Variations des écarts actuariels	805
Sortie de périmètre	(2 370)
Provisions pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2019	7 278
Entrées de périmètre et autre *	582
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1 141
Coûts financiers	49
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(384)
Variations des écarts actuariels	270
Sortie de périmètre	(130)
Provisions pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2020	8 806

* y compris reprises d'effectifs dans le cadre de contrats d'externalisation des effectifs et d'acquisition des contrats

Note 6 : Résultat opérationnel

6.1 Marge opérationnelle

Indicateur principal de rentabilité opérationnelle du Groupe, la marge opérationnelle correspond au résultat opérationnel avant les dotations et reprises sur les amortissements et provisions, le résultat sur cession de

participations, le coût des prestations rendues par la holding du Groupe et les autres produits et charges opérationnels non courants. L'information sectorielle du Groupe Solutions 30 est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par le Directoire du Groupe, et conformément aux principes de la norme IFRS 8 (voir note 4).

(en milliers d'euros)	2020	France	Benelux	Autres pays	HQ
Chiffres d'affaires	819 278	522 734	136 305	160 239	—
Marge opérationnelle	106 528	86 555	21 431	7 630	(9 088)
Marge opérationnelle en %	13,0 %	16,6 %	15,7 %	4,8 %	—

(en milliers d'euros)	2019 Retraité	France	Benelux	Autres pays	HQ
Chiffres d'affaires	691 406	434 362	125 944	131 100	—
Marge opérationnelle	89 430	69 730	19 754	5 900	(5 954)
Marge opérationnelle en %	12,9 %	16,1 %	15,7 %	4,5 %	—

Le détail du poste « Variation de stock nette et matières premières et consommables utilisés » est donné ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2020	2019 Retraité
Variation de stocks de marchandises	1 805	(582)
Variation de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	657	501
Total variation de stock nette	2 462	(81)
Achats de matières premières et marchandises	(39 336)	(28 478)
Achats non stockés	(36 890)	(26 693)
Total matières premières et consommables utilisés	(76 226)	(55 171)
TOTAL	(73 764)	(55 252)

Le détail du poste « Autres produits et charges opérationnels courants » est donné ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2020	2019 Retraité
Subventions d'exploitation	1 246	12 062
Immobilisations informatiques	6 494	5 968
Autres produits opérationnels courants	10 938	12 594
Autres produits opérationnels courants	18 678	30 624
Sous-traitance	(318 689)	(259 611)
Frais de déplacement et d'entretien des véhicules et charges de location	(36 515)	(33 779)
Intermédiaires et honoraires	(20 746)	(18 351)
Autres achats et charges	(23 644)	(19 889)
Autres charges opérationnelles courantes	(399 595)	(331 630)
TOTAL	(380 917)	(301 006)

Les autres produits opérationnels courants se composent notamment des subventions d'exploitation venant couvrir des coûts de transition, intégrés dans le résultat opérationnel, résultant des apports de branches d'activité par Telenet en Belgique, Fujitsu Field Services en France (2019 uniquement) et DXC en Italie (2019 uniquement). Ils intègrent également une partie liée à l'activation des coûts de développements dans la plateforme informatique du Groupe.

Les autres achats et charges comprennent notamment les frais d'assurances, les frais de télécommunication et les charges courantes des locaux.

6.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est calculé en ajoutant à la marge opérationnelle, les dotations et les reprises aux amortissements et dépréciations et les deux postes suivants :

- Résultat sur cession de participations et revalorisation des participations

Le détail du résultat de cession de participations est décrit ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2020	2019
Résultat sur cession de participations	(49)	2 057
TOTAL	(49)	2 057

En 2020, le résultat sur cession des participations de (0,05) MEUR est lié à la cession des filiales italiennes et de Connectica. En 2019, le résultat sur cession des participations de 2,1 MEUR est lié à la cession des filiales italiennes Business Solutions Italia et Business Remote Solutions Italia (Voir note 17).

- Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent les éléments considérés par le Groupe comme

(en milliers d'euros)	2020	2019
Produits sur écarts d'acquisitions	464	3 071
TOTAL	464	3 071

Les produits sur les écarts d'acquisition en 2020 sont liées aux acquisitions de sociétés Brabamij et Algor (voir note 3.3.1).

impactant de manière exceptionnelle, ponctuelle et significative, la mesure de la performance des opérations de l'exercice. Le Groupe considère que le classement de ces charges et produits en résultat non courant permet de donner une meilleure lisibilité de la performance économique intrinsèque de ses opérations.

Le détail des autres produits et charges opérationnels non courants au titre de 2020 est décrit ci-dessous :

Les produits sur les écarts d'acquisition en 2019 sont liées aux acquisitions de sociétés Byon, Telekom Uslugi, CFC, Provisiona Ingenieria.

6.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

La liste des garanties accordées (nantissement, hypothèque et garanties...) se trouve ci-dessous. Les garanties reçues des sociétés du groupe sont exclues.

Pays	Société garantie	Nature de la garantie	Obligation garantie	Échéance	Montant en K€
France	Sociétés du Groupe S30	Cautions de sous-traitance	Obligations nées d'un contrat de caution et de garantie au profit des sous-traitants du Groupe	Applicable pendant toute la relation contractuelle	5 000
France	Telima Money	Acte de cautionnement	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives à la fourniture de Terminaux de Paiements	Applicable pendant toute la relation contractuelle	750
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	660
Belgique	sociétés belges du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom et Energie	Applicable pendant toute la relation contractuelle	592
Pologne	sociétés polonaises du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	305
Belgique	Unit-T	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	193
France	sociétés françaises du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité de de tous produits ou services fournis par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	150
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité de de tous produits ou services fournis par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	80
France	Telima Logistique	Lettre de confort	Obligations nées dans le cadre de la lettre de confort envers un client.	15/9/2021	40
Luxembourg	Solutions 30 SE	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	33
Hollande	Solutions 30 Netherlands	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	24
France	Telima Frepert / Telima Energie IDF	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	10

Note 7 : Dettes liées aux contrats de location

7.1 Contrats de location

Le Groupe évalue au démarrage des contrats si ceux-ci sont des contrats de services ou s'ils contiennent un engagement de location, autrement dit, si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (13,0 M€ en 2020 ; 11,1 M€ en 2019). Pour ces types de contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- le prix des options d'achat ou les pénalités en cas de résiliation du contrat de location, lorsque le Groupe a la certitude raisonnable que de telles options seront exercées ou que de telles pénalités seront dues.

L'obligation locative est présentée sous un poste distinct dans l'état de la situation financière consolidée.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyer effectués.

Le Groupe réévalue l'obligation locative (et apporte un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe) :

- lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location ou qu'il y a une modification de l'évaluation concernant l'exercice d'une option d'achat résultant d'un événement ou d'un changement de circonstances important, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée

en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé;

- lorsque les paiements de loyers changent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou d'un changement des sommes qu'on s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation inchangé (à moins que le changement dans les paiements de loyers résulte de la fluctuation d'un taux d'intérêt variable, auquel cas un taux d'actualisation révisé est appliqué);

- lorsqu'un contrat de location est modifié et que la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas l'obligation locative est réévaluée sur la base de la durée du contrat de location modifié en actualisant la valeur des paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé à la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le Groupe n'a pas apporté de tels ajustements au cours des périodes présentées.

L'actif au titre du droit d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts directs initiaux. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Lorsque le Groupe contracte une obligation afférente aux coûts de remise en état du bien sous-jacent dans l'état exigé par les conditions du contrat de location, il constitue une provision qui est comptabilisée et évaluée selon IAS 37. Pour autant que les coûts aient trait à un actif au droit d'utilisation, ils sont inclus dans le coût de l'actif en question.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par le Groupe, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe est amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état global de la situation financière consolidée.

Le Groupe applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles.

Par mesure de simplification, IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. Le Groupe n'a pas appliqué cette mesure de

simplification. Lorsqu'un contrat contient une composante locative et une ou plusieurs autres composantes locatives ou non locatives, le Groupe répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

7.1.1 Le Groupe en tant que locataire

Pour poursuivre ses activités opérationnelles, le Groupe a recours à trois types de contrats de location :

- Les contrats de location des véhicules utilisés par les techniciens, qui constituent l'essentiel des contrats de location du Groupe. Ces contrats bénéficient de conditions standard : (i) le loyer défini dans le contrat est fixe, (ii) la réparation des coûts des véhicules ne sont pas liés au contrat et sont directement pris en charge par le Groupe à travers la comptabilisation d'une provision, (iii) la durée des contrats est également fixe. Dans les rares cas où l'option de prolonger ou de résilier la durée du contrat est activée, un avenant est préparé et intégré dans la base référentielle des contrats. Sur certains contrats,
- le Groupe dispose d'une option d'achat des véhicules qu'il n'active que dans des cas extrêmement peu fréquents.
- Les baux de location immobilière. Ces contrats sont liés aux bureaux occupés par le Groupe dans les différents pays où il est implanté et aux entrepôts de stockage. Lorsque les contrats prévoient l'octroi d'avantages (exemptions de loyers, etc...), la valeur de ces avantages est généralement lissée sur la durée du contrat.
- Les contrats de location de matériel. Ces contrats concernent : (i) certains équipements spécifiques utilisés par les techniciens, (ii) les contrats de location-financement de l'activité monétique, (iii) la location d'équipements informatiques. Il s'agit principalement de contrats de location financement d'équipements à loyer fixe, dont la durée est alignée sur la période d'amortissement des équipements. Sur certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des équipements qu'il n'active que dans des cas extrêmement peu fréquents.

7.1.2 Montants comptabilisés au bilan

Les droits d'utilisation des actifs des contrats de location sont présentés dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Véhicules	Immobilier	Equipement	Total
Au 1er Janvier 2019	30 646	24 421	1 226	56 293
Augmentation	22 332	4 530	1 728	28 590
Charges d'amortissement	(16 128)	(5 563)	(1 013)	(22 703)
Au 31 décembre 2019 Retraité	36 850	23 388	1 941	62 180
Augmentation	21 611	3 479	258	25 348
Charges d'amortissement	(17 029)	(5 719)	(754)	(23 502)
Au 31 décembre 2020	41 432	21 148	1 445	64 026

Les dettes de locations (inclues dans les prêts et emprunts portant intérêts) sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31/12/2019 Retraité
Au 1er janvier	61 890	55 866
Augmentation	25 290	28 056
Augmentation des intérêts	592	584
Paiements	(24 250)	(22 616)
Au 31 décembre	63 522	61 890
Courant	21 712	20 903
Non courant	41 836	40 987

L'analyse de l'échéance des **dettes de location** est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en durée moyenne des contrats)</i>	Véhicules	Immobilier	Équipement	2020
Échéance des passifs de location				
Environ 80% du nombre total de contrats	1 à 4 ans	1 à 8 ans	1 à 5 ans	1 à 8 ans
Environ 20% du nombre total de contrats	5 à 8 ans	9 à 16 ans	6 à 7 ans	5 à 16 ans
	1 à 8 ans	1 à 16 ans	1 à 7 ans	1 à 16 ans
2019				
<i>(en durée moyenne des contrats)</i>	Véhicules	Immobilier	Équipement	2019
Échéance des passifs de location				
Environ 80% du nombre total de contrats	1 à 4 ans	1 à 8 ans	1 à 5 ans	1 à 4 ans
Environ 20% du nombre total de contrats	5 à 8 ans	9 à 12 ans	6 à 7 ans	5 à 12 ans
	1 à 8 ans	1 à 12 ans	1 à 7 ans	1 à 12 ans

Les contrats de location de Véhicules ont généralement une durée de 1 à 5 ans, les baux de location Immobilières de 1 à 7 ans tandis que les contrats d'Équipement ont majoritairement des durées de location comprises entre 1 et 6 ans.

7.1.3 Montants comptabilisés dans le compte de résultat

Les montants suivants sont comptabilisés dans le compte de résultat :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Charges d'amortissement des actifs avec droit d'utilisation	23 502	22 703
Charges d'intérêts sur les passifs de location	592	584
Charges de location à court terme incluses dans les charges opérationnelles courantes	13 027	11 137
Montant total comptabilisé en résultat	37 121	34 424

7.1.4 Partie variable et partie fixe et options d'extension et de résiliation

Les contrats de location utilisés par le Groupe sont généralement des contrats de location à loyers fixes et n'incluent ni option d'extension, ni option de résiliation. L'indexation des contrats n'est applicable qu'aux loyers des Immeubles et est prise en compte dans le calcul de la dette de location au début du contrat. Les modifications des termes de contrats sont peu fréquentes et conduisent, le cas échéant, à la préparation d'un avenant dont les termes sont intégrés dans la base référentielle des contrats.

7.1.5 Estimation du taux d'emprunt moyen marginal pondéré

Pour calculer la valeur actualisée des loyers, le Groupe utilise son taux d'emprunt à la date de début du bail car le taux d'intérêt implicite du bail n'est pas facilement déterminable. Après la date d'entrée en vigueur, le montant des dettes de location est ajusté du montant des intérêts et des loyers payés. La valeur comptable des dettes de location est également réévaluée en cas de modification de la durée du bail, des loyers ou de la valeur de l'option d'achat de l'actif sous-jacent.

Le Groupe a évalué ses dettes de location sur la base de la valeur actualisée des loyers futurs, en utilisant les taux d'emprunts marginaux indiqués ci-dessous en tenant compte du spread spécifique à chaque pays :

<i>(en pourcentage)</i>	Taux d'emprunt marginal	31.12.2020	31.12.2019
Taux d'Emprunt Marginal			
France	1,0 %	1,000 %	1,000 %
Luxembourg	1,0 %	1,000 %	1,000 %
Belgium	1,0 %	0,988 %	1,028 %
Germany	1,0 %	0,906 %	0,882 %
Italy	1,0 %	1,544 %	1,942 %
Netherlands	1,0 %	0,934 %	0,929 %
Poland	1,0 %	2,067 %	3,134 %
United Kingdom	1,0 %	1,565 %	— %
Spain	1,0 %	1,178 %	1,296 %

Note 8 : Emprunts et dettes assimilées

8.1 Faits caractéristiques

Le Groupe a négocié en 2018 un emprunt de 130 M€ sur une durée de 6 ans à 1%, intégrant une ligne de crédit de 75 M€ pour le financement de sa stratégie de croissance externe, qu'il a utilisée à hauteur de 88% au 31 décembre 2020 (53% au 31 décembre 2019). Le ratio financier est respecté au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020 (Dettes Financières Nettes / EBITDA Consolidé).

8.2 Endettement

Les emprunts bancaires sont des passifs financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés

ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

Les principes comptables relatifs aux dettes financières liées aux contreparties éventuelles sur des acquisitions (« compléments de prix futurs ») ou à des options de vente consenties à des intérêts minoritaires sont présentées dans la note 3.1.

La dette financière du Groupe se compose essentiellement :

- d'emprunts bancaires ;
- de dettes liées à des contreparties éventuelles (« compléments de prix futurs ») sur des acquisitions ou à des options de vente consenties à des intérêts minoritaires dans le capital de filiales du Groupe qui ne sont pas détenues à 100%, présentées ci-dessous dans les autres emprunts et dettes assimilées ;
- des instruments de couverture (voir note 8.3).

Endettement, part à long terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019 Retraité
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	71 977	65 853
Autres emprunts et dettes assimilées	24 046	14 837
TOTAL	96 024	80 690

Endettement, part à court terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts auprès des établissements de crédit, part court terme, lignes de crédit et concours bancaires	28 068	21 326
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	572	12 342
TOTAL	28 640	33 668

Variation de l'endettement bancaire

La variation de l'endettement bancaire du Groupe se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	01.01.2020	Cash Flows	Variations "non cash"		31.12.2020
			Variations de périmètre	Reclasse échéancier	
Endettement long terme	65 827	30 143	692	(24 685)	71 977
Endettement court terme	21 326	(22 218)	4 275	24 685	28 068
Total des passifs issus des activités de financement	87 153	7 925	4 967	—	100 045

(en milliers d'euros)	01.01.2019 Retraité	Cash Flows	Variations "non cash"		31.12.2019 Retraité
			Variations de périmètre	Reclasse échéancier	
Endettement long terme	66 013	17 173	26	(17 359)	65 853
Endettement court terme	18 435	(15 000)	532	17 359	21 326
Total des passifs issus des activités de financement	84 448	2 173	558	—	87 179

Echéances de l'endettement

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont une maturité courant de 2021 à 2025.

(en milliers d'euros)	31.12.2020	2021	2022	2023	2024	2025 au-delà
Emprunts et concours bancaires	99 890	28 068	23 869	23 480	23 352	1 121
Charges d'intérêts	2 135	924	642	393	147	29
Instruments de couverture	155	—	—	—	—	155
Dettes liées aux contrats de location	63 548	21 712	16 256	11 421	6 888	7 271
Autres emprunts et dettes assimilées	24 618	572	15 761	4 476	—	3 809

8.3 Risque de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont essentiellement à taux variables.

■ Niveau d'exposition

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à son niveau de l'endettement financier. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Au cours du premier semestre 2019, le Groupe SOLUTIONS 30 a souscrit à un swap de taux afin de se couvrir contre le risque d'une évolution des taux relatifs au remboursement de son prêt. Le swap de taux

d'intérêt est un instrument dérivé valorisé à la juste valeur au moment où le contrat est négocié et ultérieurement réévalué à la juste valeur à chaque date de clôture. Ce dérivé est comptabilisé en tant qu'actif lorsque la juste valeur est positive et en tant que passif lorsque la juste valeur est négative.

Au 31 décembre 2020, la juste valeur de l'instrument dérivé s'établit à 155 KEUR (2019 : 166 KEUR) ; elle figure dans le poste « Endettement, part à long terme » de l'état global de la situation financière consolidée. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans le poste « charges financières » de l'état global du résultat consolidé.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Nature	Swap de taux d'intérêt
Montant notionnel	54.325.000 EUR, amortissable de manière linéaire jusqu'à l'échéance
Date de conclusion	18 mars 2019
Date de commencement	20 mars 2019
Date d'échéance	20 décembre 2024
Flux de trésorerie	Reçoit euribor 3M, paie 0,2075%
Dates de paiement	20 juin, 20 septembre, 20 décembre et 20 mars

8.4 Risque de liquidité

Le Groupe SOLUTIONS 30 dispose d'emprunts bancaires à court, moyen et long terme dont le montant de capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 100,0 M€ contre 87,2 M€ à fin 2019.

Le contrat de crédit du Groupe contient des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non-respect des covenants agréés, notamment le maintien du ratio « dette nette bancaire / ebitda » sous le seuil de 2,5. Au 31 décembre 2020, le Groupe respecte ce ratio financier

compte tenu de sa bonne santé financière. Le rapport du réviseur d'entreprises, telle que formulé, est le seul élément qui pourrait représenter un cas d'exigibilité anticipée.

8.5 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2020	2019 Retraité
Charges d'intérêt	(2 560)	(1 980)
Gains de change	38	70
Pertes de change	(894)	(282)
Variation de justes valeurs des Swaps	11	(166)
Autres produits financiers	424	1 999
Autres charges financières	(1 166)	(1 259)
TOTAL	(4 147)	(1 618)

Les autres produits financiers 2019 sont essentiellement liés aux variations de valeur des contreparties éventuelles. Les autres charges financières correspondent principalement aux coûts des programmes d'affacturage. Les charges d'intérêt sont essentiellement liées aux intérêts sur emprunt bancaire.

8.6 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En garantie du crédit de 130 M€ conclu en 2018, le Groupe a signé un contrat de nantissement de parts sociales de Telima Frepert.

8.7 Contreparties éventuelles et options de vente

Les contreparties éventuelles (« compléments de prix ») et les options de vente sont comptabilisées dans le poste «

endettement, part à court terme » de l'état de la situation financière si elles sont dues dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « endettement, part à long terme » si elles sont dues au-delà d'une période de 12 mois.

Conformément aux termes du contrat d'acquisition conclu avec les anciens propriétaires de Janssens Group, le Groupe s'était engagé à verser un complément de prix indexé sur la performance de la société acquise au cours du premier semestre 2020. Au 31 décembre 2019, les performances de Janssens Group étaient déjà intégrées dans l'estimation du complément de prix comptabilisé dans le poste « Endettement – part à court terme » de l'état de la situation financière consolidée. L'évolution de la juste valeur de la dette liées aux compléments de prix futures et aux options d'achat intègre donc le règlement de cette somme pour un montant de 12,4 M€ et est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	Augmentation	Paiement du prix	Ajustement de la juste valeur	31.12.2020
Compléments de prix	18 946	7 927	(12 470)	2 520	16 923
Options de vente	8 233	2 030	—	(2 567)	7 695
TOTAL	27 179	9 956	(12 470)	(47)	24 618

Les augmentations sont principalement liées à la comptabilisation des options de vente Algor et des compléments de prix Convergent et Brabamij acquis en 2020 (voir note 3.3.1).

La juste valeur des options de vente et des contreparties éventuelles est établie sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs probables compte tenu des engagements contractuels pris par le Groupe (niveau 3). Les variations de la juste valeur ont été comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé sur la ligne "Produits financiers".

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité de la juste valeur des options de vente et des contreparties éventuelles aux modifications apportées aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 5 % des hypothèses de flux de trésorerie futurs n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat de la juste valeur et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020.

Sensibilités aux flux de trésorerie futurs

(en millions d'euros)	- 5 %	+ 5 %
Compléments de prix	(988)	1 447
Options de vente	(346)	346
TOTAL	(1 334)	1 793

Note 9 : Impôt sur les résultats

■ Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice net présenté en résultat net, car il exclut des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'imposition en vigueur adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Une provision est comptabilisée pour les positions pour lesquelles le calcul de l'impôt est incertain, mais pour lesquelles il est jugé probable qu'il y aura une sortie de fonds future à l'intention d'une administration fiscale. Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation du montant que l'on s'attend à devoir payer. L'évaluation repose sur le jugement des fiscalistes du Groupe étayé par leur expérience précédente à l'égard de ces activités et, dans certains cas, sur l'opinion en matière de fiscalité de spécialistes indépendants.

■ Impôts différés

L'impôt différé est l'impôt que l'entité s'attend à payer ou à recouvrer sur les différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs présentés dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de la méthode du passif fiscal. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est

probable qu'il y ait un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

L'impôt différé est calculé aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Si l'impôt exigible ou l'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est incluse dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

- Traitement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)

La CVAE, qui répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par l'IAS 12, est comptabilisée en impôt sur le résultat.

Au titre de l'exercice 2020, elle représente un montant de 3,2 millions d'euros contre 2,7 millions d'euros en 2019.

- Intégration fiscale

Deux périmètres d'intégration fiscale sont en vigueur au sein du Groupe. En France, l'établissement stable SOLUTIONS 30 est la tête de groupe d'un périmètre regroupant une quarantaine de sociétés françaises. En Allemagne, Solutions 30 Holding chapeaute un groupe fiscal composé des filiales allemandes du Groupe.

Seules les entités nouvellement créées sont en dehors de cette intégration fiscale la première année de leur existence.

9.1 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur au Luxembourg s'analyse comme suit pour les exercices 2020 et 2019 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019 Retraité
Résultat avant impôt sur les sociétés	44 258	45 647
Taux d'impôt de la mère	24,9 %	26,0%
Impôt théorique	(11 038)	(11 868)
Incidence des sociétés mises en équivalence	32	(21)
Création et consommation des déficits fiscaux reportables	1 430	1 333
Effet des reports déficitaires non activés	(1 201)	(389)
Effet des différences fiscales permanentes	5 272	5 438
Effet des écarts d'acquisition négatifs	124	798
Impact net d'impôt de la CVAE	(3 207)	(2 693)
Impact des différences de taux d'impôt	838	(739)
Crédits d'impôt et paiements anticipés générateurs de crédits d'impôts	453	1 530
Autres	(1 117)	(900)
Impôts sur les sociétés	(8 414)	(7 510)
Dont : Impôts courants	(16 143)	(9 759)
Impôts différés	7 729	2 249

Les différences permanentes correspondent principalement à l'effet du régime d'imposition sur la

propriété intellectuelle et de l'élimination des plus-values et moins-values de cession interne.

9.2 Impôts différés

Au 31 décembre 2020, les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	01.01.2020 Retraité	Variation de périmètre	Autres et écarts de conversion	Impact sur le résultat	31.12.2020
Différence temporaires issues des déclarations fiscales					
Participation des salariés et congés payés	306	—	—	16	322
Autres différences temporaires fiscales	290	—	—	46	336
Différence temporaires liées aux retraitements en consolidation					
Reports déficitaires activés	4 567	—	415	2 212	7 194
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 747	—	64	(87)	1 724
Autres différences	838	39	(173)	6	710
Compensation IDA/IDP	(1 467)	—	(289)	—	(1 756)
Impôts différés Actifs	6 281	39	19	2 192	8 530
Relations clientèles	(28 830)	(6 173)	152	5 671	(29 180)
Autres différences	(716)	—	(362)	(134)	(1 212)
Compensation IDA/IDP	1 320	—	437	—	1 757
Impôts différés Passifs	(28 226)	(6 173)	228	5 537	(28 635)
Total impôts différés nets	(21 945)	(6 135)	247	7 729	(20 105)

Au 31 décembre 2019, les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	01.01.2019 Retraité	Variation de périmètre	Autres et écarts de conversion	Impact sur le résultat	31.12.2019 Retraité
Différence temporaires issues des déclarations fiscales					
Participation des salariés et congés payés	356	—	—	(50)	306
Autres différences temporaires fiscales	563	—	(492)	219	290
Différence temporaires liées aux retraitements en consolidation					
Reports déficitaires activés	4 858	620	(7)	(904)	4 567
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 447	—	77	223	1 747
Autres différences	585	—	340	(87)	838
Compensation IDA/IDP	9	—	(1 476)	—	(1 467)
Impôts différés Actifs	7 818	620	(1 558)	(599)	6 281
Relations clientèles	(25 598)	(6 414)	124	3 057	(28 830)
Autres différences	(507)	—	—	(209)	(716)
Compensation IDA/IDP	(156)	—	1 476	—	1 320
Impôts différés Passifs	(26 261)	(6 414)	1 600	2 848	(28 226)
Total impôts différés nets	(18 442)	(5 794)	42	2 249	(21 946)

9.3 Défis fiscaux

Activation de déficit fiscal

Sur la base des prévisions fiscales de consommation de déficits, le Groupe a activé, en France et à l'étranger, des déficits fiscaux générant un produit d'impôt de 2,6 M€.

Reports déficitaires

L'évolution des reports déficitaires activés des filiales figurent dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.2019 Retraité	Utilisation des reports déficitaires	Création des reports déficitaires	Base 31.12.2020
France	12 302	(496)	1 617	13 423
Espagne	513	(513)	—	—
Allemagne	3 448	—	9 113	12 561
Pologne	—	—	662	662
Total	16 263	(1 009)	11 392	26 646

Echéances

La ventilation de ces déficits reportables en fonction de leurs échéances est la suivante :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.2020	Année d'expiration					Échéances au-delà de 2025	Indéfiniment
		2021	2022	2023	2024			
Déficits fiscaux reportés	26 646	—	—	—	—	—	26 646	
	26 646	—	—	—	—	—	26 646	

(en milliers d'euros)	Base 31.12.2019 Retraité	Année d'expiration				Échéances au-delà de 2024	Indéfiniment
		2020	2021	2022	2023		
Déficits fiscaux reportés	16 263	—	—	—	—	—	16 263
	16 263	—	—	—	—	—	16 263

Note 10 : Immobilisations incorporelles et corporelles

10.1 Ventilation sectorielle des principaux actifs

L'information sectorielle du Groupe Solutions 30 est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par le Directoire du

Groupe, et conformément aux principes de la norme IFRS 8 (voir note 4).

(en milliers d'euros)	31.12.2020	France	Benelux	Autres
Ecart d'acquisition	55 533	25 899	28 345	1 289
Autres immobilisations incorporelles	146 875	38 592	58 143	50 140
Immobilisations corporelles	15 509	7 231	2 729	5 549

(en milliers d'euros)	31.12.2019 Retraité	France	Benelux	Autres
Ecart d'acquisition	55 430	25 889	28 345	1 196
Autres immobilisations incorporelles	129 123	43 747	50 371	35 005
Immobilisations corporelles	13 983	7 188	2 609	4 186

10.2 Écarts d'acquisition

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition sont présentés dans la note 3.1.

Variations de l'exercice

Les montants des écarts d'acquisition sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
01.01.2019 Retraité	53 352	—	53 352
Acquisitions de filiales	543	—	543
Reclassements	1 535	—	1 535
31.12.2019 Retraité	55 430	—	55 430
Acquisitions de filiales *	145	—	145
Écart de conversion et autres variations	(42)	—	(42)
31.12.2020	55 533	—	55 533

* La variation des écarts d'acquisition est liée aux acquisitions de filiales décrites dans les notes 3.3.1

Suivi ultérieur des actifs immobilisés

L'identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) est faite sur la base des secteurs géographique. Au 31 décembre 2020, le Groupe présente ainsi 7 UGT.

Les activités de Solutions 30 au Royaume Uni n'ont pas été incluses dans les tests de dépréciation au 31 décembre 2020 compte tenu de la date d'acquisition de Comvergent (intégration dans les comptes au 1er décembre)

L'ensemble de ces unités génératrices de trésorerie, intégrant notamment, les écarts d'acquisition, les immobilisations à durée de vie indéterminée et déterminée, font l'objet d'une revue par la direction et d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice comptable ou en cas d'indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition au sein de l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Hormis pour les écarts d'acquisitions, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Méthodes d'évaluation appliquées aux activités poursuivies

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est établie selon le calcul de la valeur d'utilité,

lequel est effectué à partir des projections des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF) en utilisant les taux d'actualisation et hypothèses présentés ci-dessous :

	Taux de croissance (années n+1 à n+5)		Taux de croissance (valeur terminale)		Taux d'actualisation	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
France	7,97 %	6,60 %	2,00 %	1,80 %	6,90 %	6,80 %
Benelux	10,55 %	5,60 %	2,00 %	1,80 %	6,60 %	6,90 %
Espagne	9,87 %	8,40 %	2,00 %	1,80 %	7,60 %	7,60 %
Italie	17,83 %	8,70 %	2,00 %	1,80 %	8,40 %	8,40 %
Allemagne	13,23 %	8,90 %	2,00 %	1,80 %	6,30 %	6,40 %
Pologne	12,25 %	4,70 %	2,00 %	1,80 %	7,10 %	7,40 %

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2020. A partir de 2021, la croissance organique diminue pour tendre vers un niveau normatif de 2% sur un horizon de 5 ans. L'estimation par la Direction des taux de croissance par unité génératrice de trésorerie est réalisée par références aux performances passées et aux perspectives commerciales des marchés sous-jacents.

Sur la base de ces estimations, la réalisation de ces tests de dépréciation n'a conduit à la comptabilisation d'aucune

dépréciation au niveau de l'ensemble des UGT au 31 décembre 2020, au 31 décembre 2019.

Analyse de sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité du test de dépréciation aux modifications apportées aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT auquel les actifs sont affectés.

(en millions d'euros)	Sensibilités aux taux d'actualisation		Sensibilités aux taux de croissance à long terme	
	0,50 %	-0,50 %	0,50 %	-0,50 %
Sensibilités des valeurs d'utilité au 31 décembre 2020				
France	(74)	92	66	(54)
Benelux	(25)	25	16	(18)
Espagne	(4)	5	4	(3)
Italie	(2)	3	2	(1)
Allemagne	(13)	17	12	(9)
Pologne	(2)	3	2	(1)
Sensibilités des valeurs d'utilité au 31 décembre 2019				
France	(66)	81	62	(51)
Benelux	(16)	19	15	(12)
Espagne	(5)	5	4	(3)
Italie	(2)	3	2	(2)
Allemagne	(11)	13	10	(8)
Pologne	(1)	1	1	(1)

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 50 points de base des hypothèses de taux d'actualisation ou de 50 points de base des taux de croissance à long terme n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des

tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020, au 31 décembre 2019. Aucune dépréciation ne serait à comptabiliser.

10.3 Autres immobilisations incorporelles

■ Relations clients

Les valeurs des relations clients ont été déterminées sur la base de flux de trésorerie actualisés devant être générés par l'exploitation des principaux contrats acquis. La durée d'amortissement correspond à la durée estimée de consommation de la majorité des avantages économiques et varie entre 6 et 15 ans.

■ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des

amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Ces immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques, et les marques. L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues pour l'ensemble des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durée
Concessions, brevets et licences	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Sites internet	1 à 3 ans
Relations clients	6 à 15 ans

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte lié à la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le

produit net de la sortie de l'immobilisation et sa valeur comptable) est enregistré en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Relations clientèles et contrats	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 01.01.2019	87 808	22 505	110 312
Correction d'erreur	583	842	1 425
Valeur nette au 01.01.2019 Retraité	88 391	23 347	111 737
Valeur brute au 01.01.2019	102 576	31 708	134 284
Correction d'erreur	636	842	1 478
Valeur brute au 01.01.2019 Retraité	103 212	32 550	135 762
Immobilisations acquises	—	14 543	14 543
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(3 500)	(1 561)	(5 061)
Variations de périmètre	24 527	—	24 527
Valeur brute au 31.12.2019 Retraité	124 239	45 532	169 771
Valeur des amortissements au 01.01.2019	(14 768)	(9 204)	(23 972)
Correction d'erreur	(53)	—	(53)
Valeur des amortissements 01.01.2019 Retraité	(14 821)	(9 204)	(24 025)
Amortissements et depreciations de la période	(10 694)	(5 929)	(16 623)
Valeur des amortissements au 31.12.2019 Retraité	(25 515)	(15 133)	(40 648)
Valeur nette au 31.12.2019 Retraité	98 724	30 399	129 123

<i>(en milliers d'euros)</i>	Relations clientèles et contrats	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 01.01.2020	98 724	30 399	129 123
Valeur brute au 01.01.2020	124 239	45 532	169 771
Immobilisations acquises	3 075	9 001	12 076
Immobilisations cédées ou mises au rebut	—	(100)	(100)
Variations de périmètre	27 393	104	27 497
Transfert	3 500	(3 500)	—
Ecart de conversion	(316)	61	(255)
Valeur brute au 31.12.2020	157 891	51 098	208 989
Valeur des amortissements au 01.01.2020	(25 515)	(15 133)	(40 648)
Amortissements et dépréciations de la période	(12 996)	(8 502)	(21 498)
Ecart de conversion	32	—	32
Valeur des amortissements au 31.12.2020	(38 479)	(23 635)	(62 114)
Valeur nette au 31.12.2020	119 412	27 463	146 875

10.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition de l'actif est le prix d'achat majoré des frais directement attribuables et nécessaires à

l'utilisation du bien prévue par la direction et des frais de financement avant mise en service.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	5 à 10 ans
Installations techniques et machines	3 à 5 ans
Autres installations, outillage et mobilier	3 à 5 ans

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la sortie ou de la

mise hors service d'un actif, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Construction et terrains	Installations techniques et machines	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total Immobilisations corporelles	Droit d'utilisation des actifs	Total
Valeur nette au 01.01.2019	2 053	3 889	6 651	132	12 724	56 293	69 017
Correction d'erreur	26	270	98	—	394	—	393
Valeur nette au 01.01.2019 Retraité	2 079	4 159	6 749	132	13 118	56 293	69 410
Valeur brute au 01.01.2019	2 746	8 411	13 214	132	24 502	73 343	97 845
Correction d'erreur	30	922	99	—	1 051	—	1 051
Valeur brute au 01.01.2019 Retraité	2 776	9 333	13 313	132	25 553	73 343	98 896
Immobilisations acquises	35	2 308	2 955	141	5 439	28 294	33 733
Immobilisations cédées ou mises au rebut	—	(911)	(579)	—	(1 490)	—	(1 490)
Variations de périmètre	113	(1 729)	1 739	—	123	296	419
Reclassement	(1 858)	1 858	—	(24)	(24)	—	(24)
Valeur brute au 31.12.2019 Retraité	1 066	10 859	17 428	249	29 601	101 933	131 534
Valeur des amortissements au 01.01.2019	(693)	(4 522)	(6 563)	—	(11 778)	(17 050)	(28 828)
Correction d'erreur	(5)	(652)	—	—	(657)	—	(657)
Valeur des amortissements au 01.01.2019 Retraité	(697)	(5 174)	(6 563)	—	(12 434)	(17 050)	(29 484)
Amortissements et dépréciations de la période	(48)	(1 114)	(2 022)	—	(3 184)	(22 703)	(25 888)
Valeur des amortissements au 31.12.2019 Retraité	(745)	(6 288)	(8 585)	—	(15 618)	(39 753)	(55 372)
Valeur nette au 31.12.2019 Retraité	321	4 571	8 843	249	13 983	62 180	76 163

(en milliers d'euros)	Construction et terrains	Installations techniques et machines	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total Immobilisations corporelles	Droit d'utilisation des actifs	Total
Valeur nette au 01.01.2020	321	4 571	8 843	249	13 983	62 180	76 163
Valeur brute au 01.01.2020	1 066	10 859	17 428	249	29 601	101 933	131 534
Immobilisations acquises	277	2 084	2 706	237	5 304	24 711	30 015
Immobilisations cédées ou mises au rebut	—	(218)	(387)	(129)	(734)	(304)	(1 038)
Variations de périmètre	1 198	792	2 557	—	4 547	1 090	5 637
Ecart de conversion	(1)	(25)	(92)	(10)	(128)	(149)	(277)
Valeur brute au 31.12.2020	2 540	13 492	22 212	347	38 590	127 281	165 871
Valeur des amortissements au 01.01.2020	(746)	(6 288)	(8 585)	—	(15 619)	(39 753)	(55 372)
Amortissements et dépréciations de la période	(151)	(1 367)	(3 573)	—	(5 091)	(23 449)	(28 540)
Reprise amortissement sur immobilisations cédées ou mises au rebut	—	154	211	—	365	(106)	259
Variations de périmètre	(316)	(574)	(1 875)	—	(2 765)	37	(2 728)
Ecart de conversion	—	7	22	—	29	16	45
Valeur des amortissements au 31.12.2020	(1 213)	(8 068)	(13 800)	—	(23 081)	(63 255)	(86 336)
Valeur nette au 31.12.2020	1 327	5 424	8 412	347	15 509	64 026	79 535

Note 11 : Capitaux propres et résultat par action

11.1 Évolution du capital

Au 31 décembre 2020, le capital est composé de 107 127 984 d'actions à 0,1275 euros de valeur nominale.

Au cours de l'exercice précédent, le 10 décembre 2019, la Société avait décidé d'augmenter le capital social de 391.500,48€, pour le porter de 13.267.317,48€ à 13.658.817,96€ par la création de 3.070.592 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1275€, avec une prime d'émission de 1.516.081,60€.

Nature des réserves

La réserve légale est constituée à la clôture de chaque exercice à hauteur de 5 % du bénéfice de la société Solutions 30 SE au minimum et jusqu'à atteindre 10 % du capital social. Les réserves du Groupe correspondent à la somme des pertes et profits accumulés par le Groupe, ainsi que les autres éléments du résultat étendu. Les réserves de conversion résultent de la conversion, lors de la consolidation, des actifs et des passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaie étrangère.

Nombres d'actions	31.12.2020	31.12.2019
Nombres d'actions ordinaires	107 127 984	107 127 984
Nombres d'actions total (y compris actions susceptibles d'être émises)	107 127 984	107 127 984

11.2 Nombre moyen d'actions et résultat par action

11.2.1 Rapprochement du résultat utilisé dans le calcul du résultat par action

action) de 0,322 € (2019 de 0,361 €) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par

	2020	2019 Retraité
Résultat, part du Groupe (en milliers d'euros)	34 500	38 673
Résultat de base par action	0,322	0,361
Résultat dilué par action	0,322	0,361

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de 107 127 984 (2019 : 107 127 984) est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en particulier les options de souscription d'actions. La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est

supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

11.2.2 Nombre moyen pondéré d'actions utilisé comme dénominateur

En 2020, il n'existe pas d'instrument potentiellement dilutif en circulation.

(en nombres d'actions)	31.12.2020	31.12.2019
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisées comme dénominateur dans le calcul du résultat de base par action	107 127 984	107 127 984
Ajustements pour le calcul du résultat dilué par action:	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et actions ordinaires potentielles utilisées comme dénominateur dans le calcul du bénéfice dilué pas action	107 127 984	107 127 984

11.3 Gestion du risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure d'assurer la continuité de leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les actionnaires au moyen de l'optimisation du ratio endettement / capitaux propres. La stratégie globale du Groupe est demeurée la même qu'en 2019.

La structure du capital du Groupe se compose d'une dette nette (les emprunts, présentés en détail dans la note 8.4, déduction faite de la trésorerie et des soldes bancaires) et de capitaux propres du Groupe (qui incluent le capital émis, les réserves, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle).

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

Pour gérer son capital, le Groupe utilise un ratio de levier correspondant à la dette nette bancaire divisé par les capitaux propres du Groupe. Le Groupe a un ratio de structure financière cible qui s'établit entre 0% et 40%. Au 31 décembre 2020, le ratio de structure financière était de -35 % (2,2 % en 2019).

événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut-être évalué de façon fiable. Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Note 12 : Autres provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un

12.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	01.01.2020 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.2020
Indemnités de départ à la retraite	7 278	(130)	1 190	(384)	270	8 224
Provisions pour litiges	542	—	3 087	—	—	3 629
Autres provisions non courantes	11 046	20	2 963	(946)	—	13 083
TOTAL	18 866	(110)	7 240	(1 330)	270	24 936

(en milliers d'euros)	01.01.2019 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.2019 Retraité
Indemnités de départ à la retraite	8 240	(2 044)	608	(331)	805	7 278
Provisions pour litiges	448	—	129	(35)	—	542
Autres provisions non courantes	1 704	—	10 374	(1 032)		11 046
TOTAL	10 392	(2 044)	11 111	(1 398)	805	18 866

Les indemnités de départ en retraite en France et en Italie constituent des avantages au personnel et sont présentées en note 5 « Charges et avantages du personnel ».

Les provisions pour litiges correspondent aux litiges et contentieux en cours de nature commerciale, prud'homale ou administrative.

Les autres provisions non courantes incluent notamment les provisions sociales liées aux contrats d'outsourcing.

12.2 Provisions courantes

Les provisions courantes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	01.01.2020	Augmentations	Diminutions	31.12.2020
Provisions pour remise en état	757	611	(250)	1 118
Indemnités de départ à la retraite	—	600	(18)	582
TOTAL	757	1 211	(268)	1 700

(en milliers d'euros)	01.01.2019	Augmentations	Diminutions	31.12.2019
Provisions pour remise en état	1 093	644	(980)	757
TOTAL	1 093	644	(980)	757

Note 13 : Autres actifs non courants

13.1 Actifs financiers non courants

Le détail des Actifs financiers non courant est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2020 Valeurs nettes
Prêts, dépôts, cautionnements et autres	2 811	(460)	2 350
Titres de participation	55	—	55
TOTAL	2 866	(460)	2 405

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2019 Valeurs nettes
Dépôts, cautionnements et autres	2 368	(460)	1 908
Titres de participation	90	—	90
TOTAL	2 458	-460	1 998

Note 14 : Actifs et passifs courants

14.1 Autres créances

Le détail des Autres créances est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019 Retraité
Créances fiscales	53 400	73 475
Créances d'impôts	10 112	4 784
Créances Sociales	6 137	1 386
Autres créances	13 897	18 013
TOTAL BRUT	83 546	97 658
Dépréciations	(65)	(54)
TOTAL NET	83 482	97 604

Les créances fiscales comprennent pour l'essentiel des créances de TVA liées aux opérations entre sociétés du Groupe. Celles-ci sont compensées par des dettes de TVA d'un montant équivalent présentées dans les dettes fiscales.

Les autres créances regroupent principalement les sommes à recevoir dans le cadre des contrats de transfert de personnel conclus par le Groupe au 31 décembre 2019 et au montant des garanties concédées dans le cadre des programmes d'affacturage au 31 décembre 2019 et 2020.

14.2 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés à leur coût historique, ou si elle est inférieure à la valeur nette de réalisation.

Le détail des Stocks est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2020 Valeurs nettes	31.12.2019 Retraité Valeurs nettes
Matières premières et marchandises	15 347	(1 881)	13 466	11 679
Produits finis et travaux en cours	8 757	(271)	8 486	3 670
TOTAL	24 103	(2 152)	21 952	15 349

Les stocks de marchandises et de produits finis correspondent principalement à des pièces de rechange utilisées pour les opérations de maintenance ou à des consommables utilisés pour les déploiements.

Les pièces défectueuses sont dépréciées à 100% de leur valeur sauf dans le cas où un devis de réparation a été obtenu. Dans ce cas, la dépréciation est limitée au montant du coût de réparation.

14.3 Dettes fiscales et sociales

Le détail des Dettes fiscales et sociales est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019 Retraité
Dettes fiscales	81 134	106 266
Dettes sociales	59 166	42 300
Impôts sur les sociétés	7 656	3 918
TOTAL	147 956	152 484

Les dettes sociales comprennent l'ensemble des dettes dues au personnel (salaires, congés...) et aux organismes sociaux (charges salariales).

Les dettes fiscales comprennent pour l'essentiel des

dettes de TVA liées aux opérations entre sociétés du Groupe. Celles-ci sont compensées par des créances de TVA d'un montant équivalent présentées dans les créances fiscales.

14.4 Autres passifs courants

Le détail des Autres passifs courants est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019 Retraité
Autres passifs courants	5 382	14 802
TOTAL	5 382	14 802

Les autres passifs courants 2019 se composent principalement des passifs sociaux liés aux reprises de personnel dans les contrats d'externalisation.

Note 15 : Instruments financiers

15.1 Classification des actifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés en fonction de la méthode d'évaluation de leurs justes valeurs. Les niveaux 1 à 3 de la hiérarchie des justes valeurs correspondent chacun à un degré d'observabilité de la juste valeur :

- les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

- les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

- les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables du marché.

Le tableau qui suit présente des informations sur :

- les valeurs comptables des instruments financiers ;
- les justes valeurs des instruments financiers.

(en milliers d'euros)	31.12.2020		31.12.2019 Retraité	
	valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
Actifs financiers non courants	2 405	2 405	1 998	1 998
Participations dans les sociétés mises en équivalence	—	—	197	197
Clients et comptes rattachés	157 821	157 821	173 789	173 789
Actifs sur contrats	1 956	1 956	1 673	1 673
Autres créances	83 482	83 482	97 604	97 604
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159 279	159 279	84 194	84 194
Actifs financiers	404 944	404 944	359 455	359 455
Endettement	124 663	124 663	114 332	114 332
Dettes liées aux contrats de locations	63 548	63 548	61 916	61 916
Autres passifs financiers non courants	223	223	836	836
Fournisseurs	147 483	147 483	112 299	112 299
Dettes fiscales et sociales	147 956	147 956	152 484	152 484
Autres passifs courants	5 382	5 382	14 802	14 802
Passifs financiers	489 255	489 255	456 669	456 669

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur comptable, à l'exception des options de vente, des contreparties éventuelles et du swap de taux. La juste valeur des options de vente et des contreparties éventuelles est établie sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs probables compte tenu des engagements contractuels pris par le Groupe (niveau 3).

La juste valeur du swap de taux est évaluée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers dérivés (modèles intégrant des données de marché observables – niveau 2). La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie et du risque de crédit propre de l'entité est sans impact significatif sur la juste valeur du swap de taux.

15.2 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont les suivants : le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie et le risque de liquidité. Les dispositifs de gestion de ces risques sont décrits dans les notes 8.3 et 8.4. Les politiques de gestion des autres risques sont résumées ci-après :

■ Risques de crédit

Le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Les solutions d'affacturage déconsolidantes sans recours utilisées par le Groupe avec ses grands clients limitent très fortement le risque d'irrecouvrabilité des créances clients. Le tableau présentant les variations de la dépréciation des comptes clients au cours de l'exercice est présenté en note 4.

■ Risque de change

Le Groupe et ses filiales exercent l'essentiel de leurs activités dans la zone Euro, avec notamment des prestations facturées en Euro et des fournisseurs largement réglés en Euro. Seules les filiales Polonaises et anglaises utilisent d'autres devises que l'euro : le zloty polonais et la livre sterling.

Au 31 décembre 2020, 3,2 % (2019 : 0,2 %) du produit des activités ordinaires du Groupe a été réalisé en devises autres que l'euro, en zloty polonais et en livre sterling.

Le Groupe présente ses états financiers consolidés en euros. En conséquence, lorsqu'il prépare ses états financiers consolidés, il doit convertir en euros les actifs, passifs, revenus et dépenses évaluées en monnaies étrangères en prenant en compte les taux de change applicables. Par conséquent, la variation du taux de change peut affecter la valeur de ces éléments dans ses états financiers consolidés, même si leur valeur intrinsèque reste inchangée.

En ce qui concerne les relations avec les centres d'appel basés au Maroc, en Tunisie et en Pologne, les paiements sont réalisés comptant en dirhams, dinars ou zloty. Toutefois, compte tenu des montants en jeu, le risque de change est non significatif.

le tableau suivant présente le détail de la sensibilité du Groupe à une augmentation et à une diminution de 5 % du zloty polonais et de la livre sterling

<i>(en millions d'euros)</i>	Sensibilités aux taux de change de la livre sterling	
	+ 5 %	- 5 %
Résultat net	(47)	47
Total Actif	851	(851)

<i>(en millions d'euros)</i>	Sensibilités aux taux de change du zloty	
	+ 5 %	- 5 %
Résultat net	(6)	6
Total Actif	1 176	(1 176)

■ Risque sur actions

Au 31 décembre 2020, le Groupe ne dispose d'aucune action. Le Groupe n'a pas d'activité de marché.

15.3 Options non comptabilisées

Byon S.A.S et byon Fiber

Le groupe dispose d'une promesse de vente exerçable à partir de juillet 2021 portant sur 51 % des parts de Byon Fiber. Le prix d'exercice est basé sur un résultat d'exploitation cumulé sur les exercices 2019 à 2021. Le prix d'exercice de la promesse de vente équivaut à sa valeur de marché. Par conséquent la juste valeur de cette promesse de vente n'est pas significative au 31 décembre 2020

De plus le groupe dispose d'options d'achat et de vente sur Byon S.A.S et Byon Fiber exerçables en 2022 portant sur les parts détenues par les intérêts minoritaires (49%). Celles-ci sont conditionnées à l'atteinte d'un résultat d'exploitation cumulé sur les exercices 2019 à 2021 supérieur à 9 millions d'euros qui semble peu probable au vu du plan d'affaires en date d'acquisition. Ces options ne sont donc pas valorisées dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2020.

Digitlab, Itineo et Adedis

Le groupe dispose d'options d'achat et de vente sur Digitlab, Itineo et Adedis exerçables à partir du 01 décembre 2021 et portants sur 100 % des parts.

Le prix d'exercice des options d'achat correspondent à leur valeur de marché, par conséquent la juste valeur de

(en milliers d'euros)

Valeur mobilière de placement

Disponibilités

TOTAL

	31.12.2020	31.12.2019 Retraité
Valeur mobilière de placement	1 230	1 225
Disponibilités	158 049	82 969
TOTAL	159 279	84 194

cette promesse de vente n'est pas significative au 31 décembre 2020.

Note 16 : Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

La trésorerie nette du groupe se présente comme suit :

Note 17 : Informations relatives aux parties liées

La note 3 présente la structure du Groupe et l'ensemble de ses filiales. Le tableau suivant présente le montant des transactions conclues avec des parties liées.

(en milliers d'euros)		Prestations de services rendues par le Groupe	Prestations de service reçues par le Groupe	Montants prêtés par le Groupe	Montants dus par le Groupe
Telenet	2020	78 084	—	—	—
	2019	73 823	—	—	—
Business Solutions	2020	498	40	80	—
	2019	740	6	343	2 955
Business Remote Solutions	2020	3	247	—	—
	2019	420	177	11	1 368
GNS	2020	—	—	454	—
	2019	—	—	454	—
S.C. SOLUTIONS 30 EASTERN EUROPE SRL	2020	—	346	—	29
	2019	—	1 409	235	70
Move Beheer B.V (actionnaire minoritaire de Connectica)	2020	—	120	—	—
	2019	—	120	—	—
Fleet Beheer BV(actionnaire minoritaire de Connectica)	2020	—	120	—	—
	2019	—	120	—	—
Adedis (Entité détenue par les actionnaires minoritaires de SOTRANASA)	2020	42	855	368	106
	2019	17	1 002	339	151

Sotra Invest (Ancien actionnaire minoritaire de SOTRANASA)	2020	—	429	—	43
	2019	—	429	—	214
Digiti Lab(Entité détenue par les actionnaires minoritaires de SOTRANASA)	2020	—	383	—	—
	2019	—	280	—	—
Iteno (Entité détenue par les actionnaires minoritaires de SOTRANASA)	2020	25	278	29	53
	2019	70	380	76	135
SCI ROSE (Entité détenue par l'ancien actionnaire minoritaire de CPCP)	2020	—	263	—	—
	2019	—	352	—	8
CMC (Ancien actionnaire minoritaire de CPCP)	2020	—	56	1	—
	2019	—	38	1	62
IOB Procedures Slu. (Service de gestion Vitgo)	2020	—	120	—	—
	2019	—	100	—	—
Alonso Muras Invesiones (Ancien actionnaire Vitgo)	2020	—	24	—	—
	2019	—	23	—	—
Electronica Salto S.L (Ancien actionnaire Salto)	2020	—	146	—	—
	2019	—	201	—	—
JARVIS-AI S.r.l. (Actionnaire minoritaire TELIMA FRUILLI SRL)	2020	—	188	—	—
	2019	—	82	—	—
Personne physique actionnaire minoritaire TELIMA PALERMO SRL	2020	—	8	—	—
	2019	—	52	—	—
Personne physique actionnaire minoritaire TELIMA SUD SRL	2020	—	22	—	—
	2019	—	33	—	—
Tecnecom S.R.L.S. (Actionnaire minoritaire TELIMA SUD SRL)	2020	—	199	—	—
	2019	—	258	—	—
Abelya S.r.l. (Actionnaire minoritaire TELIMA ROMA)	2020	—	102	—	—
	2019	—	116	—	—
Finnlay projects (Ancien actionnaire de JFS)	2020	—	81	—	—
	2019	—	162	—	—
Lacage (Ancien actionnaire JFS)	2020	—	95	—	—
	2019	—	162	—	—
Finsbury SGPS SA (Actionnaire minoritaire Byon S.A.S)	2020	—	30	—	—
	2019	—	3	—	—
Mafinv SGPS SA (Actionnaire minoritaire Byon S.A.S)	2020	—	30	—	—
	2019	—	3	—	—
Byon Fiber (Entité détenue par les actionnaires minoritaires de Byon S.A.S)	2020	—	6 257	—	3 643
	2019	—	639	—	1 642
Damenweg Beheer B.V. (Actionnaire minoritaire I-HOLDING B.V.)	2020	—	162	—	—
	2019	—	54	—	—
F.B.M. Beheer B.V. (Actionnaire minoritaire I-HOLDING B.V.)	2020	—	162	—	—
	2019	—	54	—	—
CFC Immobiliare S.r.l. (Actionnaire minoritaire CFC)	2020	—	90	—	—
	2019	—	23	—	—
Actionnaires minoritaires Consortile	2020	—	1 172	—	—
	2019	—	1 657	—	—
Atalanta GmbH (Actionnaire minoritaire S30 GMBH)	2020	—	300	—	—
	2019	—	300	—	—
Ryken Management International Limited	2020	—	241	—	—
	2019	—	—	—	—

Toutes les transactions réalisées avec les parties liées sont réalisées à des conditions de marché normales.

Opérations avec les dirigeants et les actionnaires:

En 2019, le Groupe a acquis les participations dans ses filiales italiennes (10% du capital) détenues par F2LINVEST, dont Francesco Serafini est mandataire, pour un montant total de 0,43 MEUR.

La vente des sociétés italiennes Business Solutions et Business Remote Solutions en décembre 2019 a été réalisée avec la société Steel Telecom dont le mandataire est le conjoint de l'actionnaire majoritaire des sociétés SOLUTIONS 30 Eastern Europe et GNS, dans lesquelles Solutions 30 détenait une participation minoritaire de 19% au 31 décembre 2019. La participation du Groupe dans Solutions 30 Eastern Europe a été cédée à l'actionnaire majoritaire en octobre 2020 et GNS a été mise en liquidation le 27 novembre 2020.

Avances aux Dirigeants

Au 31 décembre 2019, les états financiers du Groupe intègrent une avance de trésorerie de 0,89 MEUR réalisée au profit de Gianbeppi Fortis consécutivement aux

augmentations de capital liées à l'exercice des bons de souscription d'actions. Cette avance a été soldée intégralement en février 2020.

Note 18 : Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

Les rémunérations versées aux membres des organes de direction et de surveillance au titre de leur fonction de mandataires sociaux et de leurs contrats de travail se sont élevées à 1 940 kEUR :

Il n'y a pas d'engagement de retraite envers les organes de direction et surveillance.

(en milliers d'euros)	2020	2019
Rémunération fixe	1 323	1 008
Jetons de présence	92	92
Rémunération variable	458	458
Avantages en nature	67	67

Note 19 : Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	EY Luxembourg		EY International		Autres auditeurs		TOTAL	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 217	624	856	770	313	357	2 385	1 751
Services autres que la certification des comptes	—	—	—	—	4	—	4	—
TOTAL	1 217	624	856	770	317	357	2 389	1 751

Note 20 : Evénements significatifs postérieurs à la clôture

20.1 Fusion IPG

Au cours du premiers trimestre 2021, le Groupe a poursuivi sa démarche de rationalisation de son organigramme juridique. Aux Pays-Bas, les entités I-PROJECTS B.V. et I-WORKS B.V. ont ainsi été fusionnées avec effet au 1er janvier 2021.

20.2 Risque lié à la continuité d'exploitation

Solutions 30 bénéficie d'une structure financière solide, et d'un modèle économique qui lui a permis de financer sa croissance, tout en maintenant un niveau d'endettement largement sous contrôle. Dans ces conditions, sa continuité d'exploitation n'a jamais été remise en question.

Lors du Comité d'Audit qui s'est tenu le 20 mai 2021 à 15h00, EY a informé la Société ne pas être en mesure de formuler une opinion sur les comptes annuels 2020 du groupe. Face aux conséquences éventuelles de cette absence d'opinion, le Groupe a décidé de saisir Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Bobigny aux fins de solliciter la désignation d'un conciliateur pour l'assister et ainsi, en anticipation, apporter toutes réponses ou solutions permettant de s'assurer du soutien de nos partenaires. Solutions 30 tient toutes ses parties-prenantes informées et évalue, avec elles, les implications éventuelles. Compte tenu des procédures envisagées, le Groupe considère que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

Le Groupe opère normalement et cette situation n'impacte pas sa capacité à délivrer ses prestations de services.

4.3. RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE INDEPENDANT

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de
Solutions 30 SE
3, rue de la Reine
L-2418 Luxembourg

Impossibilité d'exprimer une opinion

Nous avons été nommés pour effectuer l'audit des états financiers consolidés de Solutions 30 SE et de ses filiales (le « Groupe »), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2020, ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations dans les capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur les états financiers consolidés ci-joints du Groupe. En raison de l'importance du point décrit dans le paragraphe « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion

Le Groupe ne nous a pas communiqué certaines informations nécessaires à la réalisation de notre audit.

Dans ce contexte, nous n'avons pas pu recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la nature, la substance, la valeur et la conformité avec les lois et règlements de certaines transactions réalisées par le Groupe et déterminer si ces transactions ont été conclues avec des parties liées y compris les membres de la direction. De plus, le Groupe n'a pas donné suite à nos demandes de diligences complémentaires en lien avec les travaux d'investigation diligentés par le Conseil de surveillance.

Nous n'avons pas reçu de la part de personnes responsables du Groupe toutes les déclarations écrites que nous avons demandées.

En raison de ces circonstances, nous avons conclu que les incidences éventuelles sur les états financiers consolidés d'anomalies non détectées pourraient être à la fois significatives et avoir un caractère diffus. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements significatifs auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2020.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes

dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Impossibilité d'exprimer une opinion

Comme indiqué dans le paragraphe « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion », les diligences mises en œuvre n'ont pas permis de recueillir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces états financiers consolidés.

Responsabilités du Directoire et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers consolidés

Notre responsabilité est d'effectuer un audit des états financiers consolidés du Groupe en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») et d'émettre un rapport d'audit. Cependant, en raison des points décrits dans la section « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces états financiers consolidés.

Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états

financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2020 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de deux ans.

En raison de l'importance du point décrit dans le paragraphe « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion consolidé relève de la responsabilité du Directoire. En raison de l'importance du point décrit dans le paragraphe « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont en concordance avec les états financiers consolidés et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre conclusion d'impossibilité d'exprimer une opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

ERNST & YOUNG
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Gaël Denis

Luxembourg, le 22 mai 2021

Actionnariat & Informations complémentaires

5.1.	Renseignements de caractère général sur la société	141
5.2.	Actes constitutifs et Statuts	142
5.3.	Capital social	144
5.4.	Actionnariat	146
5.5.	Cotation boursière	147
5.6.	Communication financière	148
5.7.	Responsable du document	149

5. ACTIONNARIAT & INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5.1. Renseignements de caractère général sur la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial

SOLUTIONS 30 SE

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique

La Société est une société européenne établie au Luxembourg en date du 1er août 2013, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 179.097

Son numéro LEI est le suivant : 2221003G8BRH3CPABK72

5.1.3. Date de constitution et durée de vie (article 3 des Statuts)

La Société a été constituée en date du 22 octobre 2003, pour une durée illimitée conformément à l'article 3 des Statuts de la Société disposant, dans sa version française, que :

« 3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société pourra être dissoute à tout moment, avec ou sans motif, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour les modifications des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts. »

5.1.4. Autres informations

- Siège social, forme juridique, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire et site Internet

La Société a été constituée en France sous la forme d'une société à responsabilité limitée par acte sous seing privé à La Garenne Colombes en date du 22 octobre 2003, et a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 450 689 625.

Elle a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance suivant la décision des associés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 mai 2005.

La Société a été ensuite transférée en qualité de société européenne au Luxembourg en date du 1er août 2013 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 179.097.

Le siège social est fixé au 3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg.

- Législation régissant les activités de la Société SOLUTIONS 30 est une société européenne de droit luxembourgeois, régie le Règlement SE, la Loi 1915 et ses Statuts.

- Exercice social
L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

- Documents accessibles au public et site internet
Les documents juridiques relatifs à la Société peuvent être consultés à son siège social (3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg).

L'information réglementée, périodique, permanente ou occasionnelle, peut être consultée sur le site Internet de la société : www.solutions30.com, rubrique «investisseurs».

5.2. Actes constitutifs et Statuts

5.2.1. Objet social de SOLUTIONS 30

Article 4 des Statuts de SOLUTIONS 30 :

« 4.1. La Société a pour objet social :

4.1.1. le négoce de produits électroniques utilisés par les particuliers et les professionnels, sous toutes ses formes, ainsi que toute activité annexe ou connexe, livraison, installation, dépannage, formation ;

4.1.2. la création, la conception et la commercialisation de sites internet ;

4.1.3. toutes prestations de services liées à la bureautique micro communicante et au multimédia ;

4.1.4. la création, l'acquisition, l'échange, l'achat, la vente, l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à l'activité ci-dessus visée ou à des activités similaires ou complémentaires, ainsi que toutes participations ou prises d'intérêts dans des activités de même nature par voie d'apports, de souscriptions de titres, d'acquisitions de fonds de commerce, de fusion, d'achat de titres ou autrement ;

4.1.5. et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

4.2. En plus de ce qui précède, la Société, en vue d'accomplir valablement son objet social, peut notamment :

4.2.1. créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements et locaux, tous objets mobiliers et matériels ;

4.2.2. obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays concernant ces activités ;

4.2.3. participer, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ;

4.2.4. agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes physiques ou morales, et réaliser, directement ou indirectement, au Grand-

Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet social ;

4.3. La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, ou obtenir des crédits et lever des fonds, incluant mais sans s'y limiter, par voie d'émission d'obligations, de créances, de billets à ordre, de certificats de dépôt, et de tout autre titre de créance ou de capital, convertible ou non, ou en ayant recours aux produits financiers dérivés ou autrement; ainsi que consentir des garanties ou des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs (présents ou futurs) ou créer, de toute autre manière, des sûretés afin de garantir l'accomplissement des contrats ou obligations de la Société.

4.4. La Société peut en outre réaliser son objet social, soit directement soit à travers la création de sociétés, acquisition, détention ou prise de participations dans toutes sociétés, tous partenariats, affiliations à des associations, consortiums ou entreprises communes.

4.5. D'une manière générale, l'objet social de la Société inclut la participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés ou entreprises, et l'acquisition par voie d'achat, de souscription et de toute autre manière, y compris par voie de transfert par la vente, d'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de warrants ou de tout autre instrument ou valeur de quelque nature que ce soit.

4.6. Elle peut octroyer des aides à ses filiales et prendre toute mesure en vue de contrôler ou surveiller de telles sociétés.

4.7. Elle peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques, financières, et plus généralement toutes opérations qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social, ainsi que toutes transactions pouvant se rapporter, directement ou indirectement, aux activités mentionnées ci-dessus afin de favoriser la réalisation de son objet social dans tous les domaines mentionnés ci-dessus. »

5.2.2. Catégories d'actions

Les actions seront nominatives ou au porteur. Les actions doivent toutefois rester nominatives jusqu'à leur entière libération. .

5.2.3. Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

Les Statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

5.2.4. Assemblées Générales

- Convocation, lieu de réunion

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la Loi 1915 et la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées et portant transposition de la directive 2007/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées (la **Loi 2011**). Elles sont réunies au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg tel que spécifié dans l'avis de convocation.

Les convocations aux assemblées générales sont faites par des annonces insérées au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publiées au moins trente (30) jours avant l'assemblée générale au Recueil électronique des sociétés et associations (RESA) et dans un journal luxembourgeois; ainsi que dans un média dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire. Les convocations à toutes assemblées générales des actionnaires contiendront les informations requises par la Loi 2011.

Les convocations sont communiquées, conformément aux délais de convocation susmentionnés, aux actionnaires en nom. Cette communication se fait par lettre missive sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Un communiqué de presse contenant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale, est diffusé de façon effective et intégrale et publié sur le site Internet de la Société. L'avis de convocation détaillant l'ordre du jour est également mis à disposition sur le site Internet de la Société.

- Ordre du jour

L'ordre du jour de toutes l'assemblées générales figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, détenant ensemble au moins cinq (5) pourcent du capital social de la Société, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions. La demande visée ci-dessus est accompagnée d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée générale et doit parvenir à la Société par écrit, par voie postale ou électronique, au plus tard le vingt-deuxième (22) jour qui précède la date de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, sauf circonstances exceptionnelles en cas d'urgence susceptible de mettre la

Société en péril et qui nécessiterait donc une prise de décision immédiate.

Si l'assemblée générale est convoquée à nouveau pour défaut de quorum lors de la première réunion, l'avis de convocation à la nouvelle réunion doit être publié au moins dix-sept (17) jours avant la date de l'assemblée, à condition que la première convocation ait satisfait aux exigences fixées par la Loi de 2011 et qu'aucun nouveau point n'ait été ajouté à l'ordre du jour.

- Accès aux assemblées générales

Conformément aux dispositions légales et statutaires, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et ont fait l'objet d'une inscription en compte à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte à la Date d'Enregistrement (comme défini ci-dessous). Conformément aux Statuts de la Société, la date d'enregistrement pour l'Assemblée Générale est fixée au quatorzième (14ème) jour à minuit (24h00 heures) (heure de Luxembourg) précédant la date de l'assemblée Générale (la Date d'Enregistrement). Les actionnaires doivent informer la Société de leur intention de participer à l'assemblée Générale par écrit, par courrier ou par voie électronique, à l'adresse postale ou électronique indiquée dans la convocation, au plus tard le jour fixé par le Directoire, qui ne peut être antérieur à la Date d'Enregistrement indiquée dans la convocation.

Les documents destinés à être présentés aux actionnaires dans le cadre d'une assemblée générale sont mis à disposition sur le site internet de la Société à partir de la date de la première publication de l'avis de convocation de l'assemblée générale conformément à la loi luxembourgeoise.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister à l'assemblée générale peut s'y faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou toute autre personne de son choix. La procuration devra contenir les indications et informations prévues par la Loi 1915. A défaut de désignation du mandataire par le mandant, il ne pourra être tenu compte de la procuration dont question. La procuration écrite peut être envoyée par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi sur simple demande écrite, laquelle contiendra la justification de sa qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement et le nombre d'actions détenues, adressée à la Société. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société.

- Quorum et délibérations

Sauf stipulations contraires du Règlement, de la Loi 1915 ou des Statuts, les décisions prises en assemblée générale ordinaire des actionnaires dûment convoquée ne nécessiteront aucun quorum et seront prises à la majorité simple des voix exprimées indépendamment de la portion

de capital social représenté. Les abstentions et les votes nuls ne seront pas comptabilisés.

Au contraire, toute assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital social est représentée. Sur deuxième convocation en cas de non satisfaction de la condition de quorum sur première convocation, aucun quorum n'est requis. Dans les deux cas, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées, étant entendu que les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

- Déroulement de l'assemblée générale et procès-verbaux

Il doit être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Un bureau est constitué à chaque assemblée générale, composé d'un président, qui est le président du Directoire, d'un secrétaire et d'un scrutateur, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, ni membres du Directoire. Le bureau de l'assemblée générale s'assurera tout particulièrement que la réunion se tienne conformément aux lois applicables et en particulier en accord avec les règles de convocation, de majorité, de comptabilisation des votes et de représentation des actionnaires.

Une liste de présence sera dressée à chaque assemblée générale des actionnaires.

Le bureau de l'assemblée générale des actionnaires dresse le procès-verbal de l'assemblée générale qui est signé par les membres du bureau de l'assemblée générale ainsi que par chaque actionnaire qui en fait la demande.

Toute copie ou extrait de l'original du procès-verbal à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou au bénéfice de tout tiers sera certifié conforme par le notaire dépositaire de l'acte notarié si l'assemblée générale s'est tenue en la forme notariée, ou par le président du

Directoire de la Société, le cas échéant, ou par deux membres du Directoire ou, en dernier lieu, par le délégué à la gestion journalière

5.2.5. Franchissement de seuils et identification des actionnaires

A la date du présent rapport, la Société est soumise aux dispositions des Règles des Marchés Euronext .

Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par les règles applicables, conformément aux Statuts, toute personne physique ou morale qui vient à posséder directement ou indirectement, seule ou de concert, cinq (5) pourcent, dix (10) pourcent, quinze (15) pourcent, vingt (20) pourcent, vingt-cinq (25) pourcent, trente-trois un tiers (33 1/3) pourcent, cinquante (50) pourcent, soixante-six deux-tiers (66 2/3) pourcent des droits de vote doit notifier à la Société, le nombre total des droits de vote qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert.

Les droits de vote doivent être calculés sur la base de l'ensemble des actions, y compris les certificats représentatifs d'actions, auxquelles sont attachés des droits de vote, même si l'exercice de ceux-ci est suspendu. Par ailleurs, cette information est également fournie pour l'ensemble des actions, y compris les certificats représentatifs d'actions.

La notification à la Société doit intervenir rapidement et au plus tard dans un délai de quatre (4) jours de bourse suivant la date à laquelle l'actionnaire, ou la personne physique ou morale, (i) a connaissance de l'acquisition ou de la cession, ou de la possibilité d'exercer les droits de vote, ou à laquelle il/elle aurait dû en avoir connaissance, compte tenu des circonstances, quelle que soit la date à laquelle l'acquisition, la cession ou la possibilité d'exercer les droits de vote prend effet ou (ii) est informé d'un franchissement de l'un des seuils susmentionnés, à la suite d'événements modifiant la répartition des droits de vote, et sur la base des informations divulguées en vertu de l'article 14 de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières telle que modifiée.

5.3. Capital social

5.3.1. Montant du capital souscrit

Le capital social de SOLUTIONS 30 est fixé à 13 658 817,96 euros et est divisé en 107 127 984 actions d'une valeur nominale de 0,1275 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Il n'existe pas d'actions émises non libérées.

5.3.2. Actions non-représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

5.3.3. Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2020, la Société détenait un contrat de liquidité portant sur 72.377 actions, soit 0,05 % du capital social de la Société.

5.3.4. Programme de rachat d'actions

- Descriptif du programme de rachat

L'Assemblée Générale du 27 mai 2019 a consenti au Directoire de la Société une autorisation de rachat d'actions pour une durée maximale de cinq (5) ans.

Le nombre maximal d'actions pouvant être acquises par la Société ne pourra excéder au total le nombre maximal de trois millions (3.000.000) d'actions. En tout état de cause,

le nombre maximal d'actions propres que la Société pourra détenir à tout moment, directement ou indirectement, ne pourra avoir pour effet que son actif net devienne inférieur au montant indiqué aux paragraphes (1) et (2) de l'article 461-2 de la Loi 1915. Le rachat peut être imputé sur les résultats de l'exercice et/ou sur les réserves indisponibles ou la prime d'émission.

Les actions de la Société pourront être cédées ou, sur décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société, annulées à une date ultérieure sous réserve des dispositions légales ou réglementaires applicables.

Le prix maximum d'acquisition par action de la Société, payable en numéraire, ne pourra être supérieur à vingt-huit (28,00) EUR, ni inférieur à un (1,00) EUR.

Ces acquisitions et cessions pourront être effectuées en vue de remettre les actions de la Société en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe en général et de reconstituer le portefeuille d'actions propres de la Société.

- Contrat de liquidité

SOLUTIONS 30 a conclu le 25 mars 2019 un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas conforme à la charte Amafi avec effet au 1er avril 2019.

Au 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 72.377 titres et 375 EUR. L'information correspondant au bilan semestriel du contrat de liquidité est disponible sur le site Internet de la société, rubrique « Information réglementées ».

5.3.5. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a régulièrement attribué ou émis des bons de souscription d'actions (BSA) exerçables en actions ordinaires.

Il est toutefois précisé que, postérieurement à l'exercice des BSA en circulation à la date du 10 décembre 2019, il n'existe plus aucune valeur mobilière susceptible d'être convertie, échangée ou exerçable en action nouvelle à la date du présent rapport annuel.

5.3.6. Conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachée au capital autorisé (mais non émis) ou sur toute entreprise, visant à augmenter le capital

Article 5 des Statuts de SOLUTIONS 30 :

« 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à treize millions six cent cinquante-huit mille huit cent dix-sept euros et quatre-vingt-seize centimes d'euros (EUR 13.658.817,96) divisé en cent sept millions cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (107.127.984) actions d'une valeur nominale de zéro virgule mille deux cent soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,1275) chacune (les Actions).

5.2. Le capital social autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à sept millions cent

quatre-vingt-dix mille cinq cent huit euros et trente-six centimes d'euros (EUR 7.190.508,36) divisé en cinquante-six millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent quarante-quatre (56.396.144) actions d'une valeur nominale de zéro virgule mille deux cent soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,1275) chacune.

5.3. Le capital social souscrit de la Société ainsi que le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise dans les formes requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts.

5.4. Sous réserve des dispositions de la Loi, tout actionnaire dispose d'un droit préférentiel de souscription en cas d'émission d'actions nouvelles en contrepartie d'apports en numéraire; ce droit préférentiel de souscription est proportionnel à la partie du capital social représentée par les actions détenues par chaque actionnaire individuellement. Le droit de souscription peut être exercé pendant un délai fixé par le directoire qui, sauf disposition contraire de la loi applicable, ne peut être inférieur à quatorze (14) jours à compter de la publication de l'offre conformément à la loi applicable. Le directoire peut décider que (i) les actions faisant l'objet des droits préférentiels de souscription qui n'ont pas été exercés à la fin de la période de souscription peuvent être souscrites par ou placées auprès d'une ou de plusieurs personne(s) désignée(s) par le directoire, ou (ii) de tels droits préférentiels de souscription non-exercés peuvent être exercés en priorité par les actionnaires existants, proportionnellement à la partie du capital social représentée par leurs actions, qui ont déjà pleinement exercé leurs droits de préférence pendant la période de souscription. Dans tous les cas, les conditions de souscription par ou placement auprès de telles personnes ou conditions de souscription par les actionnaires existants doivent être déterminées par le directoire.

5.5. Le droit préférentiel de souscription peut être limité ou supprimé par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts.

5.6. Le droit préférentiel de souscription peut être limité ou supprimé par le directoire (i) si l'assemblée générale des actionnaires délègue au directoire, dans les conditions requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts, le pouvoir d'émettre les actions et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription pour la période qui ne peut excéder cinq (5) ans fixée par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que (ii) en vertu de l'autorisation conférée par l'article 5.7 des présents Statuts.

5.7. Le directoire est autorisé, pendant une période commençant à compter du 19 juillet 2016 et se terminant au cinquième anniversaire de la date de publication au Recueil Electronique des Sociétés et Associations de Luxembourg (RESA) du procès-verbal de l'assemblée générale correspondante, sous réserve du renouvellement, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé selon l'article 5.2 des présents Statuts.

5.8. Le directoire est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, y compris par apports en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfiques reportés, avec ou sans émission d'actions nouvelles, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles ou remboursables ou échangeables en actions (comme prévu par les conditions de l'émission ou ultérieurement), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout autre instrument donnant accès au capital ou conférant le droit de souscrire aux actions.

5.9. Le directoire est autorisé à déterminer le prix de l'émission, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou autres instruments financiers porteront des droits, le cas échéant, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le droit au remboursement anticipé), le taux d'intérêt, de conversion et de change de ces instruments financiers, ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers, incluant les conditions de leur souscription, émission et paiement, pour lesquels le directoire pourra faire application de l'article 420-23 paragraphe 3 de la Loi.

5.10. Le directoire est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

5.11. Le directoire est autorisé, sous réserve des critères de performance, à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou d'actions nouvelles émises dans le cadre du capital autorisé au profit des salariés ou agents (y compris les membres du directoire) de la Société ou des sociétés dont au moins dix (10) pourcent du capital social ou des droits de vote sont directement ou indirectement détenus par la Société.

5.12. Les modalités et conditions de telles attributions sont déterminées par le directoire.

5.13. Après la réalisation de toute augmentation du capital dans les limites du capital autorisé pour le montant total ou partiel du capital autorisé conformément aux dispositions qui précèdent, l'article 5 des présents Statuts sera modifié en conséquence afin de refléter cette augmentation.

5.14. Le directoire est expressément autorisé à déléguer à toute personne physique ou morale la fonction d'organiser le marché des droits de souscription, accepter les souscriptions, conversions, échanges, recevoir le paiement du prix des actions, obligations, droits de souscription ou autres instruments financiers représentant tout ou partie de cette augmentation de capital, de procéder à l'enregistrement des augmentations de capital ainsi réalisées et de refléter au niveau de l'article 5 des présents Statuts le montant ayant été utilisé pour l'augmentation de capital social et, le cas échéant, les montants de toute augmentation de capital social qui serait réservée à des instruments financiers pouvant donner droit à des actions. »

5.3.7. Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Le capital social de SOLUTIONS 30 ne fait pas l'objet d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

5.3.8. Historique du capital social

Au cours de l'exercice 2020, le nombre d'actions composant le capital social de SOLUTIONS 30 n'a fait l'objet d'aucune modification.

5.4. Actionariat

5.4.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2020

En %	Capital		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
GIAS International	17 323 240	16,2 %	17 323 240	16,2 %
Swedbank Robur Fonder AB	5 624 172	5,0 %	5 624 172	5,0 %
Comgest	5 890 361	5,5 %	5 890 361	5,5 %
Principaux actionnaires identifiés	28 837 773	21,2 %	28 837 773	21,2 %
Autres actionnaires	78 217 834	73,0 %	78 217 834	73,0 %
Auto-détention	72 377	— %	— %	— %
Total	107 127 984	94,2 %	107 055 607	0,94

5.4.2 Évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

L'évolution de l'actionnariat du Groupe SOLUTIONS 30 est résumée ci-dessous :

Répartition du capital social et des droits de vote (absence de droits de vote multiple) – En % :

En %	Mai 2018	Décembre 2019	Décembre 2020
GIAS International	15,1 %	16,2 %	16,2 %
Smart Advice / Karim Rachedi	3,3 %	7,3 %	NC
Dorval Finance	11,0 %	7,9 %	NC
Swedbank Robur Fonder AB	5,0 %	5,0 %	5,3 %
Comgest			5,5 %
Autres actionnaires	65,6 %	63,6 %	73,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Ces positions correspondent aux informations à la connaissance de la Société, notamment dans le cadre de l'organisation de chacune des assemblées générales d'actionnaires annuelles au titre des exercices clos 2018 et 2019, et dans le cadre des notifications de participations importantes.

Il est précisé que :

- GIAS International porte aujourd'hui l'intégralité des titres SOLUTIONS 30 détenus de fait indirectement par Monsieur Gianbeppi FORTIS.
- Monsieur Karim RACHEDI a déclaré en date du 13 novembre 2020 avoir franchi en baisse le seuil de 5% du capital de SOLUTIONS 30. Il reste actionnaire de SOLUTIONS 30 mais sa position n'a pas été communiquée publiquement. Il a, par le passé, été actionnaire de SOLUTIONS 30 au travers de l'entité juridique Smart Advice, société dissoute au 2ème semestre 2020. Il a ensuite été actionnaire de la société en direct.
- Dorval Finance a franchi en baisse le seuil de 5% du capital de la société en 2020. Dorval Finance reste actionnaire de SOLUTIONS 30 mais sa position exacte n'a pas été communiquée publiquement.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que Gias, Swedbank et Comgest ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital social ou des droits de

vote de la Société. De la même manière, à l'exception des principaux actionnaires mentionnés ci-dessus, aucune autre personne ne détient de participations importantes au sens de l'article 8 ou de l'article 9 de la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008 sur les obligations de transparence pour les émetteurs de valeurs mobilières.

Toutes les actions composant le capital social de la Société sont libres de tout nantissement.

5.4.2. Droits de vote différents

Il n'existe d'une seule catégorie d'actions toute ordinaire, qui, à ce titre, dispose des mêmes droits et obligations. Aucun droit de vote multiple applicable aux actions émises.

5.4.3. Détention ou contrôle de SOLUTIONS 30

SOLUTIONS 30 n'est contrôlé par aucun actionnaire de référence.

5.4.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

A la date du présent document, à la meilleure connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

5.5. Cotation boursière

A la date du présent rapport annuel, l'action SOLUTIONS 30 (ISIN : FR0013379484, Mnemo : S30, Reuters : S30.PA, Bloomberg : S30:FP) est cotée sur Euronext Paris, et ce depuis le 23 juillet 2020. La société était auparavant cotée sur Euronext Growth et ce, depuis le 10 juin 2010. Elle est éligible au service de règlement différé (SRD) ainsi qu'au PEA.

Le Conseil Scientifique des Indices d'Euronext Paris a décidé de faire entrer SOLUTIONS 30 dans le SBF 120 à compter du 18 septembre 2020 à la clôture des marchés. Les actions SOLUTIONS 30 appartiennent également au CAC Mid 60, CAC PME, MSCI Europe ex-UK Small Cap.

Elle fait partie du secteur ICB 9533, « Computer Services ».

5.5.1. Évolution mensuelle du cours de bourse

2020	Cours + haut (en euros)	Cours + bas (en euros)	Cours de clôture (en euros)	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux	Nombre de séances
janvier	11,18 €	9,68 €	10,47 €	5 770 478	60 871 333	22
février	11,75 €	10,03 €	10,03 €	4 374 280	47 306 235	20
mars	10,20 €	5,76 €	6,95 €	7 893 270	60 660 498	22
avril	10,80 €	6,70 €	10,80 €	4 308 321	38 158 791	20
mai	11,98 €	10,09 €	11,98 €	4 830 938	53 626 797	20
juin	12,76 €	10,77 €	12,76 €	5 855 339	68 507 218	22
juillet	14,44 €	12,46 €	14,21 €	5 697 910	77 409 473	23
août	14,50 €	13,36 €	14,40 €	3 823 127	53 935 278	21
septembre	17,93 €	13,27 €	17,93 €	7 623 467	118 219 027	22
octobre	19,10 €	14,79 €	15,29 €	9 330 811	154 976 351	22
novembre	17,75 €	15,40 €	16,97 €	11 864 112	197 972 070	21
décembre	19,85 €	9,18 €	10,52 €	44 494 751	516 780 143	20

5.5.2. Évolution du cours de bourse du 01/01/2019 au 14/04/2021



5.6. Communication financière

5.6.1. Politique de communication financière

Cotée depuis 2005, au départ sur Euronext Access, puis sur Euronext Growth et aujourd'hui sur Euronext Paris, Compartiment A, SOLUTIONS 30 SE s'engage à mener une politique de communication sincère et transparente auprès de ses actionnaires, de ses investisseurs et de la

communauté financière. A ce titre, de nombreux outils de communication sont mis à disposition du public et des rencontres régulières sont organisées afin de faciliter l'accès aux informations, la compréhension du modèle économique du Groupe et de ses perspectives.

Tout au long de l'exercice, la société a enrichi sa politique de communication financière :

- Des conférences téléphoniques sont organisées afin de commenter systématiquement chaque publication périodique ou chaque événement marquant,
- le site Internet www.solutions30.com a été considérablement enrichi et la rubrique Investisseurs constitue désormais la pierre angulaire de la communication financière du Groupe. Tous les supports de communication y sont mis à disposition du public, en particulier tous les communiqués de presse du Groupe, dont l'information annuelle, semestrielle et trimestrielle, tous les supports de présentation et retransmissions des réunions, l'information réglementée, les rapports financiers annuels et semestriels, les documents préparatoires relatifs aux Assemblées Générales

Outre les publications de résultats qui font l'objet de conférences téléphoniques (ou réunion physique lorsque les conditions sanitaires le permettent), le Groupe participe à des conférences, roadshows, visites de site et rendez-vous investisseurs tout au long de l'année, principalement en Europe et aux Etats-Unis. Compte tenu du contexte sanitaire en 2020 et au 1er semestre 2021, ces réunions se tiennent essentiellement en virtuel. Le management du Groupe a ainsi continué de se rendre disponible pour répondre aux questions des investisseurs, y compris, et surtout, pendant la période troublée du mois de décembre lors de laquelle SOLUTIONS 30 a fait face à une campagne de déstabilisation particulièrement virulente de la part de vendeurs à découvert agressifs.

Le Directoire est disponible pour rencontrer les investisseurs qui le souhaitent et tous les efforts sont

faits pour répondre à leurs questions ou traiter leurs demandes dans les meilleurs délais et dans le respect des pratiques de marché ainsi que des règles applicables.

SOLUTIONS 30 est suivie par six (6) bureaux de recherche d'intermédiaires financiers (analystes sell-side).

5.6.2. Calendrier indicatif de communication financière 2021

26 janvier 2021	Chiffre d'affaires annuel 2020
28 avril 2021	Résultats annuels 2020 & Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2021
30 juin 2021	Assemblée Générale Annuelle
27 juillet 2021	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2021
29 septembre 2021	Résultats du 1er semestre 2021
4 novembre 2021	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2021
26 janvier 2022	Chiffre d'affaires annuel 2021

5.6.3. Contact Investisseurs

SOLUTIONS 30 SE
3 rue de la Reine
L2418 Luxembourg
Tél. : +352 2 837 1389
e-mail : investor.relations@solutions30.com

5.7. Responsable du document

5.7.1. Dénomination de la personne responsable

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire, est la personne responsable de l'information contenue au sein du présent rapport annuel.

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire

3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg

5.7.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure légitimement raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2021.

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire